



**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE L'AMELIORATION
DU CADRE DE VIE**

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

<p>PROFIL NATIONAL DU BURKINA FASO POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES</p>
--

Octobre 2008



Le projet «Actualisation d'un Profil national sur la gestion des produits chimiques, Elaboration d'une évaluation des capacités nationales pour SAICM et Organisation d'un atelier de définition des priorités nationales» Burkina Faso a été réalisé avec l'assistance technique de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le soutien financier du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).



RESUME :.....	6
INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE I : INFORMATIONS GENERALES SUR LE PAYS	11
1.1. Contexte physique et démographique	11
1.2. Situation politique /géographique du pays	17
1.3. Les secteurs industriel et agricole et autres secteurs économiques clés burkinabé.....	18
1.4. Rejets polluants des principaux secteurs économiques	20
1.5. Commentaires et Analyses	21
CHAPITRE 2: PRODUCTION, IMPORTATION, EXPORTATION ET UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	22
INTRODUCTION.....	22
Section 2.1. Production, importation et exportation des produits chimiques.....	22
Section 2.2. : Utilisation des produits chimiques par catégorie	24
Section 2.3. : Stockage de produits chimiques et questions relatives	25
Section 2.5. : Déchets chimiques	27
Section 2.6. : Aperçu des capacités techniques pour le recyclage des produits chimiques .	27
Section 2.7. : Aperçu des capacités techniques pour l'élimination des produits chimiques	28
Section 2.8. : Stocks de produits chimiques obsolètes, dépôts de déchets chimiques etsites contaminés.....	28
Section 2.9. : Substances chimiques produites involontairement	29
Section 2.10. : Commentaires analyses	29
CHAPITRE 3: PROBLEMES PRIORITAIRES EN RAPPORT AVEC LA PRODUCTION, L'IMPORTATION, L'EXPORTATION ET L'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES.....	30
3.1. Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques.....	30
3.2. Commentaires /analyse.	36
CHAPITRE 4: INSTRUMENTS JURIDIQUES ET MECANISMES NON REGLEMENTAIRES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES.....	37
4.1. Aperçu des instruments juridiques nationaux qui traitent de la gestion des produits chimiques	37
4.2. Description résumée des instruments juridiques clés en rapport avec les produits chimiques	39
4.3. Législations existantes par catégorie d'utilisation suivant les diverses étapes des produits chimiques, de la production/importation, à la mise en décharge.	42
4.4. Description résumée des approches et procédures clés pour la réglementation des produits chimiques	42
4.5. Mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques.....	43
4.6. Instruments réglementaires pour des activités associées qui ont un impact sur la gestion des produits chimiques	44
CHAPITRE 5: MINISTERES, AGENCES OU AUTRES INSTITUTIONS QUI GERENT LES PRODUITS CHIMIQUES.	45
5.1. Responsabilités des différents Ministères, Agences et autres Institutions	45
5.2 - Description des autorités et mandats ministériels	46
5.3 - Commentaires/analyse	50
CHAPITRE 6: ACTIVITES PERTINENTES DE L'INDUSTRIE, DES GROUPES D'INTERÊT PUBLIC ET DU SECTEUR DE LA RECHERCHE.....	51
6.1 Description des organisations/programmes	51
6.2 Résumé des expertises disponibles en dehors du gouvernement	57
6.3 : Commentaires/analyse	57

CHAPITRE 7 : COMMISSIONS INTER-MINISTERIELLES ET MECANISMES DE COORDINATION	59
7.1. Commissions Interministérielles et mécanismes de coordination.....	59
7.2. Description des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination .	60
7.3. Description des mécanismes pour obtenir des données de la part d'organismes non gouvernementaux	62
7.4. Commentaires/Analyse	63
CHAPITRE 8 : ACCES AUX DONNEES ET UTILISATIONS DE CES DONNEES	63
8.1. Mise à disposition des données pour la gestion nationale des produits chimiques.....	64
8.3. Procédures pour collecter et diffuser les données nationales/locales.....	67
8.4. Mise à disposition des publications internationales	67
8.5. Mise à disposition des données internationales.....	68
8.6. Systèmes nationaux d'échange d'information	68
8.7 commentaires/analyse	69
CHAPITRE 9: CAPACITES TECHNIQUES	70
9.1. Aperçu de l'infrastructure des laboratoires	70
9.2. Aperçu des systèmes d'information gouvernementaux et des infrastructures informatiques.....	88
9.3. Aperçu des programmes de formation technique et professionnelle	89
9.4. Commentaires/ Analyse	89
CHAPITRE 10: ETAT DE PREPARATION ET CAPACITE D'INTERVENTION ET DE SUIVI EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE.....	90
10.1. Planification des situations d'urgence chimiques	90
10.2. Intervention en cas d'urgence chimique	90
10.3. suivi et évaluation des incidents chimiques	90
10.4. Analyses et commentaires.....	90
CHAPITRE 11 : SENSIBILISATION / INFORMATION DES TRAVAILLEURS ET DU PUBLIC ET FORMATION ET EDUCATION DES GROUPES CIBLES ET PROFESSIONNELS	91
11.1. Connaissances et compréhension des questions de sécurité chimique	91
11.2. Education et formation pour la gestion rationnelle des produits chimiques et déchets	91
11.3. Commentaires/Analyse	92
CHAPITRE 12 : IMPLICATIONS INTERNATIONALES	93
12.1. Coopération et engagement vis à vis des organisations, organes et accords internationaux.....	93
12.2. Commentaires/ analyse	99
CHAPITRE 13: RESSOURCES DISPONIBLES ET NECESSAIRES A LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES	100
13.1. Ressources disponibles et nécessaires dans les ministères, institution et organismes gouvernementaux	100
13.2. Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir les responsabilités en rapport avec la gestion des produits chimiques	102
13.3. Ressources disponibles dans les institutions non gouvernementales	103
CHAPITRE 14 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	105
14.1. Conclusion.....	105
14.2. Recommandations	106
ANNEXES	107
ANNEXE I : GLOSSAIRE	Error! Bookmark not defined.
ANNEXE II : DOCUMENTS CONSULTES.....	Error! Bookmark not defined.

ANNEXE III : LISTE DES STRUCTURES ET PERSONNES CONTACTEES.....**Error!**
Bookmark not defined.

RESUME :

Dix ans après l'élaboration de son premier profil national sur les produits chimiques, le Burkina faso a engagé depuis le mois de septembre 2007 une opération de réactualisation dudit profil. Cette réactualisation qui bénéficie de l'appui technique et financier de l'UNITAR se justifie par une forte évolution de l'utilisation des produits chimiques dans le pays. A l'issue de cette opération, il ressort que les capacités techniques, financières et matérielles du pays sont encore très limitées. On note également une insuffisance réelle de prise en charge des accidents chimiques dans le pays . au titre des recommandations les participants à la relecture du profil national sur les produits chimiques ont proposé :

- 1. une revue de la classification des produits chimiques par la douane à l'importation pour faciliter leur contrôle au niveau des frontières par la prise en compte des recommandations des conventions internationales**
- 2. une application effective des textes de la réglementation sur les produits chimiques (surtout le mercure) et une gestion efficace des accidents chimiques**
- 3. un renforcement de la capacité des laboratoires à travers la mise en place d'un centre anti-poison multifonctionnel (analytique et clinique)**

INTRODUCTION

Le Burkina a signé et ratifié la plupart des conventions internationales relatives à la gestion des produits chimiques et au développement durable, il a élaboré et adopté en juin 1998 son profil national sur les produits chimiques. L'élaboration de ce profil a eu pour objectif principal de permettre à l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des produits chimiques et à tous les différents partenaires au développement du pays de disposer d'un document de référence pour les différentes interventions. Le processus d'élaboration du profil national a été l'occasion d'inventorier les infrastructures existantes, d'identifier les compétences et les équipements, les programmes disponibles dans les différentes structures, d'analyser les forces et faiblesses du dispositif de gestion des produits chimiques.

En rappel il faut signaler que l'élaboration des profils nationaux pour la gestion des produits chimiques a été adopté dans un contexte mondial marqué par :

- ✓ une augmentation très considérable du commerce des produits chimiques dont les pesticides, les produits chimiques industriels et les produits chimiques de consommation qui sont devenus indispensables dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de la consommation de toutes les sociétés.
- ✓ La prise de conscience de plus en plus croissante sur les nombreux risques que présente l'utilisation de ces produits pour notre santé et notre environnement surtout dans les pays en développement où font défaut non seulement les connaissances techniques désirées mais aussi les infrastructures nécessaires à leur gestion sans danger.

C'est prenant en compte ces risques que la communauté internationale à travers la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio en 1992 a adopté le programme "Action 21". Ce programme traite dans son chapitre 19 des questions de gestion rationnelle des substances chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques dangereux. En application des recommandations de ce programme, la Conférence internationale sur la sécurité chimique organisée à Stockholm en 1994 a créé le Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (FISC) dont l'un des objectifs est de favoriser l'élaboration des "Profils nationaux".

Au Burkina Faso, dix ans après l'adoption de son premier profil, les réalités ont beaucoup évolué et la communauté internationale a complété ses instruments de gestion des produits chimiques par les éléments suivants :

- le Plan de Mise en oeuvre de Johannesburg adopté lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) en 2002 visant une gestion rationnelle des produits chimiques au niveau mondial en 2020,
- la Déclaration de Bahia du FISC en 2000, la Convention de Rotterdam avec la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC), la Convention de Stockholm sur les POPs, la Convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination,
- et surtout l'adoption de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), en février 2006 lors de la Conférence internationale sur la gestion

des produits chimiques, visant à promouvoir la coordination et la cohérence de la gestion des produits chimiques tant au niveau national que international,

Face à toutes ces réalités du moment, il était donc devenu nécessaire de réactualiser le profil national.

C'est dans ce contexte que le MECV a signé un protocole d'accord avec l'UNITAR pour lui permettre de bénéficier d'un appui financier et technique dans la mise en œuvre d'activités visant les objectifs suivants :

- Actualiser le Profil national – faire l'évaluation complète des infrastructures légales institutionnelles, administratives et techniques de la gestion des produits chimiques,
- Rassembler des informations détaillées sur la situation de référence y compris les capacités en place comme aide à la prise de décision concernant la gestion rationnelle des produits chimiques notamment la mise en œuvre de SAICM,
- Renforcer les capacités à définir des priorités et à prendre des décisions pour la planification et l'élaboration de stratégies sur la gestion rationnelle des produits chimiques et s'accorder sur un nombre de priorités jugées particulièrement importantes,
- Renforcer la coordination nationale, la sensibilisation et l'échange d'information afin d'assurer un dialogue continu sur la sécurité chimique en impliquant l'ensemble des parties impliquées,
- Consolider les fondations d'une gestion rationnelle des produits chimiques, afin d'aider de manière significative les pays à réussir la mise en œuvre de SAICM et autres accords internationaux et régionaux liés aux produits chimiques.

La réactualisation du profil national sur la gestion des produits chimiques a fait l'objet d'un processus participatif et multisectoriel avec la mise en place d'un groupe de travail et d'une équipe de coordination. Plusieurs rencontres de concertation, d'information, des sorties terrain et une forte documentation avec l'appui technique et financier de l'UNITAR ont été nécessaires pour conduire l'opération de réactualisation.

Le présent document « profil national sur la gestion des produits chimiques au Burkina Faso » est le fruit du travail concerté d'une équipe dont la composition est présentée ci-dessous.

Représentants des Ministères et Organisations au groupe de travail sur les produits chimiques:

Coordonnateur:

Mr SEYNOU Oumarou, à la Direction des Evaluations Environnementales, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. Cel : 70 23 56 40 Tel : 50 45 88 89

Mail : seynououmar@hotmail.com

Membres :

Mr SANOU Yacouba, Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement , Ministère de l'Agriculture;

Tél : 50 36 19 15 / 36 18 65

Mail : sanouyacouba2002@yahoo.fr

Mme OUEDRAOGO/ DIATE Rasmata, Direction de la Protection Végétaux, Ministère de l'Agriculture; matououed@hotmail.com

Tél : 50 36 19 15 / 36 18 65 cel : 70232821

Dr SAWADOGO W Casimir, Direction Générale de la Pharmacie, du médicament et des Laboratoires, Ministère de la Santé;

Tél : 50 32 46 60

swcasi@yahoo.fr

Mr NIKIEMA Faïssal, Ligue des Consommateurs du Burkina;

Cel : 76 51 17 58 Tél : 50 31 55 70 mkouraogo@yahoo.fr

email : nikiemafaissal@yahoo.fr

Mr KAMBIRE Poufa Jean Claude, Direction Générale du Développement Industriel, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat; tél :

50307307/ 50307342 / 70299758 /50364610

email :

Mr TIENDREBEOGO W, Ernest; Secrétariat Général, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Tél : 50 33 13 83 / 50 32 60 89 /

Cel : 70 02 38 89 email : w_tiendrebeogo@yahoo.fr

Mr NYAMBA Bertin ; Direction des Etudes et de la Planification ; Ministère de l'Economie et des Finances

nybertino@yahoo.fr

Mr Sidi Mahamadou CISSE ; Direction de la Propreté ; Commune de

Ouagadougou . Tél : 50 35 21 06 cisse_sidi@yahoo.com

Tél : 70393903

Mr SINARE Karim ; Ministère des Transports

Tél : 50324135 email : sinare_karim@yahoo.fr

Mr SAM Barnabé de la société TAN ALIZ, Groupement des Professionnels Industriels G.P.I Tél : 50360678 / 70210679

alizesuc2@cenatrin.bf

Mr Bruno SALO ; Personne ressource, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Cel : 70 26 71 15

email : salobruno@yahoo.fr

BANON Siaka ; personne ressource, Direction Hygiène Public, Ministère de la Santé;

Tél :50 31 42 66 email : banonsiaka@yahoo.fr

Mme Hadiza YAYE, personne ressource, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Cel : (226) **76 55 32 34**

Email : hadizayaye@yahoo.fr

Mr OUEDRAOGO Kouka, SP/ Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD), tél : 70 12 99 06 ; Bur : 50 31 24 64 ; fpfnsokouka@yahoo.fr

Professeur Dona DAKUO ; INERA/CNRST tél : 70177954 dakouo@hotmail.com

Dr Zakaria GNANKAMBARY, département GRN/SP ; INERA/CNRST Tél 70261824 gnank_zach@hotmail.com

Dr Kadidia SANOU, département production forestière ; INERA/CNRST tél 70264796 sanonkady@yahoo.fr

Dr Bernadette TOE, département productions animales ; INERA/CNRST tél :70739272 mb.kiebre@gmail.com

CHAPITRE I : INFORMATIONS GENERALES SUR LE PAYS

1.1. Contexte physique et démographique

Pays enclavé situé au coeur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso a une superficie de 274.000 km². Ses caractéristiques éco-climatiques sont celles des pays de la zone soudano-sahélienne de l'Afrique de l'ouest.

Un vaste plateau de climat sahélo soudanien

Le pays est essentiellement plat, avec une altitude moyenne de 400 m, le plus haut sommet (Mont Ténakourou, 749 m) se situant dans le sud ouest du pays. A part un massif gréseux au sud particulièrement riche en aquifères, l'essentiel (3/4) du pays est occupé par une pénéplaine reposant sur un socle granito-gneissique d'âge précambrien.

Le climat du Burkina Faso est de type tropical soudano-sahélien. Le domaine sahélien a une pluviométrie moyenne inférieure à 600 mm/an tandis que le domaine soudanien a une pluviométrie comprise entre 600 et 1100 mm/an. On peut distinguer du nord au sud les zones suivantes (figure 1)(Guinko, 2001) :

- Nord sahélienne (11,7% du territoire situé à l'extrême nord du pays) avec moins de 400 mm de pluviométrie annuelle ;
- Sub sahélienne (400 à 600 mm de pluie/an) qui s'étend sur 17,6% du pays ;
- Nord soudanienne (600 à 1000 mm de pluie/an) qui occupe 34,2% du territoire ;
- Sud soudanienne (1000 à 1100 mm de pluie/an) à l'extrême sud ouest du pays et qui occupe 34,3% du territoire.

L'installation des pluies est beaucoup plus précoce au sud ouest que vers le nord du pays. En moyenne, la saison sèche va d'octobre à avril et la saison pluvieuse de mai à septembre. La saison sèche comporte trois périodes : une courte période post pluvieuse et de transition relativement chaude allant de mi-octobre à mi novembre, une période fraîche allant de mi novembre à fin février, et une période chaude de mars à mai.

L'humidité relative de l'air est faible en saison sèche avec une demande évaporative forte qui peut dépasser 10 mm d'eau par jour.

En comparaison à la période 1951-60, on peut noter un glissement des isohyètes vers le Sud, avec une baisse de la quantité totale de précipitation allant de 100 à 200 mm. Si cette tendance se maintenait , elle pourrait aboutir à la disparition totale de la zone soudanienne et à l'apparition dans l'extrême nord du pays d'une nouvelle zone climatique : *zone saharo-sahélienne* (pluviométrie annuelle < 300 mm)

Des sols essentiellement pauvres

Le Burkina Faso est caractérisé par une hétérogénéité pédologique due à la longue évolution géomorphologique et à la diversité de la couverture géologique

Trois types de sols dominant dans le pays :

- les sols à sesquioxydes de fer et de manganèse (39%) pauvres en C, N et P, mais aptes aux cultures de céréales et de légumineuses et à l'arboriculture ;
- les sols peu évolués (26%) souvent riches en Ca et en Mg et utilisés comme des terres de culture en terrasse ;
- Les sols hydromorphes (13%) présents le long des fleuves et rivières, utilisés pour la culture de sorgho, de riz (pluvial) et de contre saison.

Les autres types de sols présents mais en faible proportion par rapport aux trois précédents sont les suivants : sols minéraux (3%), vertisols (6%), sols isohumiques (traces), sols brunifiés (6%), sols ferrallitiques (2%), et sols sodiques ou salsodiques (5%).

Trois grands bassins fluviaux internationaux

Le Burkina Faso partage avec d'autres pays trois grands bassins fluviaux internationaux : ceux du Niger, de la Volta et de la Comoé (tableau I) (DGH, 2001).

Tableau I

Bassin International	Bassin National	Sous bassin national	Superficie totale (km ²)	Potentiel en eau du bassin (x1000 m ³)
Comoé	Comoé	Comoé et Léraba	17 590	1 410 000
Niger	Niger	Béli, Gorouaol, Dargol, Faga, Sirba, Gouroubi, Bonsoaga, Dyamangou , Tapoa, Mékrou, Banifing	83 442	1 360 000
Volta	Nakambé (Volta blanche)	Pendjari, Kompienga, Nakambé, Nazinon, Sissili	81 932	3 080 000
	Mouhoun (Volta noire)	Mouhoun, SOurou	91 036	2 940 000

Source : DGH, 2001. Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion. Mai 2001-241 pages.

Sur l'ensemble de ce réseau hydrographique et en territoire burkinabé, seuls le Mouhoun et la Comoé sont des fleuves permanents sur l'essentiel de leur cours ; la majorité des affluents des quatre bassins hydrographiques sont des rivières temporaires. Les eaux collectées par tous les sept (7) bassins raversent le pays pour se jeter dans la mer en territoires soit ivoirien (Comoé), soit ghanéen (Volta) soit nigérien (Niger).

On dénombre sur ces bassins environ 1450 petites et moyennes retenues d'eau et une dizaine de grands barrages. La zone sahélienne compte le plus grand nombre de grandes mares et de grands lacs naturels (Oursi, Markoye, Darkoye, Yomboli, Kissi, Dori, Tin Akof, Soum) ; elle est suivie par la zone nord soudanienne (lacs naturels de Bam et de Dém) et ensuite par la zone sud soudanienne (mare aux hippopotames et lac Tingrela). On note cependant que l'ensemble de ces retenues d'eau ne stockerait que 1,3% des précipitations annuelles (Kaboré et al, 2001).

Même si moins d'un quart de ces retenues sont permanentes, la plupart d'entre elles ont des impacts environnementaux et socio-économiques très importants au plan local et/ou national. Les grands bassins fluviaux forment par endroit des zones humides d'importance plus ou moins grande.

Des eaux souterraines inégalement réparties

Les réserves du pays se répartissent en deux grandes unités géologiques : le socle cristallin et la région sédimentaire.

Le socle cristallin occupe près de 82% du territoire national. Les eaux souterraines y sont directement liées à la fissure, à la fracturation et à l'altération des roches. La fréquence de forages négatifs est élevée et les débits généralement faibles (de 0,5 à 20 m³ /heure, soit une moyenne de 5 m³ /heure). Deux zones du pays présentent une configuration sédimentaire très favorable : la zone des hauts bassins, où les débits peuvent atteindre plusieurs centaines de m³ /heure et où l'on rencontre des forages artésiens, et une zone localisée au Sud Est du pays mais qui n'a pas encore été conséquemment caractérisée.

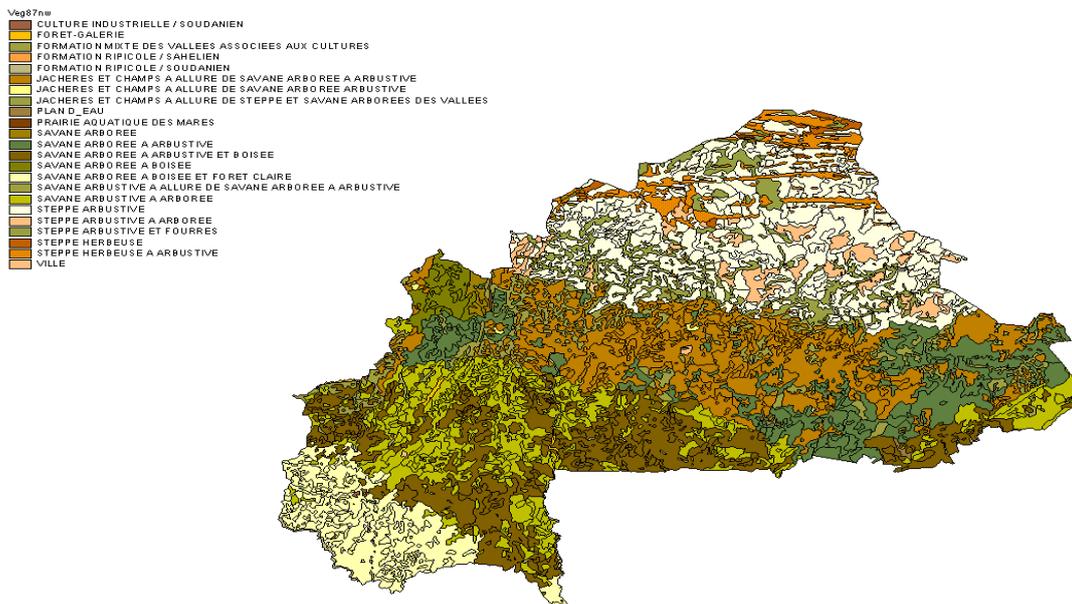
Compte tenu des caractéristiques du socle cristallin (qui rendent incertaines les mesures) et la faible exploration de la zone Sédimentaire Sud Est du pays, les estimations de réserves en eau souterraines du pays sont encore mal connues : elles seraient comprises entre à 252 899 et 519 830 millions de m³ (DGH, 2001).

Des paysages dominés par la savane

La végétation du Burkina Faso se présente de la manière suivante (Boussim, 2002) :

- Une steppe arbustive parfois arborée avec des espèces (*Balanites aegyptiaca*, *Acacia spp.*) caractéristiques de la zone pour le secteur nord sahélien, présentant des arbres de petite taille organisés en peuplements clairsemés alternant avec des espaces dénudés.
- La végétation est similaire dans le secteur sub sahélien, mais les ligneux sont plus fréquents, plus diversifiés et de taille plus grande que dans le secteur nord sahélien.
- La végétation du secteur nord soudanien est plus dense, mais assez fortement anthropisée compte tenu du fait que ce secteur est le plus densément peuplé. Pour cette raison, ce sont les espèces traditionnellement protégées (*Vitellaria paradoxa*, *parkia biglobosa*, *Tamarindus indica*, *Lannea microcarpa*, *Adansonia digitata* et *Fedherbia albida*) qui dominent la strate ligneuse ; la strate herbacée des espaces non cultivés est dominée par *Loudetia togoensis*, *Hyparrhenia rufa*, *Cenchrus ciliaris* et *Andropogon spp.*
- La végétation du secteur sud soudanien est la plus riche en forêts claires et en savanes avec une strate arborée presque continue et des espèces comme *Isobertinia doka* et *Deutarium microcarpum*. Cette végétation devient hygrophile et encore plus dense avec des espèces comme *Anogeisus leiocarpus*, *Mitragina inermis* et *Syzygium guineense* au niveau de ses galerie forestières.

Carte 1. Territoires phytogéographiques du Burkina Faso. Guinko , 1991



Les paysages sahélo-soudaniens du pays peuvent également être classés en deux catégories : naturels ou anthropiques. Les paysages naturels occupent 60% du territoire (tableau II), avec essentiellement des savanes, dont 69,81 % sont arbustives et 30,19% sont arborées. Les paysages anthropiques se répartissent entre les agglomérations, les plans d'eau artificiels et les bas-fonds auxquels sont souvent associées des superficies exploitées en culture irriguées, les jachères et les zones dégradées, les superficies exploitées en culture pluviale et les plantations. Les jachères, les superficies cultivées et les agglomérations hébergent fréquemment des parcs agro-forestiers. Les formations végétales anthropiques incluent essentiellement les jachères et les parcs agro-forestiers (32% du paysage du pays).

Les formations forestières du pays sont fragiles et connaissent ces dernières années un rythme accéléré de dégradation activé par l'importante pression foncière des populations. A cet élément s'ajoutent l'élevage extensif transhumant, les méthodes culturales extensives sur brûlis, les feux de brousse incontrôlés et la coupe anarchique et abusive du bois.

Une cartographie de l'occupation des terres à partir d'images satellites de 1992 et de 2002 a permis de quantifier le phénomène de déforestation au Burkina .

Tableau 1: Evolution des superficies forestières et agricoles 1992-2002

Unité d'occupation des terres	Sup (ha) 1992	Sup (ha) 2002	% du territoire national en 2002	Evolution des superficies/an	
				(ha)	%
Territoires agricoles avec présence d'espaces naturels importants	3268654	3437511	12,59	16886	0,52
Territoire agroforestier	2038779	2305603	8,45	26682	1,31
Cultures plusiales	7403296	8016867	29,37	61357	0,83
Forêt claire	53359	50249	0,18	-311	-0,58
Forêt galerie	851830	834265	3,06	-1757	-0,21
Savane herbeuse	222903	220032	0,81	-287	-0,13
Savane arbustive	6902437	6189685	22,68	-71275	-1,03

Savane arborée	2553094	2327677	8,53	-22542	-0,88
Steppe herbeuse	1296444	1270518	4,65	-2593	-0,20
Steppe arbustive	2319319	2213572	8,11	-10575	-0,46
Steppe arborée	210902	199420	0,73	-1166	-0,55

Source : Base de données de l'occupation des terres 1992 et 2002 (PNGT ; 2006)

Le tableau ci-dessus montre que l'ensemble des formations forestières (savane claire, forêt galerie, savane arbustive, savane arborée, steppes) couvre 13 305 238 ha, soit 48,75% du territoire national. Ce couvert forestier subit une diminution moyenne annuelle de 110 500 ha, soit 4,04 % en moyenne par an de 1992 à 2002.

Une diversité biologique encore appréciable à protéger

Au Burkina Faso, les derniers chiffres disponibles (CONAGESE, 2001) donnent 2394 espèces animales que l'on peut regrouper en 732 genres et 335 familles, et 1407 espèces végétales que l'on peut regrouper en 258 genres et 766 familles (tableau III). D'autres estimations existent, mais elles ne s'écartent que très peu des chiffres donnés plus haut.

Tableau 2: taxonomie de la diversité biologique du Burkina

Règne	Composantes	Familles	Genres	Espèces
Animaux	Insectes	151	250	1515
	Faune aquatique	54	106	198
	Faune sauvage	119	362	665
	Faune domestique	11	14	16
Plantes	Champignons supérieurs	8	13	28
	Algues	32	88	191
	Flore herbacée aquatique inféodée aux zones humides	76	118	185
	Flore herbacée terrestre	87	333	627
	Flore ligneuse	55	214	376

(Source REEB 2002)

Avec ces 3801 espèces recensées, et en comparaison avec les paysages naturels plus humides, l'environnement burkinabé peut être considéré comme ayant une faible densité d'espèces sauvages.

La diversité animale est encore importante malgré les pressions anthropiques diverses. Selon le recensement de faune de 1982, le pays compte des populations relativement fortes d'éléphants (plus de 2400 têtes), de buffles (plus de 10 000 têtes) d'hippotragues (plus de 13 000 têtes), de bubales (plus de 8 700 têtes), de cob de buffon (plus de 11 800 têtes), de phacochères (28 500 têtes), d'ouébi (36 800 têtes), de céphalopes de Grimm (15 000 têtes) et de cynocéphales (13 800 têtes).

Milieu humain

Une population jeune, mais très affectée par la pauvreté

La population du Burkina Faso est estimée selon les résultats préliminaires d'avril 2007 du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de décembre 2006 à 13 730 258 habitants.

Le taux croissance de la population est de 3% /an et la population urbaine est de 20,25% et la population rurale est de 79,70/0. Cette population devrait atteindre 18,6 millions en 2015 compte tenu de son taux de croissance élevé (PNUD, 2003). La majorité de cette population est jeune (48,9% en dessous de 15 ans en 2001 contre 2,7% à un âge égal ou supérieur à 65 ans). Et bien que les jeunes commencent à travailler très tôt, ils représentent une charge pour la fraction active de la population. Il est ainsi estimé qu'une proportion de 46,4% de la population (45,3% en 1998) vit en dessous du seuil national de pauvreté (estimé à 82.672 FCFA en 2003 contre 72.680 F en 1998) ; on estime également que 61,2% de la population vivrait avec moins d'un dollar/jour (85,8% avec moins de 2\$/jour). Cette pauvreté est surtout rurale car 92,2% des pauvres vivaient en milieu rural en 2003.(cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, MED, 2001)

Une économie particulièrement fragile

Le PIB était estimé à 2,5 milliards de dollars, soit 215 \$US/habitant en 2001 (PNUD, 2003), c'est-à-dire moins de 50% du PIB moyen par tête d'habitant en Afrique Sub Saharienne (ASS 7). Le PIB a quand même connu un taux de croissance annuelle en 2001 de 5,6% (3,1% pour le PIB/tête). Par ailleurs, les importations de biens et services représentaient 26% de ce PIB (PNUD, 2003).

Malgré le fait que le Burkina Faso soit un pays à vocation agricole, ce sont les services qui contribuent le plus au PIB du pays. **Les industries et le secteur privé sont peu développés**, en raison de plusieurs facteurs, dont une infrastructure économique faible, des coûts de transaction et d'intrants particulièrement élevés et une faible productivité de la main d'oeuvre.

Par exemple le pays est jugé très peu compétitif en ce qui concerne les coûts de l'électricité et des télécommunications.

La faible productivité de l'agriculture est due à plusieurs facteurs, parmi lesquels son caractère extensif, peu mécanisé et à faible apport d'intrants sur des sols acides et pauvres en phosphore et, le caractère aléatoire de la pluviosité. De plus les progrès sont lents en raison des capacités limitées (ressources humaines notamment) des services chargés de la vulgarisation agricole et du faible accès des ruraux au crédit.

Les principaux produits d'exportations sont le coton (57,92% des exportations totales en 2001) et le bétail (19,00% en 2001). D'autres produits agricoles d'exportation comme l'arachide, le sésame et le tabac sont promus, mais ils n'occupent encore que des parts insignifiantes du marché. De ce fait l'économie du pays est intimement tributaire à la fois des variations du cours mondial du coton et des aléas socio-économiques rencontrés par ses voisins (Côte d'Ivoire et Ghana notamment), de même que des politiques des pays développés en matière de subvention de leur production (coton) ou de leur exportation agricole (produits carnés). Le pays dépend de la Côte d'Ivoire en tant que moteur de l'économie de la sous région. Plus de 65% du flux commercial passe par le port d'Abidjan, qui est largement favorisé par rapport aux autres ports de la région, à la fois par sa grande capacité, par la possibilité d'utiliser le rail (moins coûteux que la route) entre Abidjan et Ouagadougou, et par

l'importance du réseau burkinabé en Côte d'Ivoire. Il est en effet estimé que plus de 2.8 millions de burkinabé vivent et travaillent en côte d'Ivoire. Outre leur implication dans les échanges commerciaux entre les deux pays, ces travailleurs apportent annuellement des revenus importants à leur pays d'origine.

La crise vécue par la Côte d'Ivoire a des conséquences économiques très importantes sur le Burkina Faso : diversion et désorganisation des flux commerciaux ⁸, désorganisation des entreprises industrielles surtout dans la zone de Bobo-Dioulasso et Banfora, augmentation sensible des coûts de transport (plus 25 F/kg pour le coton ⁹), baisse des revenus rapatriés par les émigrés, effets négatifs sur les finances publiques (la baisse des activités commerciales et industrielles entraîne une diminution sensible de recettes comme les droits de douane, la TVA et autres taxes, tout ceci entraînant une baisse de rythme de croissance du pays.

Une faible couverture des besoins sociaux

Le pays compte environ 3 médecins pour 100 000 habitants (PNUD, 2003), ce qui ne permet pas une bonne prise en charge des principales causes de décès (paludisme et diarrhées infantiles notamment). Selon le ministère du Développement (2003), le taux de prévalence du VIH/SIDA était de 7,17% en 2000. La proportion d'enfants en bas âge (5 ans ou moins) atteints de malnutrition (poids inférieur à la normale) est de 34%.

Tous ces éléments font qu'à la naissance, un enfant a 43,4% de chances de ne pas dépasser l'âge de 40 ans. En comparaison avec l'ensemble de l'Afrique Sub saharienne (ASS), la mortalité infantile est élevée et le taux de scolarisation particulièrement faible. Pour l'année scolaire 2002-2003 le taux de scolarisation était de 44,1% et le taux d'alphabétisation de 21,8% (figure 2). Seulement 29% de la population a accès à l'assainissement et 42% à l'eau potable ; cependant pour ce dernier indicateur, les performances du pays sont meilleures à la moyenne de l'Afrique au Sud Sahara.

L'accès aux énergies modernes est très limité car environ 86% de la population utilise toujours le bois comme principale source d'énergie (DGE, 2003) ; Cette situation n'évolue pas beaucoup car en 1997 (PNUD) déjà 87,1% des énergies utilisées étaient d'origine traditionnelle (bois énergie essentiellement). Les hydrocarbures sont surtout (75% de la consommation totale du pays) utilisés par le secteur des transports, tandis que pour l'électricité, 44% est utilisé par les industries et 55% par les ménages

Tout ceci contribue à classer le Burkina Faso comme pays particulièrement pauvre : **173^{ème} sur les 175 pays évalués** pour l'indice de développement humain durable par le PNUD (2003). Il faut ajouter que plus de 100 000 burkinabé ont dû opérer un retour probablement définitif au pays suite à la crise ivoirienne, ce qui va davantage exacerber les difficultés prise en charge de l'ensemble des besoins sociaux fondamentaux.

1.2. Situation politique /géographique du pays

Le Burkina Faso, anciennement appelée Haute Volta est indépendant depuis le 5 août 1960. Après le référendum de juin 1991, le Burkina Faso s'est doté d'une constitution et actuellement sous la quatrième république et fonctionne selon le système démocratique pluraliste pour ce qui concerne la gouvernance politique.

La langue officielle est le français et les principales langues sont le moore, le dioula et le fulfulde.

Le pays est divisé en treize (13) régions, quarante cinq (45) provinces, trois cent cinquante et

une (351) communes et huit mille deux cent vingt huit (8 228) villages. La région et la commune constituent des collectivités territoriales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. De plus en plus de décisions et projets seront pris au niveau régional dans le cadre de la décentralisation adoptée.

Tableau 3: Carte Administrative du Burkina Faso



1.3. Les secteurs industriel et agricole et autres secteurs économiques clés du Burkina Faso

Le tissu industriel Burkinabé est assez léger et est encore très peu développé. Cependant, le secteur industriel a participé pour près de 16 % au Produit Intérieur Brut (PIB) du Burkina au cours de l'année 1990.

Les industries les plus importantes sont les industries manufacturées et minières (plus de 75 %) de les bâtiments et travaux publics (20 %). L'électricité, le gaz et l'eau interviennent dans le secteur primaire pour moins de 5 % (REEB, 2002).

Tableau 4: répartition des industries du Burkina

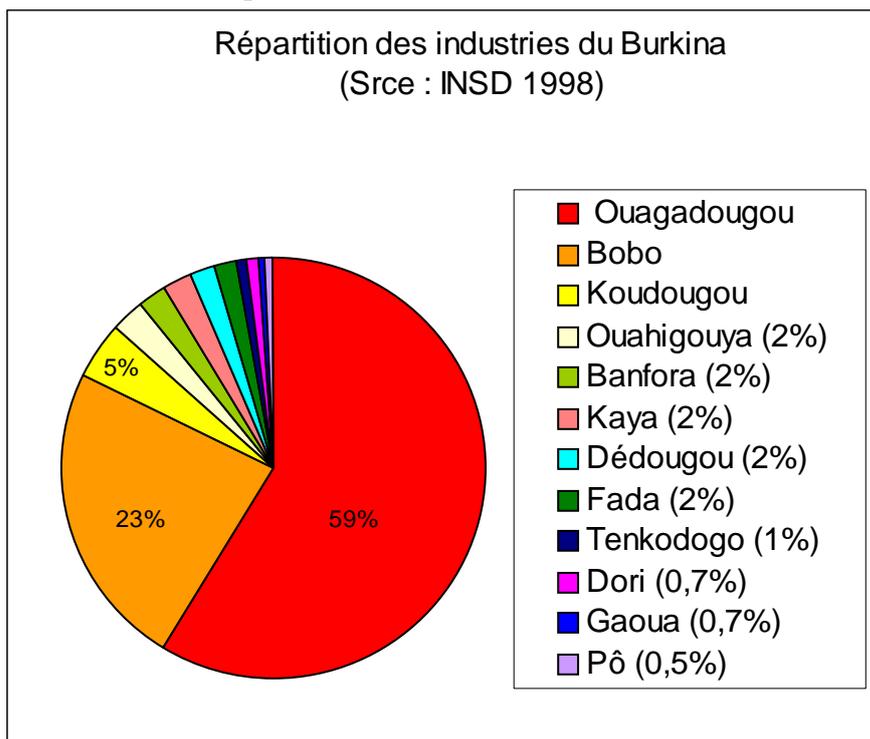


Tableau 5: Aperçu des secteurs économiques nationaux

Code ISIC	Secteur économique et activités liées	Contribution Au produit intérieur brut	Valeur en F CFA (en millions)	Taux de croissance au cours des trois années écoulées
Activités de l'agriculture, sylviculture et pêche				
	Agriculture vivrière	13,1%	423442,195	9,5%
	Agriculture de rente	2,6%	83818,9419	-10,5%
	Elevage	11,6%	376578,517	4,7%
	Sylviculture	1,6%	50289,0032	8,8%
	Pêche	0,3%	8224,13044	9,6%
Activités extractives				
	Industries extractives	0,8%	25199,8573	43,3%
Activites de fabrication				
	Boisson et tabac modernes	1,4%	46212,9637	6,5%
	Eqrenage coton	0,7%	22401,0599	-24,5%
	Autres industries manufacturières modernes	2,9%	95228,0638	6,2%
	Industries manufacturieres informelles	7,5%	243972,458	10,0%
Activites de services				
	Travaux de construction	7,0%	226881,79	26,3%
	Electricite, qaz et eau	1,3%	42190,8272	17,3%
	Commerce	10,1%	328637,899	7,0%

	Transp	2,5%	81990,3129	7,3%
	Postes et telecommunications	2,0%	65243,1936	16,4%
	Services financiers	1,4%	46399,8308	9,0%
	Autres services marchands	7,1%	230016,901	8,1%

Tableau 1. B : Structure du secteurs

Tableau 6: Nombre d'emplois par secteur d'activités

description	Nbre d'établisse	Emploi total	Rendement / an	Emissions principales
Industries alimentaires	30	4272		Voir 1.5
Textiles/vêtements et	7	5311		Voir 1.5
Bois et produits du bois	2	963		Voir 1.5
Produits chimiques	12	1020		Voir 1.5
Industries minières	7	2100		Voir 1.5

1.4. Rejets polluants des principaux secteurs économiques .

Les industries sont de grandes consommatrices d'eau qui génèrent plusieurs types de rejets polluants et de déchets solides. Elles concernent plusieurs domaines notamment l'agro-industrie, le textile, l'habillement les cuirs et peaux ; les ouvrages et métaux

Industries agro-alimentaire :

Les impacts sur l'environnement sont de plusieurs ordres :

- *SN-SOSUCO* : 8 000 tonnes de sucre de canne en 1990 avec rejet de mélasse (récupérée partiellement par la SOPAL pour la fabrication de l'alcool à 90, de la liqueur et du vinaigre), de bagasse (déchet solide récupéré partiellement comme aliment de bétail), d'eaux usées de rinçage des tanks très riches en matières organiques notamment en produits azotés;
- *BRAKINA* : plus de 740 000 hl/an de boissons diverses et de glace, production de déchets solides (drêche) et d'eaux usées riches en détergents (pH de 11,6 et DCO de l'ordre de 2 300 mg/l contre une valeur normale (OMS)de 40 mg/l ;
- *SN-CITEC et SOFIB* : fabrication de savon et extraction d'huile d'arachide et de coton ; production de déchets solides (tourteaux) ; de poussières et d'eaux usées très riches en soude, en graisses et matières organiques très basiques;
- *abattoirs frigorifiques* de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso : rejet de déchets solides (10 tonnes de déchets par jour : matières stercoraires, fumier, purin, sang) et d'eaux résiduaires riches en graisses, en protéines et phosphates

Les industries du textile, de l'habillement et des cuirs et peaux :

- *SOFITEX* : production de déchets solides (fragments de capsules de feuilles mortes et de la terre récupérés et réutilisés dans les exploitations agricoles) et de fibres de coton

polluant l'air;

- la Société Burkinabè de Manufacture du Cuir (SBMC) produit 4,05 millions de peaux, 240 000 articles en cuir et 2 400 m² de cuir fini avec rejet de substances chimiques diverses (150 à 190 tonnes d'eaux usées non traitées);
- la société TAN ALIZ rejète des effluents liquides chargés principalement de protéines solubles et des excès de produits chimiques (85 kg de chromate en 1997 et 380 kg d'alcalins et de sulfures. Elle rejète également des boues dont la charge organique polluante est très forte et atteint en moyenne 5g/l de DCO soit 5kg/m³/j et environ 2g/l (2kg/m³/j) de DBO5.

Les industries d'ouvrages en bois et métaux

- Les déchets sont d'ordre chimique (cyanure, chlore, chrome, nickel, zinc, alcalins et acides) .

Les industries chimiques :

Leurs activités sont sources de plusieurs types de pollutions notamment la pollution de l'air et de l'eau

Les industries minières :

Les impacts sur l'environnement sont essentiellement physiques et chimiques :

- pollution chimique de l'eau et des sols (cyanure et mercure);
- changements paysagers (déboisement, érosion des sols)

1.5. Commentaires et Analyses

L'environnement économique du Burkina Faso est marqué par la montée du cours du pétrole et une mauvaise répartition de la pluviométrie qui affecte l'activité agricole. L'activité industrielle et les services quant à elle, garde toutefois le dynamisme observé depuis un certain moment.

Le secteur primaire a contribué à la valeur ajoutée à 30,4% en 2007. Il reste marqué par la chute du prix du coton au producteur consécutif à la baisse du cours mondial et le renchérissement du cours des intrants d'une part, et la mauvaise répartition pluviométrique.

Concernant l'élevage, les difficultés enregistrées au niveau de la production de coton ont eu pour principaux effets le renchérissement des prix des aliments pour bétail du fait de l'amenuisement des disponibilités en graines et en tourteaux de coton,

Grâce aux investissements réalisés par les sociétés minières comme, le secteur secondaire connaît un certain dynamisme d'essentiellement par l'activité extractive, par la relance des activités au niveau des entreprises industrielles et la création de nouvelles unités,

Le secteur tertiaire maintient une certaine vigueur à la faveur de la normalisation de situation sociopolitique en Côte d'Ivoire qui a relancé les activités commerciales et grâce aux politiques concurrentielles menées par les opérateurs de téléphonie mobiles pour susciter la consommation.

Au total, malgré un environnement international peu favorable marqué par la hausse exceptionnelle du cours du pétrole et des prix des denrées alimentaires, l'activité économique connaît une relative vitalité.

CHAPITRE 2: PRODUCTION, IMPORTATION, EXPORTATION ET UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES

INTRODUCTION

La réglementation sur les produits chimiques et notamment sur les pesticides a beaucoup évolué ces dix dernières années suite à la mise en œuvre des Conventions de Rotterdam et de Stockholm, des recommandations du Forum Inter Gouvernemental sur la Sécurité Chimique (IFCS) et de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM).

Le principal changement a été la prise en compte de la notion de cycle de vie des produits chimiques et de la nécessité du regroupement des acteurs du domaine des produits chimique dans une structure unique de coordination et de gestion des produits chimiques.

Ainsi les textes sur le contrôle des pesticides se sont étendus sur les différents stades du cycle de vie à savoir la production, l'importation, l'exportation, le stockage, la commercialisation, l'utilisation, le recyclage ou la reformulation et l'élimination.

La réglementation a pris en compte également le transport, le reconditionnement, l'application professionnelle, le reconditionnement et le transit.

La mise en œuvre des conventions de Rotterdam et de Stockholm a permis de quantifier les stocks des pesticides concernés par lesdites conventions et de prévoir les dispositions pour leur élimination future.

L'intensification des activités agricoles et minières, la lutte contre les vecteurs des maladies humaines et animales ont conduit à l'augmentation des productions, des importations et des utilisations des produits chimiques.

Les données du présent chapitre ont trait aux importations, aux exportations, à la fabrication, à la distribution et à l'utilisation des produits chimiques au Burkina Faso. Elles sont issues des statistiques des douanes, de la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement ainsi que des structures de production et d'importation.

S'agissant des informations relatives à la formulation des produits chimiques, les sources sont de la Société Africaine de Produits Phytosanitaires et d'Insecticides (SAPHYTO) et de la Société Chimique et Agricole du Burkina (SCAB).

Section 2.1. Production, importation et exportation des produits chimiques.

Le tableau ci-dessous donne les statistiques relatives à la production/fabrication, à l'importation et à l'exportation.

Les données statistiques sont issues de la douane pour la plupart des importations ; de la SAPHYTO et de la SCAB pour les productions au plan national et pour les exportations.

TABLEAU 2.A : PRODUCTION ET COMMERCE DES PRODUITS CHIMIQUES

Tableau 7: production et commerce des produits chimiques (2007)

Type de produits chimiques	Production/fabrication (tonnes/an et valeur en millions de Francs CFA)	Importation (tonnes/an et valeur en millions de Francs CFA)	Formulation emballage (tonnes/an et valeur en millions de Francs CFA)	Exportation (tonnes/an et valeur en millions de Francs CFA)
Pesticides (utilisation pour l'agriculture, la santé publique et la consommation)	2.091 t 7.732 f.CFA	5831 t 13.061 f.CFA	Identique à la colonne importation	37 t 357 Fr.CFA
Engrais	Non quantifié	124.816 t 16.990 fCFA		2.000 t 653 f.CFA
Produits pétroliers	néant	512 t 389 f.CFA		25 1,343 f.CFA
Produits chimiques industriels (Utilisés dans les établissements de fabrication/transformation)	500 t 300 f.CFA	14386 t 5.153 f.CFA		néant
Produits chimiques de consommation	Non quantifié	Non quantifié		Non quantifié
Autres produits chimiques (utilisation inconnue ou mixte)	Non quantifié	Non quantifié		Non quantifié

Sources : DOUANES et DPVC

1) -. Les provenances des produits sont :

Le Nigeria, la Chine, le Mali et la Côte d'Ivoire pour les pesticides ; L'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Corée, la Côte d'Ivoire, l'Espagne, la France, le Ghana, le Liban, la Norvège, les Pays Bas et le Royaume Uni pour les produits pétroliers .

2)- les colonnes 2 et 3 sur la production et l'importation constituent l'ensemble des produits chimiques mis en consommation et utilisation au Burkina Faso.

Les quantités exportées proviennent de la production locale.

Dans le cadre de la formulation des pesticides, des << matières premières>> qui sont des matières actives de qualité technique sont importées. Ces substances sont plus concentrées et leurs manipulations sont plus dangereuses.

Des importations de mercure et de Cyanure sont également faites et utilisées dans les mines d'or.

Le pétrole et le gaz sont importés en grandes quantités pour les usages domestiques et industriels. Leur combustion pose le problème de la pollution atmosphérique.

Tableau 2.A.1 : Matières premières pour les produits chimiques et les industries associées : Année 2007

Tableau 8: matières premières pour les produits chimiques (2007)

Matières premières	Importation (tonnes ou volume/an)	Exportation (tonnes ou volume/an)	Extraction locale (tonnes ou volume/an)
Matière active de qualité technique	335	néant	néant
Mine d'or	Non quantifié	6,16% des exportations en 1999	2.750 T en 1996
Produits pétroliers	512	25	Néant

Sources : DOUANE et DPVC

NB : les produits pétroliers comprennent l'essence, le gas-oil, le pétrole et le gaz.

Section 2.2. : Utilisation des produits chimiques par catégorie

Les productions et les importations sont généralement faites pour la consommation et l'utilisation interne. En l'absence de statistiques précises, les utilisations ont été estimées à 90% des productions pour les pesticides et à 100% pour les autres produits chimiques.

TABLEAU 2.B: UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES PAR CATEGORIE

Tableau 9: utilisation des produits chimiques par catégorie

<i>Type de produits chimiques</i>	<i>Nombre de tonnes utilisées dans le pays</i>	<i>Années</i>
Pesticides (Utilisation pour l'agriculture, la santé publique, la consommation)	7.130	2007
Engrais	124.816	2007
Produits pétroliers	4.875	2007
Produits chimiques industriels (utilisation dans les établissements de fabrication/transformation)	14.386	2007
Produits chimiques de consommation	93	1998
Déchets de produits chimiques	288 9	1998
Autres produits chimiques (utilisation inconnue ou mixte)	1140	1998

Sources : DOUANES et DPVC

Section 2.3. : Stockage de produits chimiques et questions relatives

Les stockages de grands volumes sont rares hormis le cas des produits pétroliers.

Les stockages s'effectuent au niveau de la production, de l'importation, de la distribution et de l'utilisation.

Les magasins sont souvent destinés au stockage de plusieurs produits différents.

Dans le domaine des pesticides, les grands volumes de stockage s'observent surtout au niveau des structures de formulations, de reconditionnement et de production cotonnière et de canne à sucre.

Le stockage ne dure pas longtemps car les pesticides sont redéployés vers les magasins des vendeurs grossistes et/ou détaillants avant de se retrouver dans les magasins de l'utilisateur final. Au niveau de l'utilisateur final, les quantités sont très infimes.

La réglementation prévoit que l'octroi de l'agrément pour la production, la vente en gros et en détail fasse l'objet d'une évaluation préalable des magasins des demandeurs.

L'évaluation porte essentiellement sur la viabilité et les normes de sécurité des magasins.

Les magasins manquent souvent de dispositifs de sécurité et les sites sont rarement appropriés.

Tableau 2.C : Volumes de stockages des produits chimiques et entrepôts : Année 2007

Tableau 10: volume de sotckages des produits chimiques et entrepôts

<i>Type de produits chimiques</i>	Taille/capacité (volume en mètres cubes)	Type d'installation	Lieu (port, complexe industriel, urbain, rural)	Etiquetage ; mesure de protection de la santé et de l'environnement)
Pesticides (utilisation pour l'agriculture, la santé publique, la consommation)	1380 SCAB 1750 SENEFURA 1425 SAPHYTO 2430 DPVC	Complètement fermé	Complexes industriel et urbain	Oui
Engrais	1.100 SCAB	Complètement fermé	Complexe industriel	Oui
Produits pétroliers	Très grande capacité non quantifiée (SONABHY)	Complètement fermé	Complexe industriel	Oui
Produits chimiques industriels (utilisation dans les établissements de fabrication/transformation)	1.100 SCAB	Informations non disponibles		Oui
Produits chimiques de consommation	Informations non disponibles			
Déchets de produits chimiques	Informations non disponibles			
Autres produits chimiques (utilisation inconnue ou mixte)	Informations non disponibles			

Sources : SAPHYTO , SCAB, SENEFURA et DPVC

N.B : Le magasin d'engrais est le même que celui des produits chimiques.

La législation nationale actuelle se réfère aux normes de classification et d'étiquetage de la FAO et de l'OMS et non du SGH. Elle prend en compte les normes relatives à la sécurité des magasins de stockage.

Il n'existe pas de magasins spécifiques pour le transit.

Section 2.4. : Transport des produits chimiques et activités liées

Il existe deux niveaux de transport : le transport international et le transport interne.

Le transport international utilise les voies ferroviaires et routières principalement pour parvenir à nos frontières.

Les quantités concernées par le transport correspondent aux quantités importées.

L'étiquetage relatif aux mesures de protection de la santé et de l'environnement est respecté, notamment pour les produits pétroliers qui se réfère aux recommandations sur le transport des marchandises de l'ONU.

Le transport interne utilise rarement les moyens et les installations appropriés hormis le cas du transport des produits pétroliers.

Une réglementation visant le transport des pesticides est en cours de signature.

Tableau 2.D.Chaine d'approvisionnement pour la distribution et le transport des produits chimiques. Année 2007

Tableau 11: chaine d'approvisionnement

<i>Type de produits chimiques</i>	Type de transport : maritime, fluvial, ferroviaire, route, air	Capacité approximative (volume en mètres cubes ou poids en tonnes transportés par an)	Etiquetage ; mesure de protection de la santé et de l'environnement)
Pesticides (utilisation pour l'agriculture, la santé publique, la consommation)	Ferroviaire et Route	Les quantités correspondent aux importations et aux productions	oui
Engrais	Ferroviaire et Route		oui
Produits pétroliers	Ferroviaire et Route		oui
Produits chimiques industriels (utilisation dans les établissements de fabrication/transformation)	Ferroviaire et Route		oui
Produits chimiques de consommation	Ferroviaire et Route		oui
Déchets de produits chimiques	Non identifié		Non identifié
Autres produits chimiques (utilisation inconnue ou mixte)	Non identifié		Non identifié

Source : DPVC

NB : les Capacités correspondent aux importations et aux productions réalisées

Section 2.5. : Déchets chimiques

Les différents types de déchets indiqués dans le tableau 2.C sont rejetés, traités ou non, dans la nature. Il n'a pas été possible d'avoir des informations sur leur quantité.

TABLEAU 2.E: PRODUCTION ET IMPORTATION/EXPORTATION DE DECHETS

Tableau 12: production, importation et exportation de déchets

<i>Type de déchets chimiques</i>	<i>Production (Tonnes/an)</i>	<i>Exportation (Tonnes/an)</i>	<i>Importation (Tonnes/an)</i>
Effluents gazeux	Non quantifié	Le Burkina Faso n'exporte pas de déchets	Strictement interdit
Effluents liquides	Non quantifié		Strictement interdit
Déchets solides (emballages perdus)	119.415		Strictement interdit
Pesticides POPs	129		Strictement interdit

N.B : les données sur les déchets produits par les unités de production et de reconditionnement ne sont pas disponibles.

Les pesticides périmés, obsolètes ou périmés sont considérés comme des déchets (recensement de 2004)

Section 2.6. : Aperçu des capacités techniques pour le recyclage des produits chimiques

Le recyclage et la récupération des produits chimiques et des déchets sont possibles au niveau des installations de la SAPHYTO à Bobo Dioulasso.

Tableau 2.F : Installation pour le recyclage et la récupération des produits chimiques et des déchets.

Tableau 13: recyclage et récupération des produits chimiques et déchets

Lieu de l'installation, de l'opération ou du processus	Description de l'installation, de l'opération ou du processus	Opération de récupération selon la codification R (annexe IV B)	Capacité de l'installation (en tonnes métriques)	L'installation traite-t-elle également les déchets importés ? Oui/Non
Bobo (SAPHYTO)	Informations non disponibles			

N.B : Le recyclage concerne les pesticides périmés suite à une durée de stockage de plus de deux (02) ans.

Les détails techniques sur les installations ne sont pas disponibles.

Section 2.7. : Aperçu des capacités techniques pour l'élimination des produits chimiques

Tableau 2.G : Installation pour l'élimination des produits chimiques et déchets associés

Tableau 14: élimination des produits chimiques et déchets associés

Lieu de l'installation, de l'opération ou du processus	Description de l'installation, de l'opération ou du processus	Opération de récupération selon la codification D (annexe IV A)	Capacité de l'installation (en tonnes métriques)	L'installation traite-t-elle également les déchets importés ? Oui/Non
Le Burkina Faso ne dispose pas d'installations pour l'élimination des produits chimiques				

Section 2.8. : Stocks de produits chimiques obsolètes, dépôts de déchets chimiques et sites contaminés.

Les stocks concernent les POPs dont le dernier recensement a eu lieu en 2004.

Tableau 2.H : Stocks de produits chimiques obsolètes, dépôts de déchets chimiques et zones contaminées

Tableau 15: stock des produits chimiques obsolètes

	Lieu (coordonnées GPS ou latitude/longitude)	Contenu principal par produit chimique ou groupe de produits chimiques/déchets	Taille du Site ou stock. ex : <<petit, moyen ou grand>>
Stocks de produits chimiques obsolètes SOFITEX ; DPVC ; DRAHRH ; SONAGESS	Bobo et Zones cotonnières Ouaga et zones du Sahel Régions du Burkina Ouaga et zones du Sahel	Pesticides	Moyen Moyen Petit Petit
Sites de déchets chimiques Non identifié	Non identifiés et quantifiés		
Zones contaminées Abords des magasins	Non identifiées et quantifiées		

Source : recensement POPs 2004

Section 2.9. : Substances chimiques produites involontairement

Tableau 2.D à voir document Stockholm (plan de mise en œuvre de la convention de Stockholm)

Section 2.10. : Commentaires analyses

Les acteurs chargés de la production, de l'importation, de l'exportation, du transport, de la commercialisation et de l'utilisation ont la capacité de dresser les statistiques liées à leurs activités qui ne sont malheureusement pas toujours tenues à jour.

L'obtention des statistiques en principe est gratuite pour les demandeurs du secteur de l'Etat et payante pour le demandeur du secteur privé.

Les statistiques peuvent être disponibles en fonction des activités soit à la douane, soit au guichet unique ou à l'Institut National des statistiques et de la Démographie (INSD) ainsi que les acteurs qui les ont produites.

Le mode de présentation des statistiques ne correspond pas toujours à celle du demandeur. Cas de la douane qui a une préoccupation plutôt financière que technique.

De plus, les statistiques ne sont pas souvent tenues à jour.

Il serait souhaitable que les statistiques à tous les niveaux soit régulièrement tenues à jour et que les conditions d'obtentions soient flexibles et rapides.

L'unique société de formulation a des capacités de recyclage.

Il n'existe par contre pas d'infrastructures d'élimination ni de coopération avec des institutions ou des pays en matière de recyclage, et d'éliminations des déchets chimiques.

Il existe des textes fixant les normes des déchets au niveau des installations de production et des dispositions sécuritaires pour prévenir les cas d'accident.

Une participation active est en cours avec le centre régional de Bâle basé à Dakar au Sénégal.

La réglementation en vigueur combat le trafic illicite des déchets.

Le transit et la traversée du territoire ne sont permis que pour les produits chimiques autorisés et dont les destinations sont connues.

Le transport et le stockage des produits chimiques connaissent des insuffisances majeures du fait de l'inadéquation des moyens de transport et des infrastructures de stockage.

CHAPITRE 3: PROBLEMES PRIORITAIRES EN RAPPORT AVEC LA PRODUCTION, L'IMPORTATION, L'EXPORTATION ET L'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES

3.1. Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques

L'objectif du chapitre 3 est de fournir un aperçu de la nature des problèmes liés à la production, au commerce et à l'utilisation des produits chimiques et dans la mesure du possible sur les produits ou catégories de produits chimiques qui posent des problèmes spécifiques.

Ce chapitre est traité sous forme de deux (2) tableaux et d'un commentaire/analyse. Les tableaux portent l'un sur la description de la nature des problèmes et l'autre sur les problèmes prioritaires liés aux produits chimiques.

TABLEAU 3.A. DESCRIPTION DE LA NATURE DES PROBLEMES

Tableau 16: description de la nature des problèmes

NATURE DES PROBLEMES	VILLES OU CONCERNEES	BREVES DESCRIPTIONS DES PROBLEMES	PRODUITS CHIMIQUES ET/OU POLLUANTS RESPONSABLES DES PROBLEMES
1. Insuffisance de formation, d'information et/ ou de sensibilisation des partenaires et du public	grandes villes et zones agricoles	La faiblesse des moyens des agents chargés de la gestion des produits chimiques ne leur permet pas d'informer, de former et de sensibiliser les partenaires et le public	Valable pour tout produit
2. Insuffisance de spécialistes	grandes villes et zones agricoles	Très peu de spécialistes sont disponibles	Valable pour tout produit
3. Insuffisance d'infrastructures	grandes villes et zones agricoles	absence et/ ou insuffisance de laboratoires d'analyse, de structures d'élimination de produits périmés et de centres antipoison	Valable pour tout produit
4. Méconnaissance des produits chimiques	grandes villes et zones agricoles	Les risques d'intoxication et de pollution des produits chimiques pour l'homme et l'environnement sont souvent méconnus et/ ou négligés par le grand public	Valable pour tout produit
5. Mauvaise utilisation des produits chimiques	grandes villes et zones agricoles	L'inobservation des mesures de protection, d'hygiène et d'autres consignes accentuent les risques d'exposition des utilisateurs et du public	Valable pour tout produit
6. Pollution de l'air	grandes villes et zones agricoles	Emission dans l'atmosphère de particules et gaz divers (dioxyde de carbone (CO ₂) oxyde d'azote (NO et NO ₂) protoxyde d'azote (N ₂ O), dioxyde de soufre (SO ₂) Chlore (cl) etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Produits pétroliers - Engrais azotés - Pesticides...

7. Pollution du sol	zones agricoles	Contamination du sol avec pour conséquence le dépérissement et dégradation, acidification et destruction de la faune et de la flore.	<ul style="list-style-type: none"> - Produits pétroliers - Engrais - Pesticides - Pluies acides...
8. Pollution des eaux (de surface et souterraines)	grandes villes et zones	Rejet de substances minérales et organiques plus ou moins toxiques détériorant les qualités physique, chimique, biologique et bactériologique de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - produits chimiques industriels - produits pétroliers - métaux lourds - engrais azotés et phosphates - pesticides - pluies acides
9. Résidus dans les aliments	zones agricoles	Persistance de certains produits dans les récoltes des cultures, dans la viande, le lait et les oeufs	<ul style="list-style-type: none"> - pesticides - engrais
10. Incapacité d'élimination correcte des produits périmés	grandes villes et zones	Absence d'infrastructures d'élimination des produits chimiques périmés	<ul style="list-style-type: none"> - valable pour tous les produits chimiques
11. Intoxication des hommes	grandes villes et zones	Intoxication accidentelle aiguë ou chronique par voie respiratoire, orale ou dermale	<ul style="list-style-type: none"> - pesticides - produits chimiques industriels - engrais
12. Brûlures	grandes villes	contact avec la peau	<ul style="list-style-type: none"> produits chimiques industriels (soude caustique, ...)
13. Intoxication des animaux	zones agricoles	Intoxication accidentelle aiguë ou chronique par voie respiratoire, orale ou dermale	<ul style="list-style-type: none"> - pesticides

			<ul style="list-style-type: none"> - produits chimiques - engrais
14. Empoisonnement/suicide	grandes villes zones agricoles	Intoxication aiguë consciemment provoquée pour donner la mort	<ul style="list-style-type: none"> - pesticides - produits chimiques et pharmaceutiques
15. Maladies professionnelles	grandes villes et zones	Intoxication chronique accidentelle	<ul style="list-style-type: none"> - pesticides - produits chimiques industriels
16. Insuffisance et inapplication de textes législatifs et règlementaires	grandes villes et zones	Absence et/ou inapplication des textes entraînant un désordre dans la gestion des produits chimiques et une augmentation des risques d'exposition	<ul style="list-style-type: none"> - pesticides - produits chimiques industriels pharmaceutiques et pétroliers - engrais

TABLEAU 3.B. PROBLEMES PRIORITAIRES LIES AUX PRODUITS CHIMIQUES

Tableau 17: problèmes liés aux produits chimiques

Nature des problèmes	Echelle Des Problèmes	Niveau des préoccupations	Aptitude à contrôler les problèmes	Disponibilité des données statistiques	Produits chimiques spécifiques responsables des problèmes	Classement prioritaire
- . Pollution de l'air	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	- produits pétroliers combustibles - engrais azotés - pesticides	1
- . Pollution du sol	régionale	Elevé	Faible	Insuffisante	- Produits pétroliers - engrais - pesticides - pluies acides	1
- . Résidus de pesticides dans les aliments	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	- pesticides	3
- Pollution des eaux (de surface et souterraines)	régionale	Elevé	Faible	Insuffisante	- Produits chimiques, industriels et pétroliers - Métaux lourds - Engrais azotés et phosphates - Pesticides - Pluies acides - Engrais - Pesticides	2
- . Incapacité d'élimination correcte des produits périmés	Nationale	Elevé	Faible	Non disponible	Tout produit chimique	2
- . Intoxication des hommes	Locale	Elevé	Moyen	Non disponible	- Pesticides	1

					- Produits chimiques industriels - Engrais	
- Brûlures	Locale	Elevé	Moyen	Non disponible	- Produits chimiques (soude caustique)	1
- Intoxication des animaux	Locale	Elevé	Moyen	Non disponible	- Pesticides - Produits chimiques industriels - Engrais	1
- Empoisonnement /suicide	Locale	Elevé	Moyen	Insuffisante	- Pesticides - Produits chimiques industriels et pharmaceutiques	1
- Maladies professionnelles	Locale	Elevé	Moyen	Insuffisante	- Pesticides - Produits chimiques industriels et pharmaceutique	1
- Insuffisance de formation, d'information et/ ou de sensibilisation des partenaires et du public.	Nationale	Moyen	Moyen	Insuffisante	Tout produit chimique	1
- Insuffisance de spécialistes	Nationale	Moyen	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	2
- Insuffisance d'infrastructures	Nationale	Moyen	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	2
- Méconnaissance des produits chimiques	Locale	Moyen	Moyen	Insuffisante	Tout produit chimique	2
- Mauvaise utilisation des produits chimiques	Locale	Elevé	Moyen	Insuffisante	Tout produit chimique	1
- Insuffisance et inapplication de textes législatifs et réglementaires	Nationale	Elevé	Moyen	Insuffisante	- Pesticides - Produits chimiques industriels et pharmaceutiques - Produits pétroliers - Engrais	1

1. Indiquer : Locale, Régionale ou Nationale

2. Indiquer : Faible, Moyen ou Elevé

3. Indiquer : Suffisante, Insuffisante, non disponible, source de donnée à mentionner séparément

4. Classement relatif

3.2. Commentaires /analyse.

Comme indiqué dans le tableau 3.B, les compétences nationales en matière de gestion des produits chimiques sont insuffisantes quantitativement et qualitativement. De plus, elles travaillent isolément dans différents secteurs ministériels et des organisations non gouvernementales.

L'élaboration des différents textes législatifs et réglementaires en cours met l'accent sur la concertation et la collaboration entre les différents partenaires en matière de gestion des produits chimiques.

L'insuffisance des infrastructures comme les laboratoires d'analyse et les fours d'élimination des déchets et produits périmés limite également les possibilités de gestion rationnelle.

Les données statistiques ne sont pas centralisées. Elles sont souvent incomplètes, d'exploitation assez difficile et spécifique à chaque secteur d'activités. Les sources des données sont diverses et correspondent aux institutions ministérielles et aux organisations non gouvernementales.

Les villes ou régions concernées par les problèmes du tableau 3.A ainsi que l'échelle des problèmes du tableau 3.B montrent qu'il y a une concentration des problèmes dans certaines régions. Il s'agit notamment des zones agricoles (cotonnières, rizicoles et de canne à sucre) du fait de la forte utilisation des pesticides et des engrais. Les grandes villes sont aussi affectées par le rejet des déchets industriels et la grande consommation des produits pétroliers.

L'élaboration du profil national a permis aux compétences et aux responsables des différentes institutions impliquées dans la gestion des produits chimiques de travailler ensemble, et d'échanger leurs points de vue sur la nature et l'ampleur des problèmes. L'ordre de priorité dégagé dans le tableau 3.B n'exclut pas la nécessité de résolution simultanée des problèmes évoqués.

CHAPITRE 4: INSTRUMENTS JURIDIQUES ET MECANISMES NON REGLEMENTAIRES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

4.1. Aperçu des instruments juridiques nationaux qui traitent de la gestion des produits chimiques

L'objet du chapitre 4 est de fournir un aperçu des instruments juridiques existants ainsi que des mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques. Il s'agit également d'évaluer l'application effective, les forces et les faiblesses de ces textes.

Une dizaine de départements ministériels et bien d'autres institutions et organisations sont concernés par le présent chapitre.

TABLEAU 4. A. RÉFÉRENCES DES INSTRUMENTS JURIDIQUES EXISTANTS QUI TRAITENT DE LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Tableau 18 : instruments juridiques existants

Instrument juridique (type, référence année)	Ministères ou Organismes responsables	Catégories des produits chimiques couvertes	Objectifs de la législation	Articles/ dispositions importants	Ressources allouées	Appréciation des mesures coercitives
Décret N° 79-178 du 9 Mai 1979	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Frais de contrôle et d'Inspection des Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes + frais d'inspection du service des Mines	Articles 5 et 6	-	Non prévu par le texte
Arrêté N° 00566 du 9 Avril 1979	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Frais de contrôle et d'Inspection des Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes + frais d'inspection du service des Mines	Articles 4 et 5	-	Non prévu par le texte
Arrêté N° 000431 du 8 Mars 1975	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Prescriptions à respecter sur les emplacements des dépôts d'hydrocarbures	Articles 2 à 7	-	Mesures coercitives non dissuasives
Décret N° 75-008 du 10 Janvier 1975	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Réglementation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes	Articles 1, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 17, 21, 23, 26	-	coercitives non dissuasives
Arrêté N° 000432 du 8 Mars 1975	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Conditions à remplir par les réservoirs souterrains de liquides inflammables dans des dépôts de 3 ^e classe	Articles 2, 3, 6, 7, 9, 12, 13 et 17 à 33	-	Mesures coercitives non dissuasives
Arrêté N° 000429 du 8 Mars 1975	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Réglementation de l'Inspection et de la surveillance des établissements dangereux insalubres et incommodes	Articles 3, 4, 6	-	La suspension provisoire prévue à l'article 4 est susceptible de recours (ce qui l'affaiblit)
Arrêté N° 002038 du 6 Décembre 1976	Ministère chargé des Mines	Produits pétroliers	Prescriptions pour l'aménagement de dépôts de gaz combustibles liquéfiés	Articles 3, 4, 6, 7, 8, 10, 13 à 17, 19, 21, 23	-	-
Loi N° 62/95/ADP du 14 Décembre 1995	Ministère chargé des Mines	Produits chimiques industriels	Code des investissements	Néant	-	-
Décret N° 94-014 du 6 Janvier 1994	Ministère chargé des Mines	Produits chimiques industriels	Institution du certificat national de conformité des produits destinés à la consommation	Articles 4 et 7	-	fait référence au Code pénal pour les sanctions
Arrêté N° 95-026 du 5 Avril 1995	Ministère chargé des Mines	Produits chimiques industriels	Liste des produits concernés par le décret précédent	Article 1 ^{er}	-	-
Arrêté N° 95-158 du 06 Juillet 1995	Ministère chargé des Mines	Produits chimiques industriels	Caractéristiques des boîtes d'allumettes destinées à la consommation	Article 6	-	Fait référence au Code pénal pour les sanctions

Arrêté N° 95-057 du 06 Juillet 1995	Ministère chargé des Mines	Produits chimiques industriels	Caractéristiques des huiles alimentaires destinées à la consommation	Articles 1 ^{er} , alinéas 3 et 7	-	-
Arrêté N° 95-056 du 06 Juillet 1995	Ministère chargé des mines	Produits pétroliers chimiques"	Caractéristiques de la dissolution destinée à coller à froid les chambres à air	Articles 2, 4, 5	-	-
Arrêté N° 95-053 du 06 Juillet 1995	Ministère chargé du Commerce	Produits chimiques industriels	Caractéristiques du savon de ménage destiné à la consommation	Articles 1, 4, 5, 8	-	Fait référence au code pénal pour les infractions
Arrêté N° 95-027 du 05 Avril 1995	Ministère Chargé du Commerce	Produits chimique industriels	Modalités d'inspection des produits destinés à la consommation	Article 5	-	-
Arrêté N° 95-054 du 06 Juillet 1995	Ministère Chargé du Commerce	Produits chimique industriels	Caractéristiques des doubles concentrés de tomate destinés à la consommation	Articles 8, 9, 10, 11, 14	-	Fait référence au code pénal pour les infractions
Ordonnance N° 91-0069 du 25 Novembre 1991	Ministère chargé du Commerce	Ensemble des produits chimiques pesticides et produits pétroliers	Régime général d'importations et d'exportations	Articles 1 ^{er} et 10	-	Fait référence à la législation économique en vigueur
Loi N° 041-96 du 8 Novembre 1996	Ministère chargé de l'Agriculture	Pesticides	Contrôle des pesticides	Ensemble du texte	-	Application des sanctions prévues par le code pénal
Loi N° 005/97 du 30 Janvier 1997	Ministère chargé de l'Environnement	Ensemble des produits chimiques, pesticides et produits pétroliers	Code de l'environnement	Articles 5, al. 8 et suivants 10, 11 titre II : Ch. 1, 2 et sections 1 et 2 du Ch. 3	Institution d'un fond d'intervention pour l'environnement	Mesures coercitives suffisantes
Loi N° 006/97 du 31 Janvier 1997	Ministère chargé de l'Environnement	Ensemble des produits chimiques, pesticides et produits pétroliers	Code forestier	Articles 231, 232 Ch. 2 du Titre IV	Fonds Forestier	Mesures suffisantes
Loi N° 19-93 du 24 mai 1993	Ministère chargé de l'Environnement	Ensemble des produits chimiques, pesticides et produits pétroliers	Interdiction d'importer des déchets dangereux et contrôle de leur mouvement en Afrique	Article 1 ^{er}	-	-
Arrêté N° 94-151 du 19 Septembre 1994	Ministère chargé du Commerce	Ensemble des produits chimiques, pesticides et produits pétroliers	Contrôle de la distribution des marchandises	Article 5	-	-
Kiti N° AN-IV-181 du 5 Décembre 1986	Ministère chargé de l'Agriculture	Spécialités agro pharmaceutiques	Commission d'étude et comité de leur homologation	Ensemble du texte	-	-
Zatu AN IV-014 du 5 Décembre 1986	Ministère chargé de l'Agriculture	Spécialités agro pharmaceutiques	Organisation du contrôle	Ensemble du texte	Frais de prestation couverts par les demandeurs	Les sanctions prévues ne sont pas dissuasives
Raabo N° B-004-AN-VI du 06 Mai 1989	Ministère chargé de l'Eau	Ensemble des produits chimiques, pétroliers et pesticides	Définition du régime de l'Eau	Article 6	Frais supportés par les utilisateurs	-
Arrêté N° 93-006 du 18 Janvier 1993	Ministère chargé du Commerce	Produits chimiques industriels	Caractéristiques des piles électriques	Ensemble du texte	Redevances supportées par les importateurs et fabricants nationaux	Se référer au code pénal
Décision N° 93-007 du 08 Janvier 1993	Ministère chargé du commerce	Insecticides	Modalités du contrôle des insecticides aérosols par échantillonnage	Ensemble du texte	Redevances supportées par les importateurs et fabricants nationaux	-
Décret N° 348-PRES du 16 Août 1961	Ministère chargé de l'Economie	Pesticides	Contrôle phytosanitaire et réglementation des condition d'importation et d'exportation des végétaux	Ensemble du texte	-	Mesures coercitives dissuasives
Décret N° 349-	Ministère	Pesticides	Lutte obligatoire contre les	Ensemble	-	-

PRES du 16 Août 1961	chargé de l'Economie		parasites animaux et végétaux	du texte		
Réglementation phytosanitaire commune	Etats membres du CILSS	Pesticides	Réglementation phytosanitaire	Ensemble du texte	-	se référer au Code Pénal
Réglementation commune sur l'homologation des pesticides	Etats membres du CILSS	Pesticides	Réglementation commune sur l'homologation des pesticides	Ensemble du texte	-	-
Loi N° 014-96/ADP du 26 Mai 1996	Ministère chargé de l'Environnement	Ensemble des produits chimiques, pesticides et produits pétroliers	Réorganisation agraire et foncière	Article 33 ali.2 article 117	-	Mesures coercitives dissuasives
Décret N° 97-054/ PRES du 6 Février 1997	Ministère chargé des Finances	Ensemble des produits chimiques, pesticides et produits pétroliers	Application de la loi ci-dessus	Articles : 250, 255, 274 et 275	-	-
Arrêté N° 94-110 du 27 Mai 1994	Ministère chargé du Commerce	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Libéralisation des prix et marges des produits et marchandises soumis à contrôle	Ensemble de la modification de l'article 1 ^{er}	-	-
Ordonnance N° 81-0026/PRES du 26 Août 1981	Ministère chargé du commerce	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Réglementation de la profession de commerçant	-	-	-
Loi N° 11-92/ADP du 22 Décembre 1992	Ministère chargé du Travail	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Assurer la sécurité des travailleurs et réduire les nuisances du milieu du travail (risques professionnels)	Articles 138 à 142	Néant	Mesures coercitives non dissuasives et non appliquées
Arrêté N° 5223/IGTLS/AOF du 19/07/1954	Ministère chargé du Travail	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Obligations des employeurs en matière d'hygiène et de sécurité	Ensemble du texte	-	Mesures coercitives non dissuasives et non appliquées
Arrêté N° 5253/IGTLS/AOF du 19/07/1954	Ministère chargé du Travail	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Mesures générales d'hygiène et de sécurité applicables aux travailleurs des établissements de toute nature	Ensemble du texte	-	Mesures coercitives non dissuasives et non appliquées
Arrêté général N° 8822/IGTLS/AOF du 14/11/1955	Ministère chargé du Travail	Produits chimiques industriels	Protection des utilisateurs	Ensemble du texte	-	Mesures coercitives non dissuasives et non appliquées
Décret N° 96-017/PRES du 30 Janvier 1996	Ministère chargé du Travail	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Composition et fonctionnement du Comité National Consultatif d'Hygiène et de Sécurité	Article 2	-	Mesures coercitives non dissuasives et non appliquées
Décret N° 96-355/ PRES/ PM/MS/METSS du 11 octobre 1996	Ministère chargé du travail	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Liste des maladies professionnelles	Ensemble du texte	-	Mesures coercitives non dissuasives et non appliquées
Décret N° 96-014 du 22 Octobre 1996	Ministère chargé du travail	Ensemble des produits chimiques, pesticides	Institution des Comités d'Hygiène et de Sécurité dans les entreprises	Ensemble du texte	-	Mesures coercitives non dissuasives et non appliquées
Loi N° 23/94/ADP du 19 Mai 1994 portant Code de la Santé Publique	Ministère chargé de la Santé	Produits pharmaceutiques et assimilés	Protection et promotion de la Santé	Article 2 et 3	-	Mesures coercitives non dissuasives et non appliquées

4.2. Description résumée des instruments juridiques clés en rapport avec les produits chimiques

1. Arrêté N° 0431 du 8 Mars 1975 portant sur les prescriptions à respecter sur les emplacements des dépôts d'hydrocarbures :

- moyen de faire connaître la législation au public : Journal Officiel (J.O).
- procédures administratives : néant ;
- mécanismes de contrôle : visites dans les entreprises;
- bases de données existantes : rapports des visites;
- dispositions pour la protection des droits de propriété sur l'information : néant.

2. Décret N° 75-008 du 10 Janvier 1975 portant règlementation des établissements dangereux, insalubres et incommodes.

- moyen de faire connaître la législation : J.O, recueil annoté des textes applicables en droit du travail ;
- procédures administratives : néant ;
- mécanismes de contrôle : visites dans les entreprises;
- bases de données existantes : rapports des visites;
- dispositions pour la protection des droits de propriété à l'information : néant.

3. Ordonnance N° 91-069 du 25 Novembre 1991 sur le régime général d'importations et d'exportations.

- moyen de publication : Journal Officiel (J.O.).
- procédures administratives : néant ;
- mécanismes de contrôle : contrôles à l'entrée, à la sortie et auprès des producteurs ;
- bases de données existantes : rapports des contrôles;
- dispositions pour la protection des droits de propriété à l'information : néant.

4. Loi N° 041/96 du 8 Novembre 1996, portant contrôle des pesticides

- moyen de publication : J.O., recueil annoté des lois de l'Assemblée Nationale, structure de protection des végétaux et de vulgarisation du Ministère chargé de l'Agriculture;
- procédures administratives : demande d'agrément, autorisation d'importation, perception de droits de contrôle, homologation ;
- mécanismes de contrôle : contrôles visuels et réglementaires aux frontières, contrôle physique et chimique en laboratoire ;
- bases de données existantes : rapports et procès-verbaux des structures de contrôles;
- dispositions pour la protection des droits de propriété à l'information : confidentialité des dossiers d'homologation.

5. Loi N° 005/97 du 30 Janvier 1997, portant Code de l'environnement.

- publication : J.O. ;
- procédures administratives: spécifiques selon le domaine
- mécanismes de contrôle : saisies, confiscations ;
- bases de données existantes : projet "législation sur l'environnement en Afrique" (projet PNUD-PNUE) ;
- dispositions pour la protection des droits de propriété à l'information : néant.

6. Loi N° 19/93 du 21 Mai 1997 sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et contrôle de leurs mouvements en Afrique

- moyen de publication : J.O, recueil des textes de l'Assemblée Nationale
- procédures administratives : néant ;
- bases de données existantes: inconnues
- mécanismes de contrôle: contrôle et vérification douaniers
- dispositions pour la protection des droits de propriété à l'information : néant.

7. Zatu N° AN-IV-014 du 5 Décembre 1986 sur l'organisation du contrôle des marchandises.

- procédures administratives: soumission ou régime général d'importation et d'exportation
- publication : J.O.
- mécanismes de contrôle : déplacement chez les producteurs, importateurs, utilisateurs
- bases de données existantes : rapports des services techniques.
- dispositions pour la protection des droits de propriété à l'information : néant.

8. Décision N° 93-007 du 08 Janvier 1993 portant sur les modalités du contrôle des insecticides aérosols par échantillonnage

- publication : J.O.
- procédures administratives:
- mécanismes de contrôle : contrôles des importations et productions ;
- bases de données existantes: rapports des services techniques
- dispositions pour la protection des droits de propriété à l'information : néant ;

9. Règlementation commune sur l'homologation des pesticides pour les Etats membres du CILSS.

- publication : par le CILSS ;
- procédures administratives: internes à chaque pays
- mécanismes de contrôle : échanges d'informations ;
- bases de données existantes : rapports CILSS et des pays concernés.
- dispositions pour la protection des droits de propriété à l'information : néant.
- Comité sahélien de pesticides (homologation et interdiction)

10. Agrément pour la vente, distribution gratuite, prestations de services et utilisation des pesticides.

- publication : néant ;
- procédures administratives : vérification préalable du dossier avant la délivrance de l'agrément ;
- mécanismes de contrôle : lors des renouvellements ;

- bases de données existantes : rapports des services techniques ;
- dispositions pour la protection des droits de propriété à l'information : néant.

4.3. Législations existantes par catégorie d'utilisation suivant les diverses étapes des produits chimiques, de la production/importation, à la mise en décharge.

TABLEAU 4.B. APERÇU DES INSTRUMENTS JURIDIQUES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES, PAR CATEGORIE D'UTILISATION

Tableau 19: instruments juridiques

Catégorie de produit chimique	Importation	Production	Stockage	Transport	Distribution marketing	Utilisation manutention	Elimination
Pesticides agricoles santé publique et consommation	x	x	-	-	x	x	x
Engrais	x	x	x	x	x	x	-
Produits chimiques industriels utilisés dans les Ets de fabrication/transformation	x	-	x	x	x	x	-
Produits pétroliers	x	-	x	x	x	x	-
Produits chimiques de consommation	x	x	x	x	x	x	-
Déchets chimiques	-	x	-	-	-	x	

4.4. Description résumée des approches et procédures clés pour la réglementation des produits chimiques

- Création de commissions nationales ou comités chargés de la gestion des produits chimiques ;
- conseils et informations des producteurs, importateurs, exportateurs et utilisateurs sur les dernières mesures ;
- séminaires ou ateliers sectoriels et multisectoriels;
- sensibilisation, formation des utilisateurs notamment sur les pesticides, les engrais et les produits industriels ;
- publications d'avis, au besoin et pour certains produits d'une importance particulière;
- délivrance d'autorisation d'importation, d'agrément et de certificat national de conformité.
- destruction de produits non conformes
- sanctions pénales et pécuniaires
- adoption de la procédure d'information et de consentement préalable (ICP) qui touchera l'ensemble des produits chimiques et permettra les échanges d'information entre les pays. Sa négociation est en voie d'achèvement.

En général, les initiatives et actions sont sectorielles, voire ministérielles ou privées.

TABLEAU 4.C. PRODUITS CHIMIQUES INTERDITS OU STRICTEMENT REGLEMENTES

Tableau 20: produits chimiques interdits ou réglementés

Nom du produit chimique	Niveau de la restriction (interdit ou strictement réglementé)	Détails de la restriction
1. Les substances ou associations de substances destinées à repousser, maîtriser ou contrôler les organismes nuisibles, y compris les vecteurs de maladies humaines ou animales et les espèces indésirables de plantes ou d'animaux, causant des dommages ou se montrant autrement nuisibles durant la production, la transformation, le stockage, le transport ou la commercialisation des denrées alimentaires, des produits agricoles, du bois et des produits ligneux ou des aliments pour animaux	Interdit	Voir nom du produit chimique
2. Les substances ou association de substances destinées à être administrées aux animaux pour combattre les insectes les arachnides et les autres endo ou ectoparasites	Interdit	Voir nom du produit chimique
3. Les substances ou associations de substances destinées à être utilisées comme régulateur de croissance des plantes défoliants, agents de dessiccation, agents d'éclaircissage des fruits ou, pour empêcher la chute prématurée des fruits	Interdit	Voir nom du produit chimique
4. Les bio pesticides	Interdit	Voir nom du produit chimique
5. Les déchets dangereux	Interdit	Voir nom du produit chimique
6. Insecticides à usage domestique et aérosols	Strictement réglementés	Obtention préalable d'un certificat national de conformité
7. Polypropylène et polyéthylène	Strictement réglementés	Obtention préalable d'un certificat national de conformité
8. Colles à vulcaniser à froid (dissolution)	Strictement réglementés	Obtention préalable d'un certificat national de conformité
9. Pesticides Aldrine DTT Dieldrine Dinosebex et Sels Fluoroacetamide HCH Chlordane Cyhexatin 1, 2, Dibromoéthane Heptachlore Chlordimeforme Mercure & composés	Interdit (provisoirement) " pas de réponse interdit " " " " " " " "	
10. Pesticides attendant l'interdiction Captafol ChloroBenzilate Hexachlorobenzene Lindane Pentachlorophenol 2 - 4	En attente " " " " "	
11. Produits chimiques Crocidolite Polybromobiphenyles (PBB) Polychlorobiphenyles (PCB) Polychloroterphenyles (PCT) Phosphate de tris (Dibrono - 2, 3 Propyle)	En attente " " " " "	

4.5. Mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques

- Les communiqués radio concernent également quelques produits chimiques de divers domaines et visent à éviter leur importation, leur utilisation et faciliter ainsi le contrôle.
- Les avis aux importateurs.
- Les avis d'appel d'offres (cahiers de charges pour les grandes importations) : voir les mécanismes précédents.
- La procédure d'information et de consentement préalable (ICP) touche la majorité des produits chimiques et permet les échanges d'information entre les pays.
- La décontamination des fûts vides de pesticides de 25 à 200 litres pour la maîtrise des nuisances, la limitation des risques engendrés par les pesticides au niveau national.

- Le stockage dans un grand bassin et le vidange des eaux usées provenant du traitement chimique des cuirs et peaux visent la maîtrise des nuisances.
- La déclaration préalable d'importation, chaque fois que de besoin ;
- L'incinération des déchets à l'air libre ou l'enfouissement (flacons et boîtes) ;
- Le recyclage pour la réutilisation des contenants des produits chimiques.

4.6. Instruments réglementaires pour des activités associées qui ont un impact sur la gestion des produits chimiques

CHAPITRE 5: MINISTÈRES, AGENCES OU AUTRES INSTITUTIONS QUI GERENT LES PRODUITS CHIMIQUES.

5.1. Responsabilités des différents Ministères, Agences et autres Institutions

L'évolution des techniques et des besoins a conduit, ces dernières années à une multiplication de produits chimiques et de leurs applications professionnelles et domestiques. Bon nombre de ces produits sont loin d'être sans danger pour l'homme et son cadre de vie.

Le risque chimique est polymorphe. Il peut se manifester sous différentes formes, selon qu'il est lié :

- au produit chimique lui-même ;
- au processus et au procédé de fabrication ;
- au mode d'utilisation, de conservation et d'élimination ;
- au comportement de l'utilisateur ;

Le risque chimique est également un risque « diffus » pouvant atteindre :

- les travailleurs ou personnes directement exposés ;
- les travailleurs indirectement exposés, par diffusion des vapeurs, des gaz, des aérosols, des fumées ;
- la population proche de l'entreprise, par action sur l'environnement (contamination de l'eau, de l'air, du sol et des produits agricoles) ;
- les utilisateurs des produits fabriqués et commercialisés, si un étiquetage correct et une formation continue ne sont pas réalisés.

C'est pourquoi, différents Ministères participent chacun dans son domaine de compétence, à la réglementation des produits chimiques à des phases différentes de leur cycle de vie en vue d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé.

Au nombre de ces Ministères **et conformément aux dispositions du décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du gouvernement**, il y a les Ministères **chargés des domaines suivants de (s) : l'Environnement, la Santé, l'Agriculture, l'Hydraulique, Ressources Animales, Travail, la Sécurité Sociale, Mines et Carrières, l'Energie, Enseignements, la Recherche Scientifique, Commerce et industrie, l'Economie et Finances, l'Administration Territoriale, Transports, Infrastructures, l'Habitat et l'Urbanisation.**

TABLEAU 5. A - RESPONSABILITÉS DES MINISTÈRES, AGENCES ET AUTRES INSTITUTIONS.

Tableau 21: Responsabilités des Ministères

Etape du cycle /Ministère concerné	Importation	Production	Stockage	Transport	Distribution Marketing	Utilisation Manutent.	Elimination
Environnement			X	X			X
Santé	X	X	X	X	X	X	X
Agriculture	X		X	X	X	X	X

Hydraulique	X		X	X		X	X
Ressources animales	X		X	X	X	X	X
Travail		X	X		X	X	X
MMCE		X	X	X	X	X	X
MESSRS	X		X			X	X
MCPEA	X	X	X	X	X		
MEF	X		X				X
MATD	X			X			X
MT				X			
MID	X		X	X	X	X	X
MHU						X	
GPI	X	X	X	X	X	X	X
MDéfense	X		X	X		X	X

5.2 - Description des autorités et mandats ministériels

Le Ministère chargé de l'Environnement et du Cadre de Vie

Aux termes du **Décret n° 2002-457/PRES/PM/MECV** portant organisation du Ministère de l'Environnement **et du Cadre de Vie** ; ce ministère est chargé d'assurer la protection des ressources naturelles, la qualité de l'environnement, la prévention, la réduction ou la suppression des pollutions, nuisances et risques que peuvent entraîner pour l'environnement les équipements et les grands aménagements, les activités agricoles, commerciales ou industrielles et les activités des particuliers.

Il est en outre, chargé de favoriser les actions d'initiation, de formation et d'information des citoyens en matière d'environnement, en liaison avec les groupes d'intérêt public concernés.

Il intervient dans la gestion des produits chimiques notamment à travers **La Direction de l'Assainissement et de la Prévention des Pollutions et Nuisances (DAPN)** par la mise en oeuvre du Code de l'Environnement (loi n°005/97/ADP du 30 Janvier 1997) **et la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (loi n°002-2001/AN du 8 Février 2001)** qui instaurent la réalisation des études d'impact sur l'environnement avant l'installation des unités industrielles.

Cette direction a pour mission :

- de définir les mesures propres à réduire les pollutions et à en prévenir les risques ainsi que les conditions de leur mise en oeuvre ;
- d'animer les actions visant à la prise en compte de l'environnement dans la stratégie industrielle et commerciale des entreprises et au développement des techniques moins polluantes ;
- de veiller à la prise en compte des risques majeurs dans l'aménagement et l'urbanisme;

- de définir les règles applicables aux mouvements de déchets, notamment aux mouvements transfrontaliers.

Le Ministère de la Santé

C'est le Décret , n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé qui fixe les attributions dudit Ministère.

Le Ministère de la Santé a la charge de maintenir la population en bonne santé physique et mentale et d'assurer son bien-être. Il est surtout concerné par les effets à court et à long terme de l'utilisation des produits chimiques sur le public en général et les travailleurs en particulier en mettant en oeuvre le Code de la Santé publique (loi n°23/94/ADP du 19 Mai 1994) et le **Code de l'Hygiène Publique (loi n°022-2005 du 24 mai 2005)**. **Plusieurs structures centrales, déconcentrées et même rattachées parmi lesquelles la Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education pour la Santé (DHPES)** et l'Office de Santé des travailleurs (OST), assurent cette mise en oeuvre.

la Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education pour la Santé (DHPES) a pour mission :

- de concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions d'information, d'éducation et de communication en matière de santé, en collaboration avec toutes les directions ;
- de concevoir toutes stratégies concourant à amélioration de l'hygiène publique ;
- de coordonner, organiser, suivre et évaluer la mise en œuvre des activités concourant à l'hygiène publique ;
- de contribuer à l'élaboration des normes d'hygiène alimentaire et environnementale ;
- de contribuer au contrôle du respect des normes d'hygiène alimentaire et environnementale ;
- de promouvoir et contribuer à toute recherche pouvant concourir à l'assainissement du cadre de vie des populations.

L'Office de Santé des Travailleurs a pour mission:

- le service de la veille sanitaire (Médecin du Travail) ;
- la santé en milieu de travail.

Le Ministère de l'Agriculture

Le Ministère de l'Agriculture dont le Décret n°98-184/PRES/PM/AGR du 27 Mai 1998 présente l'organisation, est la cheville ouvrière de l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture en vue d'assurer un rendement élevé et stable des cultures.

Outre les problèmes propres à la protection des agriculteurs d'une façon plus générale, le Ministère par sa structure opérationnelle qu'est la Direction des Productions Végétales (DPV), apporte sa contribution à la sécurité dans l'utilisation de certaines substances chimiques (engrais et pesticides) ou biologiques pouvant présenter un danger pour la sécurité des personnes et des biens. La Direction des Production Végétales intervient par les biais:

- des lois et règlements relatifs à la fabrication, la vente, l'importation, la cession à quelque titre que ce soit, l'étiquetage, l'emploi des substance et préparations dangereuses pour les travailleurs du monde rural;

- de la formation et/ou l'information du public;
- de la distribution des produits pour la lutte contre les fléaux;
- de l'homologation et du contrôle;
- de la décontamination des fûts vides.

Le Ministère des Ressources Animales

L'organisation du Ministère des Ressources Animales est régie par les dispositions du décret n°97/437/PRES/PM/MRA du 12 Octobre 1997. Au sein de ce département, la Direction des Productions et Industrie Animales (DPIA) et la Direction des Services Vétérinaires veillent à l'utilisation sans risque des produits chimiques, organique ou minéraux destinés au diagnostic, à la prévention et au traitement des maladies parasitaires des animaux. Cette responsabilité est partagée avec d'autres établissements et structures notamment:

- le laboratoire national d'élevage
- les centres d'encadrement et de dépôt d'aliments pour bétail et produits vétérinaires;
- l'école nationale d'élevage et de santé animale;
- l'école de lutte anti tsé-tsé.

Le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Ce ministère qui est organisé suivant les dispositions du Décret n°2002-465/PRES/PM/MTEJ du 28 octobre 2002 est responsable des problèmes de sécurité et de santé professionnelles liés à la gestion des produits chimiques aux termes du Code du Travail (loi n°11-92/ADP du 22 Décembre 1992) et du Code de Sécurité Sociale (loi n°13-72/AN du 28/12/1972) qui sont mis en oeuvre par trois structures spécialisées que sont:

- la Direction du Travail (**DT**) qui a pour rôle de:
 - fixer le cadre juridique du travail salarié afin que celui-ci s'exerce dans le respect du droit des personnes ;
 - promouvoir la négociation collective comme moyen privilégié de régulation des rapports sociaux ;
 - contribuer à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.
- la Direction de la Sécurité et Santé au Travail (**DSST**) quant à elle définit les règles permettant de garantir la santé et d'accroître la sécurité des salariés au travail.
- **la Direction de la sécurité sociale et des mutualités (DSSM).**

Le Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie (MCE)

C'est le Décret n°2001-235/PRES/PM/MCE du 18 mai 2001 qui est le fondement juridique de l'organisation du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie (MCE).

Ce ministère à travers le Bureau des Mines de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) a pour mission.

- de veiller à l'application du décret n°75/008/PRES/MCDIM/DGM du 10/01/1975 portant réglementation des établissements dangereux (produits pétroliers), insalubres et inconfortables (EDII);

- de veiller à la sécurité industrielle.

La Direction Générale des Mines, de la Géologie et des Carrières (DGMGC) est chargée entre autres de l'application de la réglementation dans les mines et carrières notamment de veiller à la protection, à la sauvegarde et à la restauration de l'environnement des sites des mines et des carrières en collaboration avec les services des ministères concernés. Elle veille à la santé et à la sécurité dans les mines et carrières.

La Direction Générale de l'Energie (DGE) quant à elle assure, entre autres à travers la Direction des Hydrocarbures, du contrôle des infrastructures liées à l'approvisionnement, au stockage et à la distribution des hydrocarbures et contribue à l'élaboration et à l'application de toute réglementation y relative.

Le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

Le Décret n°2001-361/PRES/PM/MESSRS du 18 juillet 2001 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique fixe le cadre juridique d'action de ce Ministère.

Ce Ministère joue un rôle très important dans l'acquisition des connaissances et la diffusion de l'information scientifique pour une utilisation sécuritaire des produits chimiques par le biais de l'enseignement et la recherche qu'il dispense à l'Université de Ouagadougou (UO), à l'université polytechnique de Bobo-Dioulasso (UB) , l'Université de Koudougou et par le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) qui édite une revue scientifique intitulée « science et techniques »

Le Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat

Aux termes du Décret n° 2002-514/PRES/PM/MCPEA du 19 novembre 2002 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, a un rôle important dans le domaine de la sécurité des entreprises et de leur environnement par la mise en oeuvre du Code des investissements (loi n°62/95/ADP du 14 Décembre 1995).

La Direction Générale du développement industriel est le maître d'oeuvre des stratégies industrielles.

Le Ministère de l'Economie et des Finances

Le Décret n°2000-154/PRES/PM/MEF du 27 avril 2000 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances fixe les attributions du dit Ministère.

Ce ministère gère et contrôle à travers la Direction Générale des Douanes (Division V : contentieux et lutte contre la fraude), l'importation et l'exportation des marchandises en collaboration avec la Société Générale de Surveillance afin de s'assurer que les produits chimiques n'entrent ni ne quittent le pays contrairement aux règlements en vigueur.

Il a en outre pour mission par l'entremise de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), d'animer et de coordonner la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique et des données sur l'ensemble des produits chimiques.

Le Ministère des Transports

Le Décret n°**2006-471/PRES/PM/MT du 11 septembre 2006** portant organisation du Ministère des Transports qui fixe les attributions de ce Ministère.

La Direction Générale des Transports Terrestre et Maritime (DGTTM) est chargée de l'élaboration et de l'application de la réglementation pour le transport des matières dangereuses.

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

Aux termes du Décret n°**2007-306/PRES/PM/MATD du 18 mai 2007** portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale et de la **Décentralisation**, ce ministère s'occupe **entre autres** des problèmes relevant de la protection civile et particulièrement des risques dus aux incendies et à la lutte contre le feu.

Pour ce faire, il est chargé d'élaborer, d'animer et de coordonner toutes structures, moyens et actions visant à la sécurité des personnes et des biens vis-à-vis des risques quotidiens, spéciaux et exceptionnels (Plan ORSEC et annexe).

En outre ce ministère est directement impliqué dans la lutte contre la drogue au sein du Comité National de Lutte contre la Drogue (CNLD).

5.3 - Commentaires/analyse

Qu'ils soient naturels ou synthétiques, les produits chimiques sont présents dans tous les domaines de la vie, au travail comme à la maison. C'est pourquoi la gestion rationnelle des produits chimiques en vue d'un développement agricole et industriel durable nécessite en plus d'une spécialisation fonctionnelle et institutionnelle, une approche multisectorielle au plan national.

Pour ce qui est de la spécialisation fonctionnelle et institutionnelle, en dehors du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, les autres ministères ne disposent pratiquement pas des moyens de leurs ambitions pour la gestion rationnelle des produits chimiques.

Au plan national, une approche intégrée pour une gestion rationnelle des produits chimiques est compliquée par le fait du cloisonnement institutionnel. Par exemple, il n'y a aucun système administratif approprié pour la surveillance médicale des travailleurs grâce à l'effort coordonné des Ministères de la Santé, de l'Agriculture, des Ressources Animales et du Travail et de la

Sécurité Sociale. De même, il n'existe aucun système administratif juridique et technique de prévention des risques d'accident majeur.

Eu égard à la nature transsectorielle de la gestion des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, un bon mécanisme de coordination entre les Ministères concernés qui évitera la duplication des efforts s'avère nécessaire pour le renforcement de la gestion rationnelle des produits chimiques au plan national. Ce mécanisme qui pourrait être une agence nationale à vocation pluridisciplinaire mettrait en oeuvre des capacités d'expertise technique, de conseils, d'ingénierie de projets qu'il développerait en fédérant des réseaux de compétence.

Il ne serait pas superflu de faire remarquer, pour terminer, que la plupart des lois et règlements sont vétustes et ont besoin par voie de conséquence, d'une mise à jour en rapport avec le développement des connaissances en physiopathologie du travail, en toxicologie et écotoxicologie et en biotechnologie de dépollution.

CHAPITRE 6: ACTIVITES PERTINENTES DE L'INDUSTRIE, DES GROUPES D'INTERÊT PUBLIC ET DU SECTEUR DE LA RECHERCHE.

A l'instar de la plupart des populations de la région Ouest-africaine, les Burkinabè ont été lents à s'intéresser aux problèmes environnementaux.

La méconnaissance par ces populations, des risques non-immédiats des produits chimiques a entraîné leur utilisation sans précaution dans cette région de l'Afrique de façon générale et du Burkina Faso en particulier.

L'accumulation des informations sur les effets des produits chimiques, l'action des acteurs de la santé publique, celle des associations de défense des consommateurs et de l'environnement ont conduit les gouvernements des pays industrialisés à mettre en place des politiques de gestion des produits chimiques en vue de minimiser leurs effets tant sur la santé que sur l'environnement.

L'écho de ce mouvement en Afrique a favorisé l'appréhension, dans certains milieux professionnels, des dangers encourus par les travailleurs du secteur de la chimie.

Cette prise de conscience relativement récente donne lieu, au Burkina Faso, à une lutte embryonnaire et quelque peu fragmentée contre les dangers des produits chimiques.

A travers ce chapitre, nous ferons l'inventaire, non exhaustif, des activités pertinentes de l'industrie, de la recherche, des groupes d'intérêt public et des entités non gouvernementales qui participent à la lutte contre les effets nocifs des produits chimiques.

6.1 Description des organisations/programmes

Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

03 BP 7 049 OUAGADOUGOU 03, Burkina Faso

Secrétaire Exécutif

TEL : (226) 50 32 41 00/ 50 37 41 26

FAX : (226) 50 30 67 57

Cette organisation régionale, participe à l'élaboration de politiques visant à réduire l'utilisation des pesticides dans la protection des cultures et des récoltes. Elle assiste les gouvernements dans la recherche des appuis financiers.

Comité National de Lutte contre la Drogue (C.N.L.D.)

01 BP 2 068 Ouagadougou 01, Burkina Faso

Secrétaire Permanent

TEL : (226) 50 31 65 95

TEL/FAX : (226) 50 31 68 12

Le Comité a pour mission, comme son nom l'indique, de lutter contre toutes les drogues.

Ainsi il mène une campagne de sensibilisation contre l'utilisation de certains produits pharmaceutiques comme drogue. De façon régulière, et à l'occasion des journées mondiales anti-drogue, il procède à la destruction de drogues saisies dont beaucoup de produits chimiques.

Société des Fibres Textiles (SOFITEX)

01 BP 147 Bobo-Dioulasso 01, BURKINA FASO

Directeur Général

TEL : (226) 20 97 00 24

(226) 20 97 00 25

(226) 20 97 00 23

SOCOMA

Faso coton

La SOFITEX, FASO COTON et SOCOMA, à travers leur réseau d'agents d'encadrement des producteurs de coton, participe à la formation des producteurs pour une bonne utilisation des appareils de pulvérisation des pesticides liquides.

Société Africaine de Produits Phytosanitaires (SAPHYTO)

01 BP 390 Bobo-Dioulasso 01, BURKINA FASO

Directeur Général

TEL : (226) 20 97 20 18

(226) 20 97 20 36

La SAPHYTO dispose à Bobo-Dioulasso de la seule usine de formulation de pesticides au Burkina Faso. Elle procède à des analyses pour le compte de certaines structures de l'Etat. Elle récupère les déchets liquides dans une lagune. Après évaporation, les résidus ainsi que le papier d'emballage sont incinérés. Des mentions légales et des pictogrammes sont mis sur les boîtes contenant les pesticides pour informer de la dangerosité des produits.

Assistance Ecologique aux Projets de Développement Rural

01 BP 312 Bobo-Dioulasso 01, BURKINA FASO

Directeur

TEL : (226) 20 97 44 78

Depuis 1981, ce programme du Diocèse de Bobo-Dioulasso sensibilise les populations aux risques liés à l'utilisation des pesticides et engrais chimiques, notamment près des cours d'eau et dans les cultures vivrières.

Le programme élabore des documents didactiques et forme les paysans aux méthodes de fertilisation biologique et l'ameublement des sols. Seul son personnel a accès à sa documenthèque.

Ligue des Consommateurs du Burkina (LCB)

Association reconnue d'utilité publique au terme du décret n°97-115/PRES/PM/MATS du 17 Mars 1997

01 BP 6936 Ouagadougou 01, BURKINA FASO

Secrétaire Exécutif

TEL/FAX : (226) 50 31 55 70

Jusqu'ici, l'action de la LCB en matière de lutte contre les effets nocifs des produits chimiques est une activité d'alerte. Elle interpelle les autorités afin que des mesures soient prises et appliquées pour pallier aux problèmes liés à l'utilisation des produits chimiques. Elle veille à la destruction effective des médicaments périmés de la CAMEG. Et grâce à son insistance auprès de Monsieur le Premier Ministre, l'importation et l'utilisation de l'amiante sont interdites au Burkina Faso.

Toutefois, faute de financement, son projet "Rejets toxiques industriels et pollution dans la ville de Ouagadougou : les risques pour la population et l'environnement" n'a pu encore être réalisé.

Laboratoire National de Santé Publique (LNSP)

Directeur Général

09 BP 24 Ouagadougou 09

Tél : 50 30 42 77

Fax : 50 37 24 30

Le LNSP a en charge l'analyse des différents produits chimiques pour s'assurer du respect des normes et autorise les importation de certains produits chimiques en conformité avec les normes nationales y relatives.

Laboratoire National d'Analyse des Eaux (LNAE)

Directeur

03 BP 7044 Ouagadougou 03

Tél : 50 30 28 67

Ce laboratoire logé au sein du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie a entre autres pour mission de contrôler et de suivre la qualité des rejets liquides des acteurs économiques.

Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Ouagadougou

Gérant

Direction de la Propreté (Commune de Ouagadougou)

Tél : 50 35 21 06

C'est une infrastructure mise en place par la commune de Ouagadougou pour la gestion des déchets municipaux, y compris les déchets industriels et spéciaux. Il est d'un fonctionnement récent reçoit les déchets industriels et autres produits chimiques pour leur enfouissement selon les standards internationaux de sécurité en la matière.

Fondation des Amis de la Nature (ONG NATURAMA)

01 BP 6 133 Ouagadougou 01, BURKINA FASO

Chargé de Programme

TEL : (226) 50 37 29 24

Fax : (226) 50 37 28 86

Cette ONG mène des recherches sur les produits infectant l'eau. Les résultats de ses recherches ont permis de mettre en oeuvre des actions d'assainissement de l'eau.

Confédération Générale du Travail du Burkina (C.G.T.B.)

01 BP 547 Ouagadougou 01, BURKINA FASO

Secrétaire Général

TEL : (226) 50 31 36 71

La C.G.T.B. fait un travail de sensibilisation sur les lieux de travail pour éduquer, informer les travailleurs sur les risques liés aux produits chimiques et à la non utilisation de matériel de protection.

Les outils (cassettes vidéo, dépliants...) utilisés sont empruntés aux services de l'Etat, notamment la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et l'Office de Santé des Travailleurs (OST).

Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques et des Consommables Médicaux (CAMEG)

01 BP 4 877 Ouagadougou 01 BURKINA FASO

Directeur Général : Lazare BANCE

TEL: (226) 50 33 34 19

(226) 50 33 34 21

FAX: (226) 50 33 52 57

Coopérative Pharmaceutique de Distribution (COPHADIS)

01 BP 4876 Ouagadougou 01, BURKINA FASO

Directeur Général

Tél: 50 43-60-68/69

Fax: 50 43-70-74

Société LABOREX- BURKINA

01 BP 6179 Ouagadougou 01, BURKINA FASO

Directeur Général

Tél: (226) 50 33 17 07

(226) 50 37 26 31

Ces établissements sont les grossistes pour l'importation des médicaments au Burkina Faso. Ils procèdent à la destruction de leurs stocks périmés. Chacun a la charge de détruire ses propres stocks périmés. La Ligue des Consommateurs du Burkina est associée à celle des stocks périmés de la CAMEG.

Le CERSBAN : université de Ouagadougou (laboratoire du professeur Alfred Traoré) a les équipements et le personnel pour plusieurs types d'analyse chimiques et détection de sous produits dangereux et toxiques

Nous ne saurions terminer cet inventaire sans signaler l'existence, dans la plupart des villes, de laboratoires d'analyses médicales.

6.2 Résumé des expertises disponibles en dehors du gouvernement

Tableau 6.A : RESUME DES EXPERTISES DISPONIBLES EN DEHORS DU GOUVERNEMENT

Tableau 22: expertises disponibles

Domaine d'expertise	Instituts de recherche	Universités	Industrie	Groupes environnementaux et de consommateurs	Syndicat de travailleurs	Organisations professionnelles	Etablissements/Associations
Collecte de données			SOFITEX	CNLD LCB NATURAMA			CILSS
Réduction de l'impact				"Assistance Eco Projets de Développement Rural" (AEPDR)			CAMEG COPHADIS LABOREX CET LNSP LNAE
Analyse des impacts				AEPDR			CILSS
Formation/Education			SAPHYTO SOFITEX	AEPDR	SYNTRAGHIIH SYNTTEX		CILSS
Recherches scientifiques et solutions alternatives							AEPDR CILSS
Contrôle			SAPHYTO				LNSP LNAE
Mesures coercitives							
Information des travailleurs			SAPHYTO	AEPDR	SYNTRAGHIIH SYNTTEX		
Information				LCB NATURAMA			

6.3 : Commentaires/analyse

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'activité des organisations et entités non gouvernementales demeure éparse.

La place de plus en plus importante accordée à la protection de l'environnement a conduit les autorités politiques du Burkina Faso à l'élaboration et l'adoption d'un Code de l'Environnement (loi n°005/97/ADP du 30 Janvier 1997). Toutefois, les textes d'application des chapitres relatifs à la gestion des produits chimiques n'ont pas encore été pris. Cette situation rend quasi inexistants les contrôles et la mise en oeuvre de mesures coercitives.

Il existe une volonté réelle du gouvernement Burkinabè à impliquer la société civile dans la conduite de sa politique. Ainsi, les associations sont souvent invitées à participer à des ateliers

de réflexion dont certains thèmes (droit de l'environnement, déchets solides, énergies renouvelables...) ont trait, à des degrés divers, à la gestion des produits chimiques.

Nous n'avons pas connaissance d'étude spécifique sur l'impact de produits chimiques sur la santé des populations ni sur l'équilibre de l'environnement. Cependant, un inventaire sur les polluants organiques persistants a été fait en 2004. Un projet sur le mercure a permis aussi de faire la sensibilisation sur les effets nocifs de cette substance. En général, les informations relatives aux produits chimiques, au Burkina Faso, sont d'ordre économique (quantités, chiffre d'affaire, taux et montant des taxes...). L'accès à ces données donne lieu à des tracasseries administratives. Il faut aussi souligner qu'un projet sur les huiles usées a permis de faire de la sensibilisation sur les risques liées aux huiles usées qui font l'objet de réutilisation dans des conditions inadéquates. Ce projet a élaboré un texte réglementaire sur une taxe sur les huiles usées. Ce texte n'est pas encore adopté. Son adoption prochaine devrait permettre un meilleur traitement de ces huiles. A l'heure actuelle, l'exemple de quelques sociétés pétrolières (SHELL et TOTAL) est à souligner en matière de recyclage de ces huiles usées.

Dans le domaine juridique, les organisations régies par la loi n° 010/92/ADP du 15 Décembre 1992 portant liberté d'association peuvent ester en justice pour défendre leurs intérêts matériels et moraux. Cependant, leur activité de défense de l'intérêt collectif en bute contre la règle, selon laquelle, sauf dérogation expresse, seul le Procureur du Faso est habilité à défendre l'intérêt général.

Le décret n° 96-062/PRES/PM/MCIA du 14 Mars 1996 disposant en son article 29 que "les associations régulièrement déclarées ayant pour objet statutaire explicite la défense des intérêts des consommateurs peuvent, si elles ont été agréées à cette fin, exercer devant toutes juridictions l'action civile relativement aux faits portant préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif des consommateurs" est inapplicable car aucun texte n'a encore été pris pour préciser et organiser l'agrément des associations.

A la lumière de ce qui précède, il apparaît important que:

- des textes soient pris pour permettre l'application effective du code de l'environnement;
- des textes soient pris pour permettre aux associations de jouer pleinement leur rôle de défense de l'intérêt collectif.
- les organisations non gouvernementales aient l'appui des laboratoires de l'Etat dans leurs activités pour une gestion rationnelle des produits chimiques;
- soit créé un cadre de concertation permanent entre les multiples partenaires impliqués dans la gestion des produits chimiques;

CHAPITRE 7 : COMMISSIONS INTER-MINISTERIELLES ET MECANISMES DE COORDINATION

Ce chapitre vise à décrire et à analyser les mécanismes qui facilitent la coordination et la coopération entre les ministères, agences et autres organes gouvernementaux ou non gouvernementaux importants dans les domaines particuliers de la gestion des produits chimiques.

7.1. Commissions Interministérielles et mécanismes de coordination

Cette section présente les différents mécanismes de coordination des activités rentrant dans le cadre de la gestion des produits chimiques : il s'agit de la Commission Communale de l'Environnement et de la Sécurité, du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD), la Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP) et de la Commission Nationale de Lutte contre la Drogue (CNLD). Le tableau 7.A suivant donne un aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination.

TABLEAU 7.A. APERÇU DES COMMISSIONS INTERMINISTERIELLES ET DES MÉCANISMES DE COORDINATION

Tableau 23: Mécanismes de coordination

Nom du Mécanisme	Responsabilité	Secrétariat	Membres	Mandat législatif/ Objectif	Informations fournies dans la section 7.2 (Oui/Non)	Efficacité
Commission Communale de l'Environnement et de la Sécurité	Mairies Centrales ou Mairies d'arrondissement	Mairie Centrale ou Marie d'arrondissement	- Service d'Hygiène; - Voiries municipales - Police municipale - Service provincial de l'Environnement et de l'Eau - Service provincial de la santé et de l'action sociale - Service provincial des travaux publics	Mise en oeuvre de la politique municipale en matière d'Hygiène, de salubrité, d'assainissement et de sécurité	Oui	adéquate
Conseil National pour l'Environnement et Développement Durable (CONEDD)	Gouvernement	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie	- Ministères Agriculture, Ressources Animales, Santé, Infrastructures, Transport, Finances et Budget, Industrie et Mines, Habitat et Urbanisme, ONG, Syndicats, Industriels	Cadre de concertation, d'orientation de suivi et d'évaluation en vue de l'intégration des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le processus de Développement économique, social et culturel du Burkina Faso	Oui	Adéquate
Comité National de Lutte contre la Drogue (CNLD)	Ministère de l'Administration Territoriale et des la Sécurité	Ministère de l'Administration Territoriale et des la Sécurité	- Ministères de la Justice, de la Santé, du Travail et de la Sécurité Sociale, de la Défense, de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, des	Lutter contre toute drogue au moyen de la sensibilisation de la répression et de la rééducation des victimes	Oui	Adéquate

Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP)	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques	Finances et du Budget - Ligue des Consommateurs du Burkina -MBDHP* - Ministères de l'Environnement et du Cadre de Vie, Information, Santé, Travail et Sécurité Sociale, Administration Territoriale et Décentralisation, Ressources Animales, Finances et Budget, Commerce, Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat, Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, Justice, Garde des Sceaux, Transport Commune/Municipalité de Ouagadougou Organisation Professionnelles Organisations Indépendantes	Contrôle en vue d'assurer la gestion rationnelle des pesticides	oui	Adéquate
Sécrétariat Technique de l'Autorité Nationale pour la Convention sur les Armes Chimiques (STANCAC)						

* : **Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples**

7.2. Description des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination

7.2.1. Commission Communale de l'Environnement et de la sécurité

Type de mécanisme: comité permanent, procédure de consultation formelle;

Etendue des problèmes et produits chimiques couverts: pollution de l'environnement, tous produits chimiques à usages domestiques.

Parties impliquées: service d'hygiène, voirie municipale, police municipale, service provincial de l'environnement et du Cadre de Vie, service provincial de la santé et de l'action sociale, service provincial des travaux publics, service provincial du travail et de la sécurité sociale, représentant des sociétés d'entretien et de nettoyage.

Procédure de travail: réunions trimestrielles convoquées par le délégué municipal à l'environnement et à la sécurité.

Diagnostic des faiblesses: dans la réalité, cette obligation légale n'est pas respectée, les réunions se tiennent chaque fois que se pose un problème urgent à résoudre.

7.2.2. Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD)

Type de mécanisme: secrétariat permanent, procédure de consultation formelle.

Etendue des problèmes et produits chimiques couverts: pollution générale de l'Environnement, tous les produits chimiques rejetés dans l'environnement.

Parties impliquées: départements ministériels dont les activités sont sources de pollution; groupements professionnels des industriels ; ONG et associations écologiques ; syndicat des travailleurs.

Procédure de travail: pour le Conseil présidé par le Premier Ministre, les réunions se tiennent deux (2) fois par an; pour le Secrétariat Permanent, les réunions sont trimestrielles.

Diagnostics des faiblesses: les membres sont désignés par structures et non individuellement, ce qui fait que les représentants sont très mobiles.

7.2.3. Comité National de Lutte Contre la Drogue (CNLD)

Type de mécanisme: Comité permanent pourvu d'un Secrétariat Permanent

Etendue des problèmes et produits chimiques couverts : toxicomanie, produits chimiques (pharmaceutiques) utilisés comme drogue.

Parties impliquées: ministères concernés et société civile.

Procédure de travail: réunion deux fois par an du comité, mais le comité peut se réunir selon l'urgence à régler; organisation de la journée mondiale de lutte contre la drogue.

Diagnostic des faiblesses: insuffisances des ressources financières et humaines pour le secrétariat permanent.

7.2.4. Commission National de Contrôle des Pesticides (CNCP)

Type de mécanisme: Comité permanent pourvu d'un Secrétariat Permanent

Etendue des problèmes et produits chimiques couverts : La CNCP couvre l'ensemble des pesticides tels que définis par la FAO, à savoir les pesticides agricoles, les pesticides de santé publique et les pesticides à usage domestique et industriel.

Parties impliquées : ministères concernés, ONG, Organisations internationales (FAO, OMS, PNUD), Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) et société civile.

Procédure de travail : Les réunions ordinaires se tiennent deux (02) fois par an et les réunions extraordinaires en cas de besoin.

Les décisions sont prises par consensus de préférence.

Diagnostic des faiblesses : La CNCP a été mise en place depuis 2000 dans le cadre de la mise en œuvre au plan national de la réglementation commune aux Etats membres du CILSS pour l'homologation des pesticides.

Des structures similaires existent et s'occupent des Conventions de Rotterdam, de Stockholm et de Bâle.

Les mécanismes de coordination prennent toujours en compte la plupart des structures pertinentes ainsi que les différentes catégories de pesticides visés.

Les faiblesses de la CNCP sont liées aux insuffisances suivantes :

- Ressources humaines, financières techniques et matériels ;
- Maîtrise des connaissances techniques et scientifiques ;

- Application de la législation et de la réglementation en matière de contrôle et de lutte contre la fraude et la contrefaçon ;
- Collaboration entre les différentes structures s'occupant de la gestion de produits chimiques.

Au vu de ces insuffisances relevées, il conviendrait de s'assurer que tous les partenaires sont regroupés dans une structure unique et que par conséquent ils partagent les mêmes informations et participent aux prises de décisions.

Il faudrait également harmoniser les législations et les réglementations en vigueur dans différents Ministères.

Il faudrait également renforcer le contrôle et la lutte contre la fraude et la contrefaçon.

7.3. Description des mécanismes pour obtenir des données de la part d'organismes non gouvernementaux

Le tableau 7.B suivant fournit une description des mécanismes pertinents permettant d'obtenir des données de la part des ONG.

TABLEAU 7. B. DESCRIPTION DES MECANISMES PERMETTANT D'OBTENIR DES DONNÉES DE LA PART DES ONG.

Tableau 24: mécanismes de production de données

<i>Données</i>	<i>Mécanismes d'obtention</i>
Partage des informations	- Bases de données
	- Centre de documentation
Participation à la planification	- Conférence de presse
	- Journées porte ouverte
	- Déclaration de politique
	- Rapports prévisionnels d'activités
Participation à la prise de décision	- Enquête prospective
	- Atelier de réflexion
	- Colloque
	- Forum
Participation à l'application de programmes et de politiques nationales de gestion des produits chimiques	- Réunion d'experts
	- Rapport d'activité
	- Rapport de suivi évaluation
	- Rapport d'audit environnemental,
	- Communication lors des sessions de formation

La liste des Organisations Non Gouvernementales susceptibles de fournir ces données est suivante:

- Groupement Professionnel des Industriels (GPI);
- Ligue des Consommateurs du Burkina (LCB);
- ONG Naturama (Fondation des Amis de la Nature);
- Association Burkinabé pour la Sauvegarde de l'Environnement (ABUSE);
- Syndicat National des Pharmaciens Privés du Burkina (SNPPB);
- Syndicat des Travailleurs du Textile (SYNTEX)
- Syndicat des Travailleurs de la Géologie, des Mines et des Hydrocarbures (SYNTRAGMIH)
- Ordre National des Vétérinaires (ONV)
- Ordre National des Pharmaciens (ONP)
- Ordre National des Médecins (ONM)

En matière de contrôle des pesticides, la CNCP, organe gouvernemental de la gestion des pesticides, regroupe l'ensemble des acteurs du domaine des pesticides.

Chaque acteur, selon son domaine de compétence participe à la génération des données statistiques sur la production, l'importation, l'exportation, la distribution et l'utilisation essentiellement.

Chaque acteur en tant membre de la CNCP participe aux activités d'échanges d'informations, de programmation et de prise de décisions au cour des réunions statutaires de la CNCP et/ou des sous commissions spécialisées.

Les organismes non gouvernementaux qui ne sont pas membres de la CNCP sont sollicités par courrier officiel pour l'obtention des données.

Lesdits organismes peuvent participer aux rencontre de la CNCP en tant que observateur ou personnes ressources.

Les organismes non gouvernementaux sont :

- l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPCB) ;
- la Ligue des Consommateurs du Burkina Faso (LCB) ;
- l'Association des Grossistes Distributeurs d'Intrants Agricoles (AGODIA) ;
- la Société Africaine de Produits Phytosanitaires et d'Insecticides (SAPHYTO) ;
- la Confédération Paysanne du Faso (CPF) ;
- l'Association pour la Préservation de la Nature (NATURAMA) ;
- etc.

7.4. Commentaires/Analyse

L'efficacité des mécanismes de coordination existants est adéquate, toutefois il faudrait revoir le mode de désignation des membres de telle sorte que les mêmes personnes siègent de manière continue. Cette situation devra fournir un meilleur suivi des dossiers.

La plupart des mécanismes de coordination ont une envergure nationale et inter sectorielle si bien que tous les ministères concernés par une catégorie de produits y sont représentés. Lorsque le mécanisme est sous l'égide d'une autorité locale, les services déconcentrés des ministères habilités à traiter ces questions sont parties prenantes de ce mécanisme.

La Commission National de Contrôle des Pesticides (CNCP) prévue par la loi a été mis en place par Arrêté N°2007-00001/MAHRH/SG/DGPV du 19 janvier 2007 portant nomination des membres titulaires et suppléants de la CNCP.

Aussi un forum National où les activités et les cadres d'intervention des mécanismes de coordination pourraient-ils être harmonisé, devra être mis en place.

CHAPITRE 8 : ACCES AUX DONNEES ET UTILISATIONS DE CES DONNEES

Le secteur industriel est à la fois, le plus gros producteur et le gros utilisateur des produits chimiques. Alors, une organisation judicieuse quant au contrôle de la production, de l'utilisation et de la destruction des produits chimiques et/ou des déchets chimiques, devra être mise en place afin que la production industrielle ne compromette point la santé de la population et la protection de l'environnement.

La disponibilité de l'information sur les différentes données liées à la manipulation des produits chimiques et le bon usage de cette information constituent la base de l'organisation qui vise à réduire les risques que peuvent causer la manipulation de ces produits sur la santé de la population et la protection de l'environnement.

Ainsi, dans ce chapitre, nous ferons dans un premier temps, et sous forme de tableaux, le point sur :

- la mise à la disposition de données pour la gestion nationale des produits chimiques;
- la localisation des données nationales;
- la mise à disposition des publications et des données internationales.

Dans un second temps, nous traiterons des systèmes nationaux d'échange, puis nous terminerons par un commentaire/ analyse qui servira de conclusion.

8.1. Mise à disposition des données pour la gestion nationale des produits chimiques

TABLEAU 8.A. QUALITÉ ET QUANTITÉ DES INFORMATIONS DISPONIBLES

Tableau 25: informations disponibles

Données requises pour :	Pesticides (utilisation agricole, santé publique et consommation)	Produits chimiques industriels	Produits chimiques de consommation	Déchets de produits chimiques
Evaluation de l'impact des produits chimiques dans les conditions locales				
Evaluation des risques (environnement/santé)				
Classification/étiquetage	X	X	X	
Enregistrement	X	X	X	
Délivrance de licence				
Délivrance de permis	X	X	X	
Décision en matière de réduction de risque	X	X	X	X
Préparation/réponse aux accidents	X	X	X	X
Lutte contre les empoisonnements	X	X	X	X
Inventaires des émissions	X	X	X	X
Inspections et audits (environnement/santé)	X	X	X	X
Information des travailleurs	X	X	X	X

signe X est placé chaque fois que des informations suffisantes sont disponibles

8.2. Localisation des données nationales

8.B : LOCALISATION DE DONNEES NATIONALES

Tableau 26: localisation des données

Type de données	Localisation (s)	Sources des données	Qui y a accès?	Comment y avoir accès ?	Format
Statistique de production	- M.C.I.A	-D.G.D.I	-Cadres de la recherche	Autorisation	Support papier et fichiers informatiques

	- M.E.F	-DGD	- Cadres techniques des Ministères		
Statistique d'importation	- MA - M.C.I.A - MEF - M. Santé - M.E.M - MRA	-Bases phytosanitaires (Ouaga) -Chambre (Bobo) -Douane -D.S.Ph -CAMEG -SONAPHARM - COPHADIS - LABOREX -DGDI -ONAVET -SONABHY -BUMIGEB	-Techniciens des Ministères concernés -Industriels -Chercheurs - Journalistes	Autorisation	Support papier et fichiers informatique
Statistique d'exploitation	- M.C.I.A - M.E.F	Industriels Douane	-Techniciens -Ministères concernés -Industriel -Chercheurs -Journalistes	Autorisation	Support papier et fichiers informatique
Statistique d'utilisation des produits chimiques	- M. Santé - MRA - M. A - M.E.et Mines	- CAMEG - SONAPHARM - COPHADIS - LABOREX - ONAVET - D.S.Ph - SONABHY - BUMIGEB - Industriels	-Médecins -Pharmaciens -Vétérinaires -Chercheurs	Autorisation	Support papier et fichiers informatique
Rapports d'accidents industriels	-M. E.T.SS -M. Santé	- CNSS - OST - DGDI - Sapeurs pompiers	-Techniciens des Ministères - Chercheurs - Journalistes	Autorisation	Support papier et Fichiers informatique

	- M.C.I.A -Sapeurs pompiers	- Inspection du Travail			
Rapports d'accidents de transport	-M.E.T.SS -MATS -M.T.T -Assurances	- CNSS - Sapeurs Pompiers Police D.T.T.M Assurances Inspection du Travail	Techniciens	Autorisation	Support papier et fichier informatique
Données sur la santé professionnelle (agricole)					
Données sur la santé Professionnelle industrielle	-M. Santé -M.ETSS -assurances Inspection du Travail	-OST -CNSS,CHR -Industriels -Assurances	- Techniciens des Ministères -Cadre de l'assurance -Personnel médical	Autorisation	Rapports Feuilles volantes ou reliées
Statistiques d'empoisonnements	-M. Santé	- OST - CHR	Autorités médicales	Autorisation	Fichier informatique Registre
Inventaire d'émission et transfert de matières polluantes	-MTT -MEE -MESSR	-FAST -Météo Nationale -DPPA -ONEA -CREPA	-Techniciens des Ministères consultants	-Accès libre pour les techniciens Autorisation pour les autres	-rapport d'études -Fichiers informatiques
Données sur les déchets dangereux	-MCIA -M.S MEM -MESSR -MEE	- DPPA- ONEA-CHR - CREPA - Voirie - BUMIGEB-DGDI	-Techniciens des Ministères -Chercheurs -Personnel médical -Industriels	-Accès libre pour le personnel+Autorisation, les autres	-Support papier -Fichiers informatiques
Registre des pesticides	-MA -ME	- DPV-DVA-ONAVET, Elevage, Industriels	-Techniciens des Ministères -Chercheurs -Personnel médical -Industriels	Autorisation	Registres
Registre des produits chimiques toxiques	-MCIA -MEE	Importateurs DGC Douanes		Autorisation	Registres

Inventaire des produits chimiques existants					
Registre des importations	-MEF MA -MCIA -MEM -M.S	ONAVET Douanes, Industriels Bases phytosanitaires Chambre de Commerce SONABHY SONAPHARM, CAMEG DPh, COPHADIS, LABOREX	- Techniciens des Ministères -Industriels -Chercheurs -Journalistes	Autorisation	Registres Fichiers informatiques

8.3. Procédures pour collecter et diffuser les données nationales/locales

La qualité de la procédure de collecte des données influence énormément la qualité des informations recueillies, et les résultats lors de la diffusion de ces données.

Ainsi, pour toute commande de produits chimiques, il est fait obligation à l'importateur de communiquer au gouvernement représenté par les services des douanes, à travers une Déclaration Préalable d'Importation (DPI), un certain nombre d'informations qui sont entre autres : le nom du produit commandé, la quantité commandée, la valeur commandée, la provenance du produit, l'origine du produit, les coordonnées du fournisseur et le quai de débarquement du produit dans le pays.

Le traitement des données communiquées n'est pas tout à fait au point. Ainsi, les données sont bel et bien existantes, mais sous forme brute, non traitée. Cela est vrai aussi bien au niveau des structures représentant le gouvernement qu'au niveau des importateurs pris individuellement. A ces deux niveaux, le personnel conscient de ce fait rend alors plus difficile l'accès aux données car on y rencontre souvent des données confidentielles et non confidentielles.

L'accès aux données est de façon générale, réservé à quelques hauts cadres de la structure et aux personnes détenant une autorisation officielle, pour des besoins ponctuels. Certaines structures livrent des données dans les rapports d'activités que l'on peut parfois consulter.

8.4. Mise à disposition des publications internationales

TABLEAU 8.C. MISE À DISPOSITION DE PUBLICATIONS INTERNATIONALES

Tableau 27: Mise à disposition de publications

	Localisations	Qui y a accès	Comment y avoir accès
Publications			

Documents sur les critères d'hygiène du milieu (OMS)	OMS	Tout public	Pas de restriction particulière
Guide sur la santé et la sécurité (OMS)	OMS	Tout public	Pas de restriction particulière
Fiche internationale de sécurité	IRSS	le personnel cadre et d'autres personnes.	Autorisation administrative officielle pour les autres personnes
Documents d'orientation des décisions pour les produits chimiques de l'ICP (FAO/PNUE)	IRSS, DPV, DPPA	Tout public	Libre
Fiches techniques santé/sécurité (industrie)	IRSS	le personnel cadre et d'autres personnes.	Autorisation administrative officielle pour les autres personnes
Ligne directrice de l'OCDE pour les essais de produits chimiques.	IRSS	le personnel cadre.	Pas de restriction particulière
Principe de bonnes pratiques de laboratoires	IRSS	le personnel cadre.	Pas de restriction particulière
Principe de bonnes pratiques de fabrication.	IRSS	le personnel cadre.	Pas de restriction particulière
Réseau mondial d'écobibliothèques	IRSS	le personnel cadre	Pas de restriction particulière

8.5. Mise à disposition des données internationales

Tableau 8.D : Mise à disposition des données internationales

Base de données	Localisations	Qui y a accès	Comment y avoir accès
RISCPT			
BIT/CIS	IRSS	le personnel cadre	pas de restriction particulière
PISC INTOX	IRSS	le personnel cadre	pas de restriction particulière
Chimical Abstract Services Database	IRSS	le personnel cadre	pas de restriction particulière
Réseau mondial d'information sur les produits chimiques (GINC)	IRSS	le personnel cadre	pas de restriction particulière
Base de données STN	IRSS	le personnel cadre	
Base de données importantes d'autres pays	IRSS	le personnel cadre	pas de restriction particulière

8.6. Systèmes nationaux d'échange d'information

La plupart des structures qui manipulent les produits chimiques sont membres du Réseau National de Sécurité et de Santé au Travail (R.N.S.S.T.). A travers ce réseau, les différentes parties reçoivent le flux d'importantes informations de la part d'organisations internationales. Egalement, à travers ce réseau, se font des échanges d'informations nationales entre le gouvernement et les autres institutions et les parties concernées.

La législation du travail au Burkina Faso rend obligatoire la création d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) dans toute entreprise ayant au moins 30 travailleurs

Les CHS sont des organe de sensibilisation des travailleurs en vue d'éviter les pratiques néfastes à la protection de la santé humaine et de l'environnement. Ils reçoivent des informations de la part du gouvernement et/ou d'organisations nationales et internationales par l'intermédiaire de l'OST, l'Inspection du Travail (IT) et la CNSS qui sont membres du RNSST.

8.7 commentaires/analyse

L'accès aux données et l'usage de ces données supposent leur bonne et correcte collecte. A propos justement des banques de données existantes, les quelques lacunes qui peuvent être signalées sont essentiellement, l'insuffisance dans le traitement des informations stockées. Cela entraîne souvent beaucoup de tâtonnements avant d'obtenir l'information exactement recherchée.

L'informatisation systématique des données pourrait être une solution pour améliorer la disponibilité des données : (leur traitement, leur analyse et leur diffusion); cette informatisation serait aussi une solution pour la consolidation de la mémoire administrative dont la quasi inexistence est également une des causes de la non disponibilité des informations dans certaines structures visitées.

Le Réseau National de Sécurité et Santé au Travail (R.N.S.S.T.) devra être dynamisé. Il doit être un organe à partir duquel toutes les parties concernées reçoivent effectivement les données et/ou documentations internationales. Pour ce faire, le fonctionnement de ce réseau devra être pris en charge, en grande partie, par les parties concernées.

Pour ce qui est des Comités d'Hygiène et de Sécurité (C.H.S.), leur fonctionnement et leur attribution devront être revus de façon à ce qu'ils soient de véritables organes de sensibilisation et d'information des travailleurs à travers une activité <<Information, Education, Communication sur les précautions à prendre face aux produits chimiques>> (I.E.C./P). Les animateurs de ces C.H.S. devront être formés en secourisme et en technique de prévention. Pour un meilleur fonctionnement, les C.H.S. devront être régulièrement dotés de documentations sur les critères d'hygiène du milieu (O.M.S.), du guide sur la santé et la sécurité (O.M.S), et de la fiche internationale de sécurité (PISC/CE) ; aussi, ils devront être toujours ampliatoires des données sur la santé professionnelle agricole ou industrielle suivant le cas.

CHAPITRE 9: CAPACITES TECHNIQUES

9.1. Aperçu de l'infrastructure des laboratoires

La nécessité de mise en place d'infrastructures **et d'équipements** de laboratoire afin de soutenir les programmes et politiques de gestion des produits chimiques a été pratiquement perçue depuis les années 1980 par les autorités nationales.

Aujourd'hui, au plan national, il existe des laboratoires équipés, créés pour aider et soutenir les programmes des différents Ministères qui souvent ont trait aux produits chimiques, à l'identification des effets nocifs possibles sur l'environnement et sur la santé des populations. (Tableau 9.A).

Nom/description du laboratoire	Localisation	Capacité/ équipement analytique disponible	Accréditation (si oui, par qui)	PL conforme	But
Laboratoire de Nutrition et	Ouagadougou	- Système de chromatographie sur couche mince	- Ministère chargé	Oui	Mise en évidence de la

TABLEAU 9.A. APERCU DES CAPACITES DES LABORATOIRES POUR L'ANALYSE REGLEMENTAIRE DES PRODUITS CHIMIQUES

		<ul style="list-style-type: none"> - Système de chromatographie phase gazeuse - Système d'électrophorèse - Enregistreur calculateur CDS - Etuve à vide équipée d'une pompe à vide - Evaporateur rotatif avec élévateur rapide - Extracteur kumagawa avec chauffe ballon - Hotte - Grille électrique de minéralisation pour ballon kieldalh de 300 ml et de 50 ml - Appareil du parnes-vagner - Spectrophotomètre U.V visible 550 SE - Perkin-Elmer - Enregistreur Perkin-Elmer R100 A - Lampe UVSL 25 DE 4W - Four à moufle électrique - Spectrophotomètre d'absorption atomique 2200 Perkin Elmer - Compteur de colonies bactériennes - Autoclave de stérilisation 	- Ministère chargé de la Santé		
--	--	---	--------------------------------	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> - Distillateur à eau - Centrifugeuses - Bain-marie - Broyeur ultra rapide d'organes - Ph mètre avec décodeur d'origine pour potentiomètre - Titrimètre système complet - Agitateur de tubes à essais REAX - Balance de précision - Chauffe ballon pour ballon 21 - Photomètre multi-programmable 6121 marque EPPENDORF - Appareil de lecture rapide des tubes à microépatocite - HPLC non fonctionnel 			
Laboratoire de Référence pour le Contrôle de Qualité de l'Eau	Ouagadougou	<ul style="list-style-type: none"> - Spectrophotomètre DR 2000 - Conductimètre - Ph mètre avec décodeur d'origine pour potentiomètre - Spectrophotomètre à flamme - Réactifs 	Ministère chargé de la Santé	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'eau de boisson - Analyse de produits chimiques purs
Laboratoire de Chimie du LABIOCA (laboratoire de Biochimie et Chimie appliquées) UFR/ SVT	Ouagadougou	<ul style="list-style-type: none"> - Spectrophotomètre de Résonance Nucléaire Magnétique (RNM) - Spectromètre de UV Visible - Système de chromatographie sur couche mince et en colonnes - Polarographe - Coulomètre 	Ministère chargé des Enseignements supérieurs	Oui	

		- Spectrophotomètre UV visible			
Centre de Recherche en Sciences Biologiques, Alimentaires et Nutritionnelles (CRSBAN) UFR/SVT	Ouagadougou (UO)	- Produits chimiques - Four pasteur - Etuve à catharomètre - Évaporateurs rotatifs - Ph mètre - Conductimètre - Distillateur NTK - Fermentateur - Centrifugeuse - Autoclave - Distillateur - HPLC - GC/NS - CPG à ionisation de flamme - DBO mètre	- Ministère chargé des Enseignements supérieurs - Projet Centre d'Etudes en Nutrition et Technologie Alimentaire (CENTA)		- Formation des étudiants notamment en biodégradation des pesticides et en biotechnologie (biologie moléculaire et cellulaire, biologie végétale, biologie alimentaire) - Sauvegarde de l'environnement par des méthodes biologiques - Analyse de la qualité des aliments
Laboratoire de la Direction de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques (DIRH)		- Spectrophotomètre à flamme Perkin Elmer modèle 2380 à absorption atomique - Spectrophotomètre calorimétrique modèle HACH DR 3000 - DBO mètre, DCO mètre, Ph mètre, Conductimètre, Etuve	- Ministère chargé de l'Hydraulique - Programme GEMS/O - (Global Environmental Monitoring Système)		- Analyse des eaux de puits, barrages - Analyse des eaux usées des zones industrielles cations, anions
Laboratoire National d'Analyse des Eaux (LNAE)	Ouagadougou	- 2 Manomètres Oxi Top (IS 6 WTW)	- Ministère chargé de l'Environnement	Oui	- Suivi de la qualité des eaux usées industrielles et

		<ul style="list-style-type: none"> - Rampe de filtration - 2 Spectrophotomètres modèle HACH DR 2000 et 2400 - Photomètre à flamme JENWAY PFP7 - Bloc chauffant modèle HACH DRB 100 - Digital Titrator (Digesdahl) - 3 Burettes digitales BRAND 25ml - Colorimètre Arsenator - Multi 340i WTW - Sonde TetraCon 325 WTW Cond 197i - Sonde Cellox 325 WTW Oxi 197i - 2 Sondes Ph 197i - Turbidimètre Turbiquant 1000 IR MERCK - 2 Agitateurs magnétiques chauffants LABINCO et IKAMAG - 2 Balances OHAUS Explorer et Scout PRO - Agitateur IKA Big Squid - Distillateur d'eau GFL - 3 Pompes de filtration à vide - Thermomètre Testo - 4 Thermomètres de référence - 4 Cônes Imhoff + support 	<ul style="list-style-type: none"> - Avec la coopération de la région Wallonne (Belgique) 		<ul style="list-style-type: none"> domestiques au niveau national - Renforcement des capacités des agents du MECV et des municipalités - Formation des stagiaires au profit des établissements techniques et industriels privés - Conduite de recherches appliquées en matière de gestion des eaux usées industrielles et domestiques
--	--	---	--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> - Bain marie - 4Étuves BINDER - Armoire thermostatique - Dessiccateur - Autoclave VARIOKLAV 75S - Bec bunsen - 5Support de filtration NALGENE - Micropipette ; Burettes - Débitmètre - Microscope Motic 			
Laboratoire Central de l'ONEA	Ouagadougou	<ul style="list-style-type: none"> - Chromatographe à phase gazeuse automatisé (CPG) - Spectrophotomètre à UV visible - Ph mètre automatisé - Système de chromatographie sur couche mince - Photomètre à flamme - Autoburettes automatisées - Equipements pour DBO mètre et DCO mètre - Analyseur de carbone organique total - Evaporateur rotatif 	Ministère chargé de l'hydraulique	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des pesticides dans l'eau des barrages notamment les organo chlorés - Analyse des hydrocarbures et chloroformes, Fe, Mg, Mn, Othophosphate Ca⁺⁺, Na⁺, K⁺ Chlorure et fluor
Laboratoire du Bureau National de Sols (BUNASOLS)	Ouagadougou	<ul style="list-style-type: none"> - Spectrophotomètre à absorption atomique de masse - Photomètre à flamme- Spectrophotomètre - auto analyseur - Ph mètre 	Ministère chargé de l'Agriculture	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse physico-chimique des sols, eaux, plantes - Contrôle de la qualité des engrais

		<ul style="list-style-type: none"> - Etuve - Bain marie, etc... - Réactifs 			
Laboratoire de Biotechnologie l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologiques (IRSAT)	Ouagadougou	<ul style="list-style-type: none"> - Système de Chromatographie à phase liquide (HPLC) - CPG automatisé - Fermentateur rotatif - Evaporateur rotatif à une pompe à vide - Etuve avec système à vide - Centrifugeuse avec système à refroidissement - Etuve bactériologique - DBO mètre - Autoclave- Hotte bactériologique - Refractomètre - Spectrophotomètre - Minéralisateur de DCO - Unité de distillateur NTK - Verreries, balances, réactifs, solvants 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère chargé des Enseignements supérieurs - CNRST 	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Activités de recherche sur les essences végétales, les huiles essentielles - Possibilité d'analyse des pesticides
Laboratoire du Département de Technologie Alimentaire de l'IRSAT.	Ouagadougou	<ul style="list-style-type: none"> - HPLC non fonctionnel - Spectrophotomètre non fonctionnel - Viscosimètre, Calorimètre - Ph mètre - Appareil d'extraction - Appareil de titrage - Distillateur NTK - Étuves, incubateur-Autoclave, microscopes 	CNRST	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de qualité céréales, produits alimentaires - Microbiologie alimentaire - Recherche et appui aux entreprises

		- Bain-marie, Stomacher			
Laboratoire d'Analyse et de Contrôle Alimentaire	Bobo-Dioulasso	- Infra alizer Technicon - 1 spectrophotomètre KONTRON - 1 Chromatographe liquide - 1 Chromatographe par permutation de gel - 1 Chromatographe préparatif à compression radiale	Ministère chargé de l'Agriculture	Non par manque de spécialistes	- Contrôle de qualité des aliments, des céréales
Laboratoire de la SONABHY	Ouagadougou	- Régulateur à impulsion - Viscosimètre Engler - Appareil à mesurer le "Flash point" - Verreries volumétriques de précision - Thermomètres normalisés - Échantillonneurs	Ministère chargé de l'Energie	Oui	- Analyse de qualité des hydrocarbures
Laboratoire de SAPHYTO	Bobo-Dioulasso	- Système de chromatographie à phase gazeuse - Viscosimètre - Verrerie pour analyses	Privé	Oui	- Contrôle de qualité des produits de l'usine
Laboratoire du Centre MURAZ	Bobo-Dioulasso	- Système de chromatographie à phase liquide (HPLC)	Ministère chargé de la Santé	Oui	- Efficacité biologique d'insecticides (antimoustiques) - Contrôle de qualité de l'eau (ONEA Bobo) - Titrage
Laboratoire de l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) Département de Pharmacopée Médecine Traditionnelle (IRSS)	Ouagadougou	- Système de chromatographie à phase -gazeuse - Evaporateur rotatif sous pression réduite - 3 Spectrophotomètres UV visible : Perkin Elmer (en panne) ; Agilix ; Genesis - Balance de pression - Spectrophotodensitomètre	CNRST	Oui	- Analyse des plantes médicinales à usage thérapeutique - Formation des étudiants en médecine et pharmacie - Contrôle ou expertise de

		<ul style="list-style-type: none"> - HPLC Altech - Microscope - Lyophilisateur semi-industriel - Appareil pour électrophorèse (en panne) - Lampe UV - Agitateur magnétique - Hotte (vapeurs acides, solvants organiques) (manque de cartouches) - Digiflamme (manque de gaz) - Centrifugeuse Osi Réactif d'eau 			substances d'origine médicamenteuse
Laboratoire contrôle pharmaceutique unité pharmaceutique (U-Pharma) à l'IRSS	Ouagadougou	<ul style="list-style-type: none"> - Évaporateur rotatif - Distillateur d'eau - Spectrophotomètre BECKMAN (en panne) - Appareil de test de délitement - Appareil de test délitage - Verrerie - Réactifs, solvants organiques - Ph mètre 	CNRST	Oui	- Contrôle de qualité des produits pharmaceutiques
Laboratoire d'Ecologie de l'UFR/SVT	Ouagadougou (UO)	<ul style="list-style-type: none"> - Spectrophotomètre UV visible - Spectrophotomètre à absorption atomique PERKIN ELMER - Chromatographe à phase gazeuse 1 variant 330 automatisé - Evaporateur rotatif- Distillateur d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère chargé des Enseignements supérieurs - Ministère chargé de la Santé 	Non par manque de réactifs, handicapant le fonctionnement à plein temps	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux étudiants et enseignants chercheurs en Ecologie - Analyse physico-chimique des sols, eaux et aliments

		<ul style="list-style-type: none"> - Etuve, fours- Bloc de minéralisation - Distillateur NTK - Bain marie- Réactifs, solvants - Broyeurs, mixeurs - Turbidimètre 			
Laboratoire de Génie Sanitaire 2IE	Ouagadougou (Site UO)	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Spectrophotomètres HACH (2000 et 2010) - Spectrophotomètre UV visible - Tar Test - Distillateur d'eau - Bloc de minéralisation ou de digestion - Autoclave - Etuves, Fours - Balance de précision - Polarographe - DCO mètre - Spectrophotomètre d'émission atomique - Spectrophotomètre d'absorption atomique - Chromotographe - Trousses de terrain - Turbidimètre 	Ministère chargé de l'Agriculture	Oui	- Analyse de la qualité des eaux, barrages puits etc...
Laboratoire de contrôle du conditionnement et de la qualité des produits végétaux	Ouagadougou	<ul style="list-style-type: none"> - Evaporateur rotatif - Moisture tester - Microscope Laborlux 12 - Balance de précision - Balances analytiques 	Ministère chargé de l'Agriculture	Oui	- Analyse de la qualité des aliments notamment physique, teneur en humidité, acidité, graisses

		<ul style="list-style-type: none"> - Hotte - Etuves - Spectrophotomètre KONTRON (non fonctionnel) - Désionnisateur - Chauffe ballons - Bain marie - Trieuse de grains 			
Laboratoire Nationale d'Élevage	Ouagadougou	<ul style="list-style-type: none"> - Etuve - Autoclave - Ph mètre - Hotte - Balance de précision - Centrifugeuse - Four - Distillateur d'eau - Désionnisateur - Matériel complet pour virologie - Microscopes - Microscope à immunofluorescence - QBC - Microtome - Agitateur Bain-Marie 	Ministère chargé des Ressources Animales	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse bactériologique, parasitologie, virologie et sérologie - Contrôle des denrées d'origine animale - Ancipathologie
Laboratoire d'Analyse des sols et des plantes (Programme ESFIMA)	Kamboisé	<ul style="list-style-type: none"> - Auto analyseur SKALAR et accessoires - Spectrophotomètre de flamme PERKIN ELMER automatisé - Coulomètre 	INERA	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse chimique des plantes et des sols.

		<ul style="list-style-type: none"> - Matériel de pesée - Ph mètre - Matériel de chauffage - Etuve et fours- Agitateur - Broyeurs de végétaux et séparateurs manuels des sols - Déminéralisateur et distillateur d'eau, - Centrifugeuse, pompe à vide - Régulateur de tension, - Evaporateur rotatif - Bain-Marie - Réfrigérateur, congélateur - Hotte 			
Laboratoire de protection des végétaux	Kamboinsé	<ul style="list-style-type: none"> - Autoclave - Etuve - Séchoir - Bain-Marie - Hotte à flux laminaire - Compteur de colonies - Ph mètre - Centrifugeuse - Four - Incubateurs - Balance électronique 	INERA	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Phytopathologie - Malherbologie - Eco-toxicologie - Etude de l'efficacité biologique d'herbicides, insecticides - Qualité physique des pesticides - Effets secondaires des pesticides (herbicides) sur les propriétés chimiques, biologiques du sol et des plantes

		<ul style="list-style-type: none"> - Agitateur magnétique - Distillateur d'eau - Chauffe-ballons - Armoires de collection d'insectes et d'adventices - Produits chimiques 			
Laboratoire de protection des végétaux	Bobo-Dioulasso	<ul style="list-style-type: none"> - Equipements pour études en phytopathologie, nématologie, entomologie - Eléments de chromatographie sur couche mince - Agitateur rotatif 	INERA	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche en phytopathologie, entomologie, nématologie - Efficacité biologique d'insecticides, fongicides et nématocides
Laboratoire d'entomologie, phytopathologie, virologie	Kamboisé	<ul style="list-style-type: none"> - Spectrophotomètre - Incubateurs réfrigérés - Etuve simple - Equipement complet d'électrophorèse t de protéines et acides nucléiques - Equipements d'électransfert (Westen blot) - Equipement complet d'amplification d'acides nucléiques (PCR et RT PCR) - Pompe à vide, déssicateur - 1 Ultracentrifugeuse Beckman type L55 - 1 Centrifugeuse basse vitesse réfrigérée - Système de distillation d'eau - Chaîne de production de sérum pour diagnostic - Hotte à flux laminaire - Système d'électrophorèse - Système de filtrage complet à une pompe à vide - Microscopes optiques 	INERA	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la production agricole - Analyse des plantes, des sols, études biologiques diverses dont l'effet des pesticides sur les insectes

		<ul style="list-style-type: none"> - Stéréo microscopes - Loupes binoculaires - Balance de diverses sensibilités - Autoclave - Agitateur horizontal et vertical 			
Laboratoire de biochimie CHU/ CDG	Ouagadougou (U.O)	<ul style="list-style-type: none"> - 2 autoclaves (COBAX MIRA et KONELAR) - Spectrophotomètre de flamme (HYCEL) - Centrifugeuse - Spectrophotomètre UV - Distillateur d'eau - Réactifs - Micropipettes 	Ministère chargé de la Santé		Diagnostic clinique (analyse des produits biologiques et eaux de boisson)
Laboratoire de Pharmacie Galénique et Biopharmacie (UFR/SDS)	Ouagadougou (U.O)	<ul style="list-style-type: none"> - Autoclave - Système de filtration + accessoires - Distillateur d'eau GFL, modèle 2008 - 2 Balances analytiques de précision METTLER TOLEDO - Ph mètre / Millivolt-mètre - Ph mètre portable électronique modèle PH/EC/TDS Waterproof - 2 Etuves de séchage, Memmert, modèle 500 - Pycnomètre à liquide en verre - Viscosimètres capillaires, Ubbelohde - Viscosimètre rotatif, Brookfield - Système de chromatographie couche mince - Micromètre d'extérieur standard Sans Vernier Mitutoyo - Mélangeur à hélice, Stephan - Tamiseuse vibrante superposée + tamis de contrôle, Resch AS 200 basic 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère chargé de la Santé - Ministère chargé des Enseignements Supérieurs 	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux étudiants et enseignants chercheurs en Galénique - Formation des étudiants en pharmacie - Formulation galénique des médicaments et produits cosmétiques - Recherche et développement de formes pharmaceutiques innovants pour le traitement des pathologies courantes - Pré-formulation et formulation des médicaments et produits cosmétiques à base d'excipients locaux (beurre de karité, Gomme arabique, cire d'abeilles ...)

		<ul style="list-style-type: none"> - Pompe à vide, Stephan - Dissolutest, Erweka DT6 - Délitest à 1 poste, Erweka ZT3 - Appareil de Krowczinski - Agitateur à hélice, Ika Werk - Agitateurs magnétiques - Agitateur Ultraturax - Bains-maries - Dessiccateurs en verre HALDENWANGER - Dessiccateur halogène MB 35 OHAUS - Microscope optique Karl Zeiss (4objectifs) avec lumière polarisante + micromètre - Mortiers + pilons en porcelaine et verre HALDENWANGER - Centrifugeuse réfrigérée - Spectromètre UV-visible CECIL CE 2041 - Hotte chimique 			<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle qualité des médicaments et produits cosmétiques (analyses physico-chimique, bio-pharmaceutique et pharmaco-technique - Analyse physico-chimique des excipients et principes actifs pharmaceutiques
Laboratoire de Chimie Analytique (UFR/SDS)	Ouagadougou (U.O)	<ul style="list-style-type: none"> - Chromatographe phase gazeuse, détecteur FID - HPLC, détecteur UV - HPLC, détecteur à fluorescence - Spectromètre d'absorption atomique à four - Spectromètre d'absorption atomique à flamme - Spectromètre d'absorption atomique à générateur d'hydrure - Ph mètre - Centrifugeuse réfrigérée - Etuve, Memmert -Vortex 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère chargé de la Santé - Ministère chargé des Enseignements Supérieurs 	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux étudiants et enseignants chercheurs en Chimie analytique - Formation des étudiants en médecine et pharmacie - Détection de la formule chimique des produits - Expertise en contrôle de qualité des aliments et de l'eau de boisson - Détection des pesticides

		<ul style="list-style-type: none"> - Rotavapor - Pompe à vide - Balances analytiques de précision - Distillateur d'eau - Système de titrimétrie complet - Bain-marie - Verrerie 			<p>dans les aliments, médicaments</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle qualité des produits pharmaceutiques (analyses physico-chimiques)
Laboratoire de Pharmacotoxicologie (UFR/SDS)	Ouagadougou (U.O)	<ul style="list-style-type: none"> - Capteur d'électrons - Centrifugeuse - Etuve, Jouan - Plaques chauffantes - Stimulateur - Vortex - Microscope - Rotavapor - Distillateur d'eau - Spectrophotomètres - Plétysmomètre - Cages pour souris + souris - Balances analytiques de précision - Bain-marie - Verrerie 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère chargé de la Santé - Ministère chargé des Enseignements Supérieurs 		<ul style="list-style-type: none"> - Formation des étudiants en médecine et pharmacie - Appui aux étudiants et enseignants chercheurs en Chimie analytique - Détection des formules chimiques des produits - Criblage phytochimiques des plantes médicinales - Détermination de la toxicité, efficacité et sécurité d'emploi des médicaments et plantes médicinales (analyse In vitro, Ex vivo, In vivo) - Détermination de la pharmacocinétique/ pharmacodynamie des nouveaux principes actifs pharmaceutiques

Laboratoire National de Santé Publique :

DU LABORATOIRE	LOCALISATION	CAPACITE/EQUIPEMENT ANALYTIQUE DISPONIBLE	ACCREDITATION (SI OUI, PAR QUI?)	PL CONFORME	BUT
Laboratoire National de Santé Publique (LNSP)	Ouagadougou	Spectrophotomètre d'absorption atomique à flamme	Ministère de la santé	OUI	Dosage des métaux lourds
		Spectrophotomètre UV-Visible	Ministère de la santé	OUI	Dosages spectrophotométriques
		Spectrophotomètre d'absorption atomique à four avec effet ZEEMAN	Ministère de la santé	OUI	Dosage des métaux lourds
		Spectrophotomètre à flamme	Ministère de la santé	OUI	Dosage des ions alcalins et alcalino-terreux
		Chromatographe ionique	Ministère de la santé	OUI	Séparation et dosage de composés d'un mélange de produits
		Chromatographe Phase gazeuse	Ministère de la santé	OUI	Séparation et dosage de composés d'un mélange de produits
		Chromatographe liquide à haute performance (HPLC)	Ministère de la santé	OUI	Séparation et dosage de composés d'un mélange de produits
		Evaporateur sous flux d'azote	Ministère de la santé	OUI	Evaporation des solvants d'extraction
		Centrifugeuse	Ministère de la santé	OUI	Séparation de phases
		Hotte Chimique	Ministère de la santé	OUI	Aspiration des vapeurs chimiques
		Etuve de séchage	Ministère de la santé	OUI	Séchage matériel/ échantillons
		Incubateur de microbiologie	Ministère de la santé	OUI	Incubation des ensemencements
		Stérilisateur mural UV	Ministère de la santé	OUI	Stérilisation de salle
		DBO mètre	Ministère de la santé	OUI	Mesures de DBO
		Réacteur DCO	Ministère de la santé	OUI	Digestion humide
		Rotavapor	Ministère de la santé	OUI	Evaporation des solvants
		Bain de sable	Ministère de la santé	OUI	Chauffage
		Extracteur soxhlet	Ministère de la santé	OUI	Extraction au solvant
		Distillateur à eau	Ministère de la santé	OUI	Production d'eau distillée
		Producteur d'eau ultrapure	Ministère de la santé	OUI	Production d'eau ultra pure

		Machine à fumer	Ministère de la sante	OUI	Fumage des cigarettes
		Analyseur de carbone organique	Ministère de la sante	OUI	Dosage du carbone
		Balance analytique	Ministère de la sante	OUI	Pesées
NOM / DESCRIPTION DU LABORATOIRE	LOCALISATION	CAPACITE/EQUIPEMENT ANAL YTIQUE DISPONIBLE	ACCREDITATION (SI OUI, PAR QUI?)	PL CON FORME	BUT
		Doseur d 'arsenic	Ministère de la sante	OUI	Dosage de l'arsenic
		Autoclave	Ministère de la santé	Qui	Stérilisation
		Bain marie	Ministère de la santé	Qui	Chauffage
		Mixeur ultraturax	Ministère de la sante	OUI	Mixage/Broyage
		pH-mètre	Ministère de la sante	OUI	Mesure de pH
		Conductimètre	Ministère de la sante	OUI	Mesure de Conductivité
		Turbidimètre	Ministère de la sante	OUI	Mesure de turbidité
		Four à moufle	Ministère de la sante	OUI	Incinération
		Four graphite	Ministère de la sante	OUI	Incinération
		Bain à ultrasons	Ministère de la sante	OUI	Nettoyage/ Dégazage
		Broyeur	Ministère de la sante	OUI	Broyage
		Congelateu r	Ministère de la santé	OUI	Conservation Echantillons / Produits
		Réfrigérateur	Ministère de la santé	OUI	Conservation échantillons/Produits
		Agitateur vortex	Ministère de la sante	OUI	Homogénéiser un mélange
		Agitateur magnétique	Ministère de la sante	OUI	Homogénéiser un mélange
		Ballon de chauffage	Ministère de la sante	OUI	Chauffer des liquides
		Plaques chauffantes	Ministère de la sante	OUI	Chauffer des liquides

9.2. Aperçu des systèmes d'information gouvernementaux et des infrastructures informatiques

La mise en place de système informatique au Burkina Faso dans l'administration a commencé depuis les années 1970. Aujourd'hui certaines structures dotées de Systèmes informatiques permettent d'accéder aux bases de données internationales (Tableau 9.B)

TABLEAU 9.B: INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

Tableau 28: infrastructures informatiques

Système informatique/ Base de données	Localisation	Équipement disponible	Utilisations actuelles
Direction Générale des Services Informatiques (DGSI) du Ministère de l'Économie et des Finances	Ouagadougou	- Une vingtaine de serveurs Windows disponibles - Une quinzaine de routeurs pour les interconnecter les provinces par LS ¹	- Gestion des dépenses de l'Etat (CID) - Gestion du personnel de l'Etat (SIGASPE) - Gestion des Recouvrement (CIR) - Gestion des recettes fiscales (IFU, SIN, GERIF) - Gestion des recettes douanières (SYDCO) - Etc.
Office National des Télécommunications (ONATEL)	Ouagadougou	- serveurs SUN SPARC - 1 serveur Web - 1 serveur New - 1 serveur de courrier - E-mail - 1 serveur FTP	- Utilisation tous azimuts - Accès à l'Internet transfert de fichiers
IRD	Ouagadougou	- Station de Travail, PC - Macin-tosh - Accès Internet	Pour activités de recherche scientifique
Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC)	Ouagadougou	- Serveurs WEB (Apache, IIS, ...) - Serveurs de messagerie (Exchange) avec internet - Serveurs d'administration réseau - Serveurs d'annuaire (Active Directory) - Serveurs de téléphonie sur IP - DNS - Routeurs (Internet, Accès à distance) et Firewalls - Etc.	- Échange d'informations entre administrations - Internet - Hébergement de sites web, - Messagerie (utilisé par les agents de l'Administration) - Téléphonie sur IP - Etc.

CID : Circuit Intégré de la Dépense

CIR : Circuit Intégré du Recouvrement

IFU : Identifiant Fiscal Unique

SIGASPE : Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'État

Tous les équipements gérés par le Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC) sont communs à l'ensemble de l'Administration. Le Réseau Informatique de l'Administration (RESINA) interconnecte tous les ministères et leurs démembrements à Ouagadougou. Ce réseau s'étend en province grâce à des LS utilisées actuellement par certains services déconcentrés du Ministère de l'Économie des Finances (Directions régionales du Trésor, celles des impôts et celles du Contrôle Financier)

¹ Les villes suivantes sont raccordées par LS : Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Ouahigouya, Tenkodogo

Il est prévu à court terme, la mise en place d'un réseau métropolitain dans toutes les capitales régionales pouvant permettre l'accès au RESINA à toutes les structures déconcentrées de l'Administration.

En plus de l'usage classique d'un réseau de données, viendra s'ajouter la téléphonie sur IP qui vise entre autres à faciliter les communications téléphoniques entre les services de l'Administration et une baisse de la facture téléphonique de l'Administration.

Certains ministères commencent à se doter de système de bases de données (Par exemple : le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques à travers notamment la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), le Ministère en charge des Transports (DGTTM), etc.). Ces applications sont en général centralisées à Ouagadougou avec des possibilités d'accès dans les provinces à travers le réseau commun à l'Administration.

Le secteur des télécommunications a été ouvert à la concurrence depuis fin décembre 2005. Malgré tout, l'accès à Internet se fait à travers FASONET, la filiale de l'opérateur historique nationale des télécommunications.

9.3. Aperçu des programmes de formation technique et professionnelle

Les structures possédant des programmes de formation permettant de fournir une expertise technique sont les universités de Ouagadougou, de Koudougou et celle Polytechnique de Bobo Dioulasso.

Il s'agit essentiellement des Unités de Formation et de Recherche en Sciences de la Santé (UFR/SDS) et celle en Sciences de la Vie et de la Terre (UFR/SVT) de l'université de Ouagadougou qui renferment entre autres en leur sein, des départements de Chimie, de Galénique, de Chimie analytique, de Toxicologie et Pharmacologie et de Pharmacognosie, de Biochimie et de Microbiologie. Avec plusieurs départements, l'UFR/SDS forme des médecins généralistes, des médecins spécialistes, des pharmaciens, des pharmaciens spécialistes, des chirurgiens dentistes et des Techniciens Supérieurs de Santé avec option « analyses biomédicales », des DEA et DESS en pharmacognosie et toxicologie appliquées.

L'UFR/SVT par le biais de son département de chimie assure une formation classique en chimie mais aussi sur les métaux lourds. Le département de biochimie et de microbiologie assure et prépare les étudiants en licence de microbiologie générale, maîtrise de microbiologie appliquée (Alimentaire, Industrielles, Médicale et agricole), en DEA (Biodégradation des composées xénobiotiques dont les pesticides utilisés au Burkina Faso) et en thèse (Epuration biologique des rejets industriels). De même le Centre Agricole Polyvalent (CAP) de Matourkou au Burkina Faso assure une formation en protection des végétaux et en techniques d'agriculture et d'élevage.

L'Institut de Développement Rural (IDR) de l'UFR/SVT forme des techniciens de laboratoire. Néanmoins une formation complémentaire plus poussée devra être faite en collaboration avec des structures qui organisent des formations sur l'analyse physico-chimique des pesticides.

9.4. Commentaires/ Analyse

Comme le montre le tableau 9.A, presque une trentaine de laboratoires sur le territoire national mènent des activités sur des produits chimiques (Pesticides, engrais, produits pharmaceutiques, hydrocarbures etc.) pouvant affecter l'environnement, la santé humaine et animale.

La plupart de ces laboratoires sont situés à Ouagadougou. Ils possèdent généralement du personnel qualifié. Les équipements analytiques de certains laboratoires comme ceux de l'ONEA, de l'IRSAT, de l'2IE, du LNSP et de l'IRSS, des départements de chimie et de

biochimie de l'Université de Ouagadougou et bien d'autres, effectuent des analyses ayant trait à l'identification des substances toxiques et de leurs effets sur l'environnement.

L'UFR/SDS et CNRST pourrait également intégrer des enseignements sur les intoxications par les pesticides et les antidotes.

La faiblesse de ces laboratoires réside souvent dans le manque de financement durable pour la poursuite de leurs activités donc, vétusté et/ou manque de matériel, de réactifs ou autres instruments nécessaires. Les problèmes de maintenance des équipements mais aussi de formation du personnel sont toujours à l'ordre du jour.

La faible collaboration entre les laboratoires résulte entre autre de la méconnaissance que les uns ont des autres et de l'inexistence d'une structure de coordination.

Cette structure de coordination sera chargée entre autre de veiller à l'application de la matière de gestion des produits chimiques.

CHAPITRE 10: ETAT DE PREPARATION ET CAPACITE D'INTERVENTION ET DE SUIVI EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE

10.1. Planification des situations d'urgence chimiques

La planification des situations d'urgences chimiques au Burkina faso n'est encore effective. On pourrait toutefois souligner l'existence de plan d'intervention au niveau des établissements recevant du public (exemple des marchés). La construction de ces établissements doivent du reste obéir à des normes de sécurité. le plan est suivi par les unités des sapeurs pompiers avec une collaboration des autres unités et des autorités au niveau communal et national.

10.2. Intervention en cas d'urgence chimique .

Il faut souligner qu'en l'absence de plan spécifique pour les interventions en cas d'urgence chimiques, les unités des sapeurs pompiers sont les premiers à être sollicités. Il existent actuellement des unités de sapeurs pompiers au niveau de cinq grandes villes du pays (Banfora, Bobo, Koudougou, Ouahigouya et Ouagadougou

10.3. suivi et évaluation des incidents chimiques

Tout comme la planification des situations d'urgence chimiques, le suivi et l'évaluation des incidents chimiques sont des opérations encore peu connus. Seul les sapeurs pompiers et les structures sanitaires disposent de statistiques sur les différentes interventions et les différents cas d'incidents chimiques

10.4. Analyses et commentaires

Au regard des capacités et de la situation de planification, on peut dire que le Burkina faso est très peu préparé pour faire face à des situations d'urgence chimiques. Pour le moment des cas d'accidents chimiques sont encore très peu connus dans le pays et se limitent souvent à des

situations d'intoxication par usage des pesticides, de pollutions de certains cours d'eau surtout par rejets des produits par les unités industrielles surtout dans les villes telles que Banfora, Bobo et Ouagadougou. Il serait donc important dans le cadre des priorités en la matière que le pays puisse se doter d'un plan spécifique d'intervention en cas d'urgence chimique. Ce plan d'urgence doit être complété des actions en matière de formation et de mobiliser des moyens et équipements techniques nécessaires. Un centre anti poison et de documentation sur les accidents chimiques. (voir OMS)

CHAPITRE 11 : SENSIBILISATION / INFORMATION DES TRAVAILLEURS ET DU PUBLIC ET FORMATION ET EDUCATION DES GROUPES CIBLES ET PROFESSIONNELS

11.1. Connaissances et compréhension des questions de sécurité chimique

La population burkinabè est caractérisée par un taux élevé non alphabétisés. Ceci constitue en partie un frein à la diffusion de l'information sur les produits chimiques dans les milieux ruraux. La méconnaissance des risques liés aux produits chimiques banalise non seulement leur utilisation, mais favorise également la non utilisation de matériel de protection.

Outre les difficultés dues à l'analphabétisme, on trouve sur le marché burkinabè de nombreux produits chimiques sans leur composition ni leur origine. Cela rend difficile l'établissement de fiches toxicologiques par les services de santé en vue de mettre en œuvre les mesures préventives et curatives appropriées.

11.2. Education et formation pour la gestion rationnelle des produits chimiques et déchets

TABLEAU 11.A. MÉCANISMES DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION DES TRAVAILLEURS ET DU PUBLIC

Tableau 29: mécanismes de sensibilisation et information

INSTRUMENTS JURIDIQUES/PROGRAMMES	OBJECTIFS/ACTIVITÉS
Loi n° 005/97/ADP portant code de l'environnement au Burkina Faso	Article 15 : Il est institué au Burkina Faso, une Education Environnementale dans tous les plans, programmes et projets de développement ainsi que dans les ordres d'enseignements pour faciliter la prise en compte des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le développement socio-économique du pays.
Loi n° 041/96/ADP instituant contrôle des pesticides au Burkina Faso	Cette loi institue création, attribution, composition et fonctionnement d'une commission nationale de contrôle des pesticides. Elle a dans ses attributions un devoir d'information des travailleurs et des populations sur les risques potentiels des pesticides
Decret n°98-322 portant conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements dangereux, insalubres et incommodes installés au Burkina Faso	Inspection environnementale
Décret sur les cellules environnementales	Création de cellules environnementales au sein des départements ministériels et au sein des gouvernorats de régions. Ce cellules permettront la prise en compte des préoccupations environnementales dans le processus de

Procédure d'Information et de Consentement préalables (IPC)	développement. Inscription de pictogrammes sur l'emballage des produits chimiques en vue de prévenir l'utilisateur du danger. Echanges d'information sur les risques potentiels liés à la manipulation des produits chimiques. Un réseau a même été mis en place et formé dans ce cadre.
Le code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides	Diffusion des informations sur la distribution, utilisation et le stockage des pesticides Diffusion de l'information sur les produits chimiques par l'OST, la CNSS, l'Inspection du travail qui sont membres du RNISST
Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS)	Comités institués au sein des entreprises d'au moins 30 travailleurs, ils sont la cheville ouvrière de la sensibilisation des travailleurs au respect des règles de sécurité
Programmes de Formation et d'Information en Environnement (PFIE) Programmes de lutte intégrée contre les ravageurs de certaines cultures	Animation de séminaires de formation et d'information, Organisation d'ateliers d'analyse et de réflexion, Sensibilisation des travailleurs agricoles sur une bonne utilisation des pesticides et appareils de traitement Recherche et promotion de méthodes écologiques
Assistance écologique aux projets de développement rural	Information des agriculteurs sur les risques liés à l'utilisation intensive des pesticides et engrais chimiques Formation sur les méthodes d'ameublement et de fertilisation écologique des sols
Programmes de sensibilisation et d'information de L.C.B Projet mercure	Campagne médiatique contre la vente de produits pharmaceutiques dans la rue. Sensibilisation sur les risques liés au mercure et l'ampleur des problèmes liées à sa mauvaise gestion
Projet pops Projet huiles usées	Inventaire national sur les polluants organiques persistants. Sensibilisation sur les huiles usées et élaboration d'un texte instituant une taxe sur les huiles usées.

11.3. Commentaires/Analyse

Comme il a été indiqué dans le chapitre I, la population burkinabè est caractérisée par un fort taux d'analphabétisme. Ceci constitue en partie un frein à la diffusion de l'information sur les produits chimiques dans les milieux ruraux. Ainsi, les différentes actions de sensibilisation menées essentiellement par les agents d'encadrement des agriculteurs n'ont pas atteint tous les résultats escomptés. En effet, l'inspection dans plusieurs zones agricoles a révélé des comportements à risque chez les utilisateurs de pesticides et de fertilisants chimiques.

La méconnaissance des risques liés aux produits chimiques banalise non seulement leur utilisation, mais favorise également la non utilisation de matériel de protection.

Outre les difficultés dues à l'analphabétisme, on trouve sur le marché burkinabè de nombreux produits chimiques sans leur composition ni leur origine. Cela qui rend difficile l'établissement de fiches toxicologiques par les services de santé en vue de mettre en œuvre les mesures préventives et curatives appropriées.

Sans occulter l'action du Gouvernement, des Institutions et Organisations Non Gouvernementales pour réduire les risques liés aux produits chimiques, il convient de réaffirmer la nécessité de redéfinir les méthodes de vulgarisation et de concevoir des outils d'information mieux adaptés pour les populations rurales.

CHAPITRE 12 : IMPLICATIONS INTERNATIONALES

12.1. Coopération et engagement vis à vis des organisations, organes et accords internationaux

Le but du Chapitre 12 est de décrire la participation et l'engagement nationaux vis-à-vis des organisations et accords internationaux concernant la gestion des produits chimiques et d'identifier les opportunités pour une approche intégrée au niveau national.

Le pays a pris un certain nombre d'engagements nationaux et internationaux sur la gestion des produits chimiques qui le contraignent à observer des mesures de préservation de l'environnement pour un développement durable et harmonieux des populations et pour son image de marque. Au titre de ces engagements on a entre autres :

- **la Convention de Bâle** sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination. Cette convention a été adoptée par la conférence de plénipotentiaires à Bâle en Suisse le 22 mars 1989 et le Burkina Faso l'a ratifiée le 05 octobre 1998 ;

Au niveau national cela s'est matérialisé par :

La Loi n° 36/98/AN du 29/07/1998 et son décret n° 98-345/PRES du 24/05/1995

- **Convention de Bamako** sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et du contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique. Cette convention a été négociée et signée par les états de l'Union Africaine à Bamako le 30 janvier 1991 ;

Au niveau national cela s'est matérialisé par :

La Loi n° 19/93/ADP du 24/05/1993 et son décret n° 93-191/PRES du 16 juin 1993

- **Convention de Rotterdam** sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international négociée et signée à Rotterdam au Pays Bas, le 10 septembre 1998 ;

- **Convention de Stockholm** sur les polluants organiques persistants (POPs) a été négociée et signée à Stockholm en Suède le 22 mai 2001. Le Burkina Faso l'a ratifiée en 2003 ;

Au niveau national cela s'est matérialisé par :

La Loi n° 052-2003/AN du 08/10/2003 et son décret n° 2004-276/PRES du 29 juin

2004

- **Protocole de Kyoto** à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques à Kyoto le 11 décembre 1997 ;

Au niveau national cela s'est matérialisé par :
 La **Loi n° 27-2002/AN du 09 octobre 2002** et son décret n° 2002-471/PRES du 30 octobre 2002

- **Convention de Vienne** pour la protection de la couche d'Ozone à Vienne, le 22 mars 1985

Au niveau national cela s'est matérialisé par :
 Le **Kiti 86-70 du 05/03/1986** et le **Kiti 86-70 du 05/03/1986**

- **Protocole de Montréal** relatif à des substances appauvrissant la couche d'Ozone à Montréal, le 16 septembre 1987

Au niveau national cela s'est matérialisé par :
 Le **Kiti AN VI 164 du 20/01/1989** et la **Zatu AN VI 21 du 13/01/1989**

- **Reglement n°04/2005/CM/UEMOA** portant harmonisation des reglementations relatives à l'importation, à la commercialisation, à l'utilisation et à la réexportation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et des équipements les contenant
- **Décret n°2001-342/PRES/PM/MEE** du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement
- **Décret n°2001-185/PRES/PM/MEE** du 21 mai 2001 portant fixation des normes de rejets dans l'air, l'eau et le sol.
- **Décret n°98-322/PRES/PM/MEE/MCIA/MEM/MS/MATS/METSS/MEF** du 28 juillet 1998 portant conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements dangereux, insalubres et incommodes

TABLEAU 12 A . PARTICIPATION DANS LES ORGANISATIONS, PROGRAMMES ET ORGANES INTERNATIONAUX

Tableau 30: participations dans les organisations

Organisations/ Organes/ Activités internationaux	Centre National de liaison (Ministère, Agence et correspondant principal)	Autres Ministères/ agences impliqués.	Activités nationales se rapportant au sujet.
Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (FISC)	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie /Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie	- Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat - Ministère de la Santé,	* Préservation de l'environnement contre les pollutions diverses. * Appui technique à la gestion des produits chimiques liés à l'environnement.

		<ul style="list-style-type: none"> - Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale - Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie 	
PNUE correspondant National du RISCPT CAP/IE Programme de productions moins polluantes	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie /Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat - Ministère de la Santé, - Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale - Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie 	<ul style="list-style-type: none"> * Organisation de la journée mondiale de l'environnement. * Toute activité liée à la préservation de l'environnement.
OMS	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques - Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, - Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique. 	<ul style="list-style-type: none"> * Appui à la formation des médecins, infirmiers et techniciens de laboratoires. * Appui à l'assainissement * Appui au programme de lutte contre le Sida.
FAO	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques /Direction Générale des Productions Végétales	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques , - Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, - Ministère des Enseignements Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> -Mise au point d'un Plan d'Action pour la Nutrition - Journée Mondiale de l'Environnement - Journée Mondiale de l'Alimentation - Appui au recensement des pesticides obsolètes

ONUUDI	- Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat / Direction Générale du Développement Industriel	- Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	* Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PME). * Maintenance industrielle
BIT	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	- Ministère de la Santé, - Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques - Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie,	- Appui dans le domaine des nuisances en milieu de travail et dans les domaines suivants: - Ergonomie - Hygiène - Médecine du travail
Banque Mondiale	Ministère de l'Economie et des Finances	- Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, - Ministère de la Santé, - Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, - Ministère des Ressources Animales, - Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	* Amélioration de la gestion des ressources naturelles * Amélioration des conditions de vie, par le biais de l'accroissement des programmes d'éducation et de formation * Exécution du Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (PANE)
UEMOA	Ministère de l'Economie et des Finances	- Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, - Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques,	* La gestion des pollutions et l'amélioration du cadre de vie par : - le recensement des problèmes, - l'élaboration de programmes conjoints, - l'organisation de réunions de concertation, - l'organisation de séminaires et ateliers de formation, - la mise en place d'un réseau d'information et

			<p>d'alerte,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un réseau de gestion des pesticides, - la mise en œuvre de la politique environnementale de la CEDEAO. <p>* La gestion des Ecosystèmes transfrontaliers par l'élaboration d'un Schéma directeur de gestion des écosystèmes transfrontaliers</p>
--	--	--	--

TABLEAU 12.B. PARTICIPATION DANS LES ACCORDS/PROCEDURES INTERNATIONAUX EN RAPPORT AVEC LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Tableau 31: Participation dans les accords

Accords Internationaux	Agence responsable principale	Activités Nationales adaptées à la mise en oeuvre
Actions 21/commission du développement durable	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie / SP-CONEDD	<ul style="list-style-type: none"> - mise en oeuvre de: - convention sur la désertification - convention sur la biodiversité - convention sur les changements climatiques - Convention sur les zones humides
Directives de Londres, du PNUE (Procédure Volontaire)	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie / Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie/AND, Produits chimiques,	<ul style="list-style-type: none"> - mise en oeuvre d'une gestion rationnelle des produits chimiques et application de la procédure d'information et de consentement préalable (ICP) - convention sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) - Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination - Convention de Vienne pour la protection de la couche d'Ozone - Protocole de Montréal relatif à des substances appauvrissant la couche d'Ozone - Mise en œuvre du plan d'action sur la gestion du mercure - Mise en œuvre du plan d'action de gestion des huiles usées

		- Elaboration de plan d'action sur le Plomb et le Cadmium
Code de conduite de la FAO (procédure volontaire)	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques /Direction Générale des Productions Végétales	* Mise en oeuvre du Code International de Conduite sur la Distribution et l'utilisation des pesticides dans les pays sélectionnés de la région du Sahel La préparation des projets de législation sur les pesticides ou de leur mise à jour * Développement et introduction de mécanismes simplifiés pour l'application et la législation * Formation et recyclage des cadres nationaux
Protocole de Montréal	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie / Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie	*mise en oeuvre du programme de pays relatif à la protection de la couche d'ozone - Mise en oeuvre du règlement n°04/2005/CM/UEMOA portant harmonisation des réglementations relatives à l'importation, à la commercialisation, à l'utilisation et à la réexportation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et des équipements les contenant
Convention 170 du BIT	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	*Application des mesures de sécurité et de santé au travail.
Recommandations des Nations Unies pour le Transport des Marchandises Dangereuses	Ministère des Transports	Application de l'ordonnance n°74/012/PRES/MCDIM/DGM du 18 Mars 1974 portant fixation du régime des substances explosives et ses décrets d'application
Convention de Bâle	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie / Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie	* Contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination
Convention de Stockholm	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie / Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie	* Gestion des Polluants Organiques Persistants
Convention de Londres	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie / Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie	* Activités anti-pollutions des fleuves et rivières continentaux
Accords GATT/OMC (en rapport avec le commerce des	Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat / Direction Générale du Commerce	* Assurance de la sécurité et de la prévisibilité de l'environnement commercial International pour les milieux d'affaires et un processus

produits chimiques)	Extérieur.	continu de libéralisation du commerce qui soit propice au développement de l'investissement, à la création d'emploi et à l'expansion des échanges.
Convention sur les armes chimiques	Ministère de la Défense	<p>*mise en oeuvre de: Convention sur l'interdiction de la mise au point de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destination, signé à Washington le 10 Avril 1972, IR N°01/91/AJC/IIAC du 28/01/91.</p> <p>* Traité de non prolifération des armes nucléaires signé à Washington le 25 Novembre 1968. Ordre N°70-9 PRES-AET du 31/02/70.</p> <p>* Protocole de Genève du 17 Mai 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. Décret N°70-336/PRES/-AET du 31/12/70.</p> <p>* organisation pour l'interdiction des armes chimiques (01-AC). Participation du 8 au 23 Mai 1997 à ladite conférence.</p>
CILSS	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques /CONACILSS	<p>* Recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un développement durable du sahel.</p> <p>* Homologation des pesticides</p> <p>* Lutte intégrée contre les ennemis des cultures vivrières dans le sahel.</p> <p>* Accord avec le programme de formation en gestion des catastrophes naturelles.</p>

12.2. Commentaires/ analyse

Il n'existe pas au Burkina Faso une coordination nationale appropriée en rapport avec l'application des activités et accords internationaux dans le domaine de la gestion des produits chimiques. Les activités nationales dans ce domaine demeurent peu connues, car il n'y a pas une réelle capitalisation des informations. Toutefois on note un travail remarquable de prévention et de sensibilisation dans les départements ministériels suivants :

- Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale,
- Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques,
- Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie,

- Ministère de la Santé,
- Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat,
- Ministère des Ressources Animales

Avec le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) comme document d'orientation, le travail des organisations internationales peut s'intégrer progressivement au programme national à lever les obstacles.

CHAPITRE 13: RESSOURCES DISPONIBLES ET NECESSAIRES A LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

13.1. Ressources disponibles et nécessaires dans les ministères, institution et organismes gouvernementaux

Au Burkina Faso, beaucoup de ministères participent, chacun selon son domaine de compétence, à la gestion des produits chimiques. Ce sont essentiellement les Ministères de l'Environnement et de l'Eau; de la Santé; de la Justice; de l'Agriculture; des Ressources Animales; de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale; de l'Energie et des Mines; des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique; du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat; de l'Economie et des Finances; de l'Administration Territoriale et de la Sécurité; du Transport et du Tourisme.

Il faut surtout noter que le plus souvent l'autorité et le mandat de ces ministères sont délégués à des Directions spécialisées qui assument toute la responsabilité de la gestion des produits chimiques.

Il faut en outre noter qu'au Burkina Faso, il existe très peu (ou pratiquement pas) d'institutions/agences non gouvernementales (ONG, Associations, Institutions inter-régionales ou internationales) disposant des ressources/capacités humaines et financières et s'impliquant dans la gestion des produits chimiques.

TABLEAU 13.A. RESSOURCES DISPONIBLES DANS LES MINISTERES, AGENCES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Tableau 32: ressources disponibles dans les ministères

MINISTERES	DIRECTIONS/AGENCES CONCERNEES	NOMBRE DE PERSONNEL PROFESSIONNEL IMPLIQUE	TYPE D'EXPERTISE DISPONIBLE	RESSOURCES FINANCIERES DISPONIBLES (Par an)
Environnement et Cadre de Vie	- DAPN : Direction de la des l'Assainissement des Pollutions et des Nuisances et l'Assainissement - DEE : Direction des Evaluations Environnementales - CONEDD : Conseil National pour l'Environnement et le développement durable	-Cadres supérieurs et moyens - Ingénieurs Chimistes - Techniciens de Laboratoire - Techniciens et agents de terrain	Divers rapports d'étude, de thèses	Salaire du personnel
Santé	- DGSP : Direction Générale de la Santé Publique - OST : Office National des	-Pharmaciens - Techniciens Supérieurs	Divers rapports d'étude, de thèses	Salaire du personnel

	Travailleurs - DSPH : Direction des Services Pharmaceutiques - CH-YO : Centre Hospitalier Yalgado Ouédraogo - LNSP : Laboratoire nationale de Santé publique	- Techniciens affiliés - Magasiniers - Maëüticiens		
Travail, Emploi et Sécurité Sociale	- DEP : Direction des Etudes et de la Planification - DT : Direction du Travail - CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale	- Techniciens de niveau moyen + cadre supérieur Ce Ministère joue un rôle législatif, réglementaire et de conseil.	Divers rapports d'étude, de thèses	Salaire du personnel
Agriculture Hydrauliques et Ressources halieutiques*	- DEP : Direction des Etudes et de la Planification - DPVC : Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement. - DVA : Direction Vulgarisation Agricole - ONEA : Office National l'Eau	:- Cadres Supérieurs, niveau université, - Technicien, niveau moyen - agents/Techniciens de la santé animale: Vétérinaires, Ingénieurs- Vété, - Techniciens supérieurs, agents	Enquête sur les pesticides de la ville de Ouaga	Salaire + frais de fonctionnement insuffisant
Ressources Animales	- LNSA : Laboratoire National Santé Animale	techniques d'élevage,		
Energie et Mines	- DGM : Direction Générale des Mines - BUMIGEB - SONABHY	- Techniciens de laboratoire - Chimistes, Géologues, Laborantins - Inspecteurs des Mines	Divers rapports d'études	Salaire du personnel
Enseignements et Recherche Scientifique	- DEP : Direction des Etudes et de la Planification - CNRST : Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (Instituts Nationaux de Recherche) - Université de Ouagadougou	- Chercheurs, toutes catégories confondues mènent des recherches touchant au domaine de la gestion des produits chimiques.	Rapports de recherches et d'études,	Salaire et Indemnités des chercheurs
Economie et Finances	- DEP : Direction des Etudes et de la Planification - DGD : Direction Générale des Douanes	NEANT	NEANT	NEANT
Administration Territoriale	- DEP : Direction des Etudes et de la Planification	Brigade des Sapeurs Pompiers	Divers rapports	Salaire du personnel
Transport et Tourisme	- DEP : Direction des Etudes et de la Planification - DTTM : Direction des Transports Terrestre et Maritime - DTF : Direction des Transits et Frets	NEANT	NEANT	
Justice	- DEP : Direction des Etudes et de la Planification - DGLD : Direction Générale de la Législation et de la Documentation	NEANT	NEANT	

Commerce, Industrie et Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - DEP: Direction des Etudes et de la Planification - DGDI: Direction Générale du Développement Industriel - Projet ONUDI et Sociétés Industrielles - IGAE: Inspection Générale des Affaires Economiques - IQM: Inspection de la Qualité et de la Métrologie 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniciens supérieurs en chimie - Ingénieurs Chimistes - Laborantins - Personnel permanent et temporaires des Sociétés Industrielles 	Divers rapports	Salaire personnel
---	--	--	-----------------	-------------------

13.2. Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir les responsabilités en rapport avec la gestion des produits chimiques

TABLEAU 13.B. RESSOURCES NÉCESSAIRES AUX INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES POUR REMPLIR LEURS TÂCHES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Tableau 33: ressources nécessaires

MINISTERES	DIRECTIONS, AGENCES CONCERNEES	BESOINS EN FORMATION	BESOINS FINANCIERS
Environnement Cadre de Vie	<ul style="list-style-type: none"> - DPPA: Direction de la Prévention des Pollutions et de l'Assainissement - ONEA: Office National de l'Eau et de l'Assainissement - CNSF: Centre National des Semences Forestières 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadres supérieurs et moyens - Formation des formateurs - Techniciens et agents de terrain - Le nombre de personnes à former n'est pas précisé, de même les domaines restent à déterminer. 	<ul style="list-style-type: none"> - appui financier pour le fonctionnement - appui pour l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des produits chimiques - appui en équipement (laboratoire d'analyse).
Agriculture hydraulique et Ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> - DEP: Direction des Etudes et de la Planification - DPVC: Direction de la Protection des Végétaux et du conditionnement. - DVA: Direction de Vulgarisation Agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - domaines: phytopharmacie, utilisation sécuritaire des pesticides, utilisation des plantes insecticides, élimination des pesticides périmés. 	<ul style="list-style-type: none"> - appui pour le fonctionnement (formation, enquête, contrôles) - appui pour investissement (construction et équipement d'un laboratoire)
Ressources animales	<ul style="list-style-type: none"> - Laboratoire National de la Santé Animale 		
Emploi, Travail et Sécurité Sociale	<ul style="list-style-type: none"> - DSST: Direction de la Santé et de la Sécurité du Travail - DEP: Direction des Etudes et de la Planification - DT: Direction du Travail - CNSS: Caisse Nationale de Sécurité Sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution/mise en place d'une équipe pluridisciplinaire (ingénieur en chimie, médecins du travail, laborantins, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> - appui pour le fonctionnement - appui pour la constitution de l'équipe - appui en investissement (laboratoire et équipement).
Administration Territoriale et de la Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - DEP: Direction des Etudes et de la Planification 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 10 personnes (formateurs) de niveau supérieur dans la gestion des produits chimiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - appui pour le fonctionnement - appui pour les formations - investissement et équipement d'un laboratoire.
MESSRS	<ul style="list-style-type: none"> - DEP: Direction des Etudes et de la Planification - CNRST: Centre National de Recherche Scientifique et 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation d'un nombre suffisant d'agents intermédiaires et d'agents de 	<ul style="list-style-type: none"> - appui pour le fonctionnement - équipement des laboratoires - appui pour les formations.

	Technologique. - Université de Ouagadougou.	terrain.	
Economie et Finances	- DEP: Direction des Etudes et de la Planification - Direction des Douanes	- Formation de cadres supérieurs et moyens.	- appui pour la formation - appui en investissement (construction et équipement de laboratoires)
Santé	- DGSP: Direction Générale de la Santé Publique - OST: Office de la Santé des Travailleurs - DSPH: Direction des Services Pharmaceutiques - CH-YO : Centre Hospitalier Yalgado Ouédraogo - Laboratoire National	- Formation de cadres supérieurs et moyens - Formation de pointe en produits chimiques	- appui pour le fonctionnement et les formations, - appui en investissement (construction et équipement des laboratoires)
Energie et des mines	- DGM: Direction Générale des Mines - BUMIGEB - SONABHY	- Formation de cadres supérieurs et moyens pour le suivi et contrôle des industries	- appui pour le fonctionnement et les investissements (contrôle, équipement de laboratoires).
Transports et du Tourisme	- DEP: Direction des Etudes et de la Planification - DTTM: Direction des Transports Terrestre et Maritime - DTF : Direction des Transits et Frets	- Formation des cadres en transport, stockage et manipulation sécuritaire des produits chimiques	- appui pour le fonctionnement
Justice	- DEP: Direction des Etudes et de la Planification - DGLD: Direction Générale de la Législation et de la Documentation.	- Formation des juristes en environnement	- appui financier pour le fonctionnement (contrôle, formation du personnel) - appui pour la documentation, l'élaboration des textes et leur diffusion.
Commerce, Industrie et Artisanat	- DEP: Direction des Etudes et de la Planification - DGDI: Direction Générale du Développement Industriel - IGAE - Projet ONUDI de maintenance industrielle - IQM	- 10 personnes bien formées de niveau supérieur, qui seront chargées de former les autres cadres.	- appui pour le fonctionnement - appui en investissement (construction et équipement de laboratoires)

13.3. Ressources disponibles dans les institutions non gouvernementales

La place de plus en plus importante accordée à la protection de l'environnement a conduit les autorités politiques du Burkina Faso à l'élaboration et l'adoption d'un Code de l'Environnement (loi n°005/97/ADP du 30 Janvier 1997). Ceci a aussi conduit à une volonté réelle du gouvernement Burkinabè à impliquer la société civile dans la conduite de sa politique. Ainsi, les associations sont souvent invitées à participer à des ateliers de réflexion dont certains thèmes (droit de l'environnement, déchets solides, énergies renouvelables...) ont trait, à des degrés divers, à la gestion des produits chimiques.

Ainsi, nous pouvons constater sur le terrain un certain nombre d'intervention des ONG que sont :

- Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) participe à l'élaboration de politiques visant à réduire l'utilisation des pesticides dans la protection des cultures et des récoltes.

- Comité National de Lutte contre la Drogue (C.N.L.D.) a pour mission, comme son nom l'indique, de lutter contre toutes les drogues. Ainsi il mène une campagne de sensibilisation contre l'utilisation de certains produits pharmaceutiques comme drogue ;
- La SOREMIB dispose d'un laboratoire de chimie à Poura. Elle procède à des analyses pour des personnes morales
- La Société des Fibres Textiles (SOFITEX) à travers son réseau d'agents d'encadrement des producteurs de coton, participe à la formation des producteurs pour une bonne utilisation des appareils de pulvérisation des pesticides liquides ;
- La Société Africaine de Produits Phytosanitaires (SAPHYTO) dispose à Bobo-Dioulasso de la seule usine de formulation de pesticides au Burkina Faso. Elle procède à des analyses pour le compte de certaines structures de l'Etat. Elle récupère les déchets liquides dans une lagune. Après évaporation, les résidus ainsi que le papier d'emballage sont incinérés. Des mentions légales et des pictogrammes sont mis sur les boîtes contenant les pesticides pour informer de la dangerosité des produits ;
- L'Assistance Ecologique aux Projets de Développement Rural ; depuis 1981, ce programme du Diocèse de Bobo-Dioulasso sensibilise les populations aux risques liés à l'utilisation des pesticides et engrais chimiques, notamment près des cours d'eau et dans les cultures vivrières ;
- La ligue des Consommateurs du Burkina (LCB), association reconnue d'utilité publique au terme du décret n°97-115/PRES/PM/MATS du 17 Mars 1997, elle interpelle les autorités afin que des mesures soient prises et appliquées pour pallier aux problèmes liés à l'utilisation des produits chimiques. Elle veille à la destruction effective des médicaments périmés de la CAMEG ;
- La Fondation des Amis de la Nature (ONG NATURAMA) mène des recherches sur les produits infectant l'eau. L'étude en cours dans le sud du pays, (provinces du Boulgou, du Nahouri et du Zoundwéogo) permettra de mettre en oeuvre une action d'assainissement de l'eau ;
- Les Syndicats ; le SYNTTEX et le SYNTRAGMINH qui sont affiliés à la C.G.T.B., font un travail de sensibilisation sur les lieux de travail pour éduquer, informer les travailleurs sur les risques liés aux produits chimiques et à la non utilisation de matériel de protection ;
- Le Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques et des Consommables Médicaux (CAMEG), la Société Nationale d'Approvisionnement Pharmaceutique (SONAPHARM), ces établissements sont les grossistes pour l'importation des médicaments au Burkina Faso. Ils procèdent à la destruction de leurs stocks périmés. Chacun a la charge de détruire ses propres stocks périmés. La Ligue des Consommateurs du Burkina est associée à celle des stocks périmés de la CAMEG.

RESUME DES EXPERTISES DISPONIBLES EN DEHORS DU GOUVERNEMENT

Tableau 34: expertises hors gouvernement

Domaine d'expertise	Instituts de recherches	Universités	Industrie	Groupes environnementaux et de consommateurs	Syndicat de travailleurs	Organisations professionnelles	Etablissements/ Programmes
Collecte de données			SOFITEX	CNLD LCB NATURAMA			3ème PDU CILSS
Test sur les			SOREMIB				

produits							
Evaluation des risques							3ème PDU
Réduction des risques				"Assistance Ecologique aux Projets de Développement Rural" (AEPDR) SAPHYTO SOREMIB			CAMEG SONAPHARM COPHADIS LABOREX
Analyse des politiques				AEPDR			3ème PDU CILSS
Formation/ Education			SAPHYTO SOFITEX	AEPDR	SYNTRAGH IH SYNTTEX		CILSS
Recherches sur les solutions alternatives							AEPDR CILSS
Contrôle			SAPHYTO				
Mesures coercitives							
Informations des travailleurs			SAPHYTO SOREMI B	AEPDR	SYNTRAGH IH SYNTTEX		
Information au public				LCB NATURAMA			

CHAPITRE 14 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

14.1. Conclusion

La relecture du profil national sur les produits chimiques du Burkina Faso conduite par la Direction Générale de l'amélioration du Cadre de Vie du Ministère de L'Environnement et du Cadre de Vie, a été un processus participatif qui a intéressé l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des produits chimiques. Cette réactualisation qui intervient près de dix ans après le premier profil a permis de mettre à jour plusieurs données liées aux aspects socio-économiques ; populations ; cadre législatif et institutionnel ; aux nouvelles menaces et capacités du pays etc... on peut retenir de ce processus que l'accroissement de la population du pays est allé de pair avec celle de l'utilisation des produits chimiques. Aussi le pays se trouve confronté à plusieurs cas d'incidents chimiques. Le Burkina Faso ne dispose pas encore d'un système efficace pour répondre aux accidents chimiques. Au terme de cette exercice, d'importantes recommandations ont été formulées

14.2. Recommandations

Les recommandations importantes ressorties au cours de la relecture du profil national sur les produits chimiques ont concerné les aspects liés au dispositif de contrôle de l'importation des produits, la gestion des cas d'accidents chimiques et le renforcement des capacités des laboratoires. Les idées de recommandations sont les suivantes :

1. revoir la classification des produits chimiques par la douane à l'importation pour faciliter leur contrôle au niveau des frontières par la prise en compte des recommandations des conventions internationales
2. veiller à une application effective des textes de la réglementation sur les produits chimiques (surtout le mercure) et une gestion efficace des accidents chimiques
3. renforcer la capacité des laboratoires à travers la mise en place d'un centre anti-poison multifonctionnel (analytique et clinique)

ANNEXES

ANNEXE I : GLOSSAIRE

1.	Commerce	: ensemble des activités de promotion des produits, y compris publicité, relations publiques et services d'information, ainsi que distribution et vente en l'état ou transformé sur les marchés intérieurs ou internationaux.
2.	Etude d'impact	: étude à caractère analytique et prospectif aux fins de l'identification et l'évaluation des incidences d'un projet sur l'environnement.
3.	Evaluation des risques	: estimation de la probabilité ou du degré de nuisances, suite à l'exposition à un produit chimique
4.	Formulation	: combinaison de divers composés visant à rendre le produit chimique utilisable efficacement pour le but recherché; forme sous laquelle le produit est commercialisé.
5.	Licence :	: autorisation administrative, permettant, pour une durée déterminée, d'exercer un commerce ou une activité réglementée.
6.	Permis	: autorisation officielle écrite requise pour l'exercice de certaines activités ou pour l'emploi de certains appareils.
7.	Pesticide	: Selon la FAO : «Un pesticide désigne toute substance ou association de substances qui est destinée à repousser, détruire ou combattre les ravageurs (y compris les vecteurs de maladies humaines ou animales) et les espèces indésirables de plantes ou d'animaux causant des dommages ou se montrant autrement nuisibles durant la production, la transformation, le stockage, le transport ou la commercialisation des denrées alimentaires, des produits agricoles, du bois et des produits ligneux, ou des aliments pour animaux, ou qui peut être administrée aux animaux pour combattre les insectes, les arachnides et les autres endo- ou ecto-parasites. Le terme inclut les substances qui sont destinées à être utilisées comme régulateur de croissance des plantes, comme défoliant, comme agent de dessiccation, comme agent d'éclaircissage des fruits, ou pour empêcher la chute prématurée de ceux-ci, ainsi que les substances appliquées sur les cultures avant ou après la récolte, pour protéger les produits contre la détérioration durant l'entreposage et le transport. >>
8.	Prévention de la pollution	: utilisation de procédés, de méthodes, de matériaux, de produits ou de forme d'énergie qui permettent d'éviter ou de réduire le plus possible la production de déchets et de polluants, et de diminuer le risque global pour la santé et pour l'environnement.
9.	Production	: ensemble de moyens et d'activités liés qui permettent de créer des biens matériels, ou d'assurer des services.

10.	Produits chimiques agricoles	: matières fertilisantes comprenant les engrais organiques et minéraux et des amendements dont l'emploi contribue d'une manière générale à améliorer les propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol et à assurer la nutrition des végétaux.
11.	Produit chimique de consommation	: ensemble de produits chimiques comprenant les additifs alimentaires, les cosmétiques, les produits pharmaceutiques qui sont destinés à l'application ou à la consommation humaine directe.
12.	Produits chimiques industriels	: produits chimiques dont la fabrication est recherchée, produits chimiques liés valorisables, produits chimiques rentrant dans la fabrication du produit recherché.
13.	Réduction des risques	: diminution des nuisances, des effets néfastes (fréquence, gravité, nombre...), consécutifs à l'exposition à un produit chimique
14.	Rural	: qui concerne la campagne.
15.	Urbain	: qui concerne la ville, par opposition à rural.

ANNEXE II : : Rapports et documents disponibles traitant des divers aspects de la gestion des produits chimiques

1.	ADP, Ouagadougou-BURKINA FASO, 1996	Loi n°41/96/ADP du 8 Novembre 1996 instituant un contrôle sur les pesticides au Burkina Faso, 5p.
2.	ADP, Ouagadougou-BURKINA FASO, 1997	Loi n°005/97/ADP du 30 Janvier 1997 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso, 37p. loi n°006 – 98 / an du 26 mars 98 portant modification de la loi n°041 / 96 / ADP du 8 novembre 1996 instituant un contrôle des pesticides au Burkina faso.
3.	CILSS, Bamako-MALI, 1992	Réglementation sur l'homologation des pesticides communes aux Etats membres du CILSS, 18p.
4.	Direction Générale du Développement Industriel, Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat, Ouagadougou	Consultation sectorielle sur la promotion du Secteur Privé, 11-13 Mai 1993 - Ouagadougou.
5.	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ouagadougou, 1994	Rapport de recensement de pesticides périmés, 115p.

6.	<i>Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage Ouagadougou, 1995</i>	Rapport d'enquête sur les pesticides, 26p.
7.	<i>Direction des Statistiques Agro-pastorales, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ouagadougou</i>	Résultats de l'enquête permanente agricole 1996-1987.
8.	<i>FAO, Rome, Italie, 1988</i>	Directives pour la surveillance après homologation et les autres activités concernant les pesticides, 13p.
9.	<i>FAO, Rome, Italie, 1990</i>	Code International de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (version amendée) 39p.
10.	<i>FAO/PNUE, Rome-GENEVE, 1991</i>	Documents d'orientation des décisions de la deuxième série des pesticides, 56p.
11.	<i>FAO/PNUE, Rome-GENEVE, 1996</i>	Documents d'orientation des décisions de la troisième série de pesticides, 86p.
12.	<i>FAO/PNUE, Rome-GENEVE, 1997</i>	Document d'orientation des décisions de la quatrième série des pesticides, 77p.
13.	<i>GIFAP, Bruxelles, BELGIQUE, 1993</i>	Principe de l'information et du consentement préalable (ICP) guide de fonctionnement, 16p.
14.	<i>Institut National de la Statistique; Ministère de l'Economie et des Finances, Ouagadougou, 1991</i>	Enquête démographique, 1991.
15.	<i>Institut National de la Statistique, Ministère de l'Economie et des Finances Ouagadougou, 1996</i>	Recensement général de la population, Décembre 1996.
16.	<i>KAMBOU, G; SANOU, M; OUATTARA, S; SOME, D et LY, V.K, 1983</i>	Utilisation des produits agro pharmaceutiques en milieu paysan 12 p.
17.	<i>KAMBOU, G, 1989</i>	Distribution et utilisation des pesticides au Burkina Faso, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement, 87pp.
18.	<i>LY, V, K., 1983</i>	Proposition pour une législation phytosanitaire en Haute-Volta, 79P.
19.	<i>OMS, GENEVE, 1995</i>	Forum Intergouvernemental sur la sécurité chimique, généralité, objectif, fonction, 47p
20.	<i>UNITAR GENEVE</i>	Document d'orientation sur la préparation d'un profil national sur l'évaluation de la capacité de gestion des produits chimiques.

ANNEXE III : Noms et adresses des personnes et organisations principales

Structures / Adresses	Personnes	Fonctions
IFDC (226) 50.37.45.03 / 05 Fax : (226) 50.37.49.69 E-mail : ifdcburkina@ifdc.org	Francis DABIRE	Chargé de communication
SAPHYTO BP 1390 BOBO Dioulasso Tèl : (226) 20.97.20. 18. / 36 Fax : (226) 20.97.13.75 (226) 20.97.66.23 E-mail : saphyto@fasonet.bf	Franck DAMIGON	Directeur Général
SCAB BP 604 BOBO Dioulasso Tèl : (226) 20.97.12.72 E-mail : scab@fasonet.bf	Franck CHABERT	Directeur Général
ETAT MAJOR BRIGADES NATIONALES DES SAPEURS POMPIERS BP : 1948 Ouagadougou Tèl : (226) 50.31.47.99 Fax : (226) 50.31.47.98 E-mail : lancina2006@yahoo.fr	Doumadji KARAMBIRI	Directeur des opérations
AMFERT BP 3161 BOBO Dioulasso Tèl : (226) 20.97.13.92	GL. VANDEKERKHOVE	Directeur Général

Fax :(226) 20.97.03.68

E-mail : amefert@gmail.com

amefert@fasonet.bf

UNPCB

Athanase YARA

Coordonnateur du
programme coton
biologique

BP : 1677 BOBO Dioulasso

Tèl : (226) 20.97.33.10

Fax : (226) 20.97.20.59

E-mail unpcb@fasonet.bf

SOFITEX

Georges YAMEOGO

Directeur du
Développement de la
production cotonnière

BP : 147 BOBO Dioulasso

Tèl : (226) 20.97.00.24 / 25

Fax : (226) 20.97.00.23

E-mail :

20	SEMDE Idrissa, SP/ Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD), cèl : 70 23 89 54 ; Bur : 50 31 24 64 ; idsemde@yahoo.fr
21	YAMEOGO Desiré , à la Direction des Evaluations Environnementales, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. Cel : 70 22 83 64 yanodesire@yahoo.fr
22	BOUGOUMA Florent, à la Direction des Evaluations Environnementales, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. florentbougouma@yahoo.fr
23	OUEDRAOGO Watta, tél : 70 26 64 78 ouedwatta@yahoo.fr
24	ZOETYENGA Colette, Direction des Aménagements Paysagers tél: 70 26 85 61 colettezy@yahoo.fr
25	OUEDRAOGO Désiré , point focal convention stockholm
26	OUEDRAOGO Youssoufou, Enseignant à l'Université de Ouagadougou
27	SAWADOGO W Paul, Directeur Général de l'Amélioration du Cadre de Vie ; dg-dgacv@yahoo.fr